

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

Directeur: Chanoine LIONEL GROULX



Publiée par

L'INSTITUT D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

DIRECTION et ADMINISTRATION

261, avenue Bloomfield,

MONTREAL, - OUTREMONT, Canada

REVUE TRIMESTRIELLE — ABONNEMENT: \$4.00 par année

VOL. III. NO 1

JUIN 1949

BUREAU DES ETUDES
Des Clercs de Saint-Viateur
OUTREMONT

*Autorisée comme envoi postal de deuxième classe
Ministère des Postes; Ottawa*

INSTITUT D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

ADMINISTRATION

M. le Chanoine Lionel GROULX, *père, président* M. Guy FRÉGAULT, *vice-président*
M. Maurice SÉGUIN, *secrétaire-trésorier*

COMITÉ DE DIRECTION

R. Père Thomas CHARLAND, O.P. M. Léo-Paul DESROSNIERS
R. Frère Antoine BERNARD, C.S.V. R. Père Léon POULIOT, S.J.
R. Père Conrad MORIN, O.F.M. M. Gordon-O. ROTHNEY
M. Antoine RGY M. Gérard FILTEAU
M. Marcel TRUDEL

MEMBRES HONORAIRES

Mgr MAURAUULT, recteur de l'Université de Montréal
M. Pierre-Georges ROY, Québec M. Victor MORIN, notaire, Montréal

MEMBRES BIENFAITEURS

Madame Adéline-R. LABELLE, \$550.
Mgr Philippe PEBBIER, \$100.
Un vieil ami de Saint-Hyacinthe, \$100.
M. l'abbé Léon VERSCHOLDEN, \$100.
Dr Jean-Baptiste PRINCE, \$110.
M. Michel ROBILLARD, notaire, \$100.
Mgr Henri BERNARD, \$100.
M. l'abbé Léon DESJARDINS, \$145.
M. l'abbé Adrien VERRETTE, \$100.
Dr E.-P. CHAGNON, \$125.
M. l'abbé Elzéar RACAN, \$100.
Son Excellence Mgr Philippe DESRANLEAU, \$100.
Son Excellence Mgr LAFORTUNE, \$100.
Son Excellence Mgr Anastase FORGET, \$100.
M. le Chanoine Armand PALEMENT, \$100.
Madame Eva-R. THIBAudeau, \$100.
Le Séminaire de Chicoutimi, \$100.
M. l'abbé Lucien PINAULT, \$100.
L'UNION SAINT-JEAN-BAPTISTE d'AMÉRIQUE, \$100.
Le Séminaire de Nicolet, \$100.
M. J.-A. DÉSY, \$100.
Institut Généalogique Drouin, \$100.

MEMBRES-CORRESPONDANTS

M. Pierre GAXOTTE, Paris, France.
M. l'abbé Joseph LE BER, France.
M. Claude de BONNAULT, France.
M. l'abbé Armand YON, France.
M. l'abbé A. d'ESCHAMBAULT, Manitoba.
R. Père Gérard GAUTHIER, S.S.S., Vancouver, C.B.
M. George F.G. STANLEY, University of British Columbia, Vancouver, C. B.
Mlle Marguerite MICHAUD, Bouctouche, N.-B.
M. Robert RUMILLY, Ottawa, Ont.
M. Lucien BRAULT, Ottawa, Ont.
R. Père Lorenzo CADIEUX, S.J., Sudbury, Ont.
R. Père Adrien POULIOT, S.J., Québec, P.Q.
M. l'abbé Honorius PROVOST, Québec, P. Q.
M. l'abbé Victor TREMBLAY, Chicoutimi, P. Q.
M. l'abbé Albert TESSIER, Trois-Rivières, P. Q.
M. le Chan. Georges ROBITAILLE, L'Épiphanie, P. Q.
M. Marcel TRUDEL, Québec, P.Q.
M. le Juge Ed. FABRE-SURVEYER, Outremont, P. Q.
M. J.-Alfred PERRAULT, Outremont, P. Q.
R. Père Archange GODBOUT, O.F.M., Montréal, P. Q.
Mlle Marie-Claire DAVELUY, Montréal, P. Q.
Madame Albertine FERLAND-ANGERS, Montréal, P. Q.
M. Jean-Jacques LEFEBVRE, Montréal, P. Q.
M. l'abbé Adéard DESROSNIERS, Montréal, P. Q.
M. Aristide BEAUGRAND-CHAMPAGNE, Outremont, P.Q.
M. J.-M. CARRIÈRE, Univ. of Virginia, É.-U.
M. Burton LEDOUX, New-York, É.-U.
R. Père A. DUTILLY, O.M.I., Catholic Univ. of America, É.-U.
Mlle Marine LELAND, Smith College, É.-U.
M. l'abbé Adrien VERRETTE, Plymouth, É.-U.
M. Adolphe ROBERT, Manchester, É.-U.
Dr Gabriel NADEAU, Rutland, É.-U.
Dr Ulysse FORGET, Warren, É.-U.
R. Père Jean DELANGLEZ., S.J., Loyola University, Chicago, É.-U.
Mlle Agnès DUREAU, Cleveland, É.-U.
Le Général NEMOURS, Port-au-Prince, Haïti.
M. André LAFARGUE, Nouvelle-Orléans, Louisiane.
M. Gabriel DEBIEN, Le Caire, Égypte.

Fondée en 1938

CAPITAL AUTORISÉ : \$2,000,000.

LA LAURENTIENNE

Compagnie d'Assurance-Vie

SIEGE SOCIAL : Québec

ASSURANCES EN VIGUEUR : \$50,544,544.

1899-1949

Notre institution canadienne-française a franchi l'étape de ses cinquante ans au service du public: sa fondation remonte au 1er janvier 1899. Pionnière de la rente viagère au Canada, elle envahit maintenant un autre domaine: celui de l'assurance sur la vie. En posant ce geste, elle traduit son désir de répondre de mieux en mieux à vos besoins de sécurité sociale.

**CAISSE NATIONALE
D'ECONOMIE**

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

Directeur: Chanoine LIONEL GROULX



BIBLIOTHÈQUE
des Clercs de Saint-Viateur
OUTREMONT

47
8-9

Publiée par

L'INSTITUT D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

DIRECTION et ADMINISTRATION

261, avenue Bloomfield,
MONTREAL, - OUTREMONT, Canada

REVUE TRIMESTRIELLE — ABONNEMENT: \$4.00 par année

VOL. III, NO 1

JUIN 1949

*Autorisée comme envoi postal de deuxième classe
Ministère des Postes; Ottawa*

SOMMAIRE

CONRAD MORIN, o.f.m.: <i>La Formation archivistique de l'historien</i>	3
A. DANSEREAU, p.s.s.: <i>La mission de l'abbé Thomas Maguire à Rome</i>	9
DR GAUTHIER: <i>De Montréal (en Bugey) à Mt (au Canada)</i>	30
LIONEL GROULX, ptre: <i>Missionnaires de l'est en Nouvelle-France</i>	45
JEAN DELANGLEZ, s.j.: <i>Jacques Marquette était-il prêtre?</i>	73
G. DEBIEN: <i>Figure de religieuses à St-Domingue</i>	75
C. ROCHELEAU-ROULEAU: <i>La feuille de route d'un galonné français</i>	81
JEAN DELANGLEZ, s.j.: <i>Louisiana in 1717</i>	94

DOCUMENTS INÉDITS

LIONEL GROULX, ptre, EUCHER FORGET, s.j.	} <i>Louis Riel</i>	111
Ph. LABELLE, ptre, A. DANSEREAU, p.s.s.		

LIVRES ET REVUES

119

GORDON-O. ROTHNEY: Paul Grant Cornell, "The Alignment of Political Groups in the United Province of Canada, 1854-1864", extrait de: *The Canadian Historical Review*. — MARCEL TRUDEL: Jean-Charles McGe, *Histoire politique de Québec-est*. — MAURICE SÉGUIN: Léon Gérin, *Le Type économique et social des Canadiens. Milieux agricoles de traditions françaises*. THOMAS CHARLAND: Séraphin Marion, *Les lettres canadiennes d'autrefois*. — GUY FRÉGault: *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec 1946-1947*. — ARISTIDE BEAUGRAND-CHAMPAGNE: Madame Corinne Rocheleau-Rouleau, *Laurentian Heritage*. — LIONEL GROULX, ptre: Stanislas Vachon, *La Puissance occulte — Le Canada et la deuxième grande guerre*. — *Revue des revues*: ADÉLARD DESROSNIERS, ptre, LIONEL GROULX, ptre.

BIBLIOGRAPHIE

RENÉ LATOURELLE, s.j.: <i>Liste des écrits de St Jean de Brébeuf</i>	141
--	-----

VIE DE L'INSTITUT

LIONEL GROULX, ptre: <i>Vie de l'Institut</i>	148
---	-----

LA FORMATION ARCHIVISTIQUE DE L'HISTORIEN

Archives et archivistique

L'archivistique, comme sa sœur cadette la bibliothéconomie, n'est pas une science proprement dite. Elle consiste en un ensemble de notions théoriques et pratiques requises pour la bonne tenue des archives. Ainsi, définition, raison d'être, histoire, structure, caractère, espèces, méthode d'arrangement, de conservation, d'inventaire et de « catalogation » des archives et autres choses du genre, sont autant de connaissances que l'archiviste doit posséder. Mais, pour que ces connaissances puissent être efficaces dans la pratique, il faut que le préposé aux archives sache lire l'écriture des documents conservés, comprendre leur langue, reconnaître leur forme, déterminer leurs dates et le reste. D'où la nécessité pour lui d'apprendre la paléographie, la philologie, la diplomatique, la chronologie technique et autres connaissances dites auxiliaires. En somme, les archives et tout ce qui s'y rapporte, voilà l'objet de cette discipline qu'on appelle archivistique.

C'est une science de création récente. Car, les archives, aussi bien que les bibliothèques, existaient depuis bien longtemps déjà, quand elle s'est formée, au siècle dernier et au début du présent. D'ailleurs, il va sans dire, les archives elles-mêmes (et les bibliothèques) ne naquirent qu'à ce stade de la civilisation où les hommes se mirent à vouloir conserver les écrits qu'ils jugeaient utiles pour l'avenir. Encore faut-il ajouter que l'invention de l'écriture ne se fit que lorsque les humains furent assez avancés pour sentir le besoin de fixer les productions de leur esprit dans la matière, ou mieux, de les véhiculer au dehors d'eux-mêmes par un autre moyen que la bouche. Quoi qu'il en soit, les archives s'amoncelant, il devint bientôt nécessaire d'y mettre de l'ordre pour en faciliter la garde et la recherche. Les pouvoirs responsables firent donc des lois en conséquence. Mais, ce n'étaient là

que des dispositions d'ordre *juridique*. Ce n'était donc pas encore la naissance de l'archivistique. S'il faut attendre notre époque pour la voir apparaître, — (il faudrait en dire autant de la bibliothéconomie) — c'est que trop longtemps — et cela dure encore à certains endroits, malheureusement — l'on a confié la garde des archives et des bibliothèques à de simples fonctionnaires ou à des amateurs au lieu d'experts. Quand ceux-ci entrèrent donc en lice, les progrès en ce domaine ne se firent pas attendre. Des associations d'archivistes se formèrent; des écoles furent ouvertes (notamment au Vatican: cf G. Stratemeir, "The Vatican School of Paleography, Diplomatics and Archivistis", dans *Catholic Historical Review* 15 (1929) p. 63-71); des manuels parurent, dont le plus célèbre est celui des archivistes hollandais Muller, Feith et Fruin (1ère éd. en 1898; 2ème en 1920, traduite, comme la première, en plusieurs langues; traduction anglaise par A.H. Leavitt, *Manual for the Arrangement and Description of Archives*, N.Y., H.W. Wilson Co., 1940).

Mais, me dira-t-on, est-il nécessaire que l'historien connaisse à fond l'archivistique? Évidemment, non. Car ce n'est pas pour la bonne tenue des archives qu'il doit étudier cette science, mais pour mieux atteindre et comprendre les traces du passé, les sources en un mot qui se trouvent aux archives. Toutefois, avant de préciser la mesure de cette obligation pour l'historien, il faut, pour éviter toute équivoque, s'entendre sur les divers sens du mot "archives".

Disons, d'abord, que ce terme peut signifier non seulement un ensemble de documents mais aussi le local qui les renferme. Ceci dit, il y a lieu de distinguer entre fonds d'archives et dépôt d'archives. Un fonds d'archives est "l'ensemble des titres et pièces de toute nature pouvant à un degré quelconque intéresser les droits et l'histoire d'un corps, d'une famille ou d'un individu et réunis, au cours de son existence et pour le fonctionnement de ses services ou pour ses affaires, par ce corps, cette famille ou cet individu". (P.-F. Fournier, *Conseils pratiques pour le classement et l'inventaire des archives et de l'édition des documents historiques écrits*. Paris, E. Champion, 1924, p. 1).

Un fonds d'archives forme donc un *tout organique*, car les documents dont il est constitué "ont un rapport naturel les uns avec les autres et avec le corps, la famille ou l'individu dont ils ont été la propriété et dont ils proviennent" (*ibid.*, p. 1). Par conséquent, une collection de documents de provenance autre que le fonds d'archives

auquel elle a été rattachée *après coup* ne saurait légitimement appartenir à ce fonds: ce serait une erreur archivistique, le fait d'un collectionneur mal avisé. Bien des archivistes, malheureusement, n'ont pas respecté ce principe capital et, partant, ont induit en erreur beaucoup de chercheurs ou leur ont occasionné bien des pertes de temps.

Ainsi, la définition précitée nous montre bien que "fonds" et "dépôt" d'archives ne sont pas la même chose: l'un est le *contenu* et l'autre le *contenant*. Ils ne coïncident, mais en fait seulement, que lorsque le dépôt est constitué par un seul fonds. Toutefois, un fonds peut comporter des collections de documents *séparées* les unes des autres, sans rien perdre de son unité: dossiers sur des affaires déterminées, séries de pièces (par exemple, aux archives de la S.C. de Propagande, à Rome: *Acta, Scrittura originali, Lettere*, etc.).

Historien et archivistique

Que l'archivistique soit nécessaire à l'historien, cela va de soi. N'est-ce pas dans les dépôts d'archives qu'il trouve les plus importantes et plus nombreuses traces de l'activité humaine passée? Mais, dans quelle mesure l'archivistique est-elle nécessaire à l'historien? Dans la mesure où elle lui permettra de trouver les sources de la façon la plus rapide et la meilleure possible, de les bien comprendre et de les critiquer le plus parfaitement.

Or, pour ce faire, il faut que le travailleur d'histoire sache quels dépôts il doit consulter, où ils se trouvent, quelles en sont les conditions de consultation, quelle en est l'utilité pratique, etc., sans quoi il perdra son temps ou fera des recherches incomplètes. Grâce à l'archivistique l'historien apprendra l'existence de guides internationaux (v.g. le *Guide international des archives*, publié par l'Institut international de coopération intellectuelle, Paris et Rome) et nationaux (comme le très commode *Annuaire des bibliothèques et des archives* de A. Vidier, 2e éd., Paris, Soc. de l'histoire de France, 1927). Ceux-ci, à leur tour, lui fourniront, outre la liste des dépôts d'archives où il sera susceptible de trouver matière relative à la question traitée, bien des renseignements sans lesquels il marcherait dans le vague ou sur un terrain déjà surabondamment exploité. Ainsi, il connaîtra l'adresse exacte des locaux en cause, ce qui n'est pas peu dire, non seulement pour s'épargner des pertes de temps, mais aussi pour ne pas tomber

dans la confusion (comme nos préposés aux archives nationales, à Ottawa, qui, par leurs indications, laissent entendre aux chercheurs que les fonds d'archives de la Propagande font partie du dépôt du Vatican !). Grâce à ces guides encore, l'historien saura quand et à quelles conditions il peut consulter les archives en vue, quels sont les inventaires et les index qui en ont été publiés, comment s'y prendre pour les consulter de façon méthodique, etc., etc.

Le cours d'archivistique destiné à la formation de l'historien ne se limite pas à la connaissance des guides utiles pour la consultation des archives. Il comporte, en plus, l'étude des plus importants dépôts d'archives civils et ecclésiastiques: archives pontificales, épiscopales, monastiques, paroissiales comme nationales, provinciales, locales, judiciaires, notariales, etc. En outre, certains fonds d'archives, pour être consultés avec profit, exigent qu'on en fasse l'histoire et que l'on parle des corps dont ils proviennent: Secrétairerie d'État, Secrétairerie des Brefs, Consistoriale, etc. pour ne mentionner que quelques-uns des multiples corps d'où proviennent les fonds d'archives qui constituent l'énorme dépôt du Vatican.

Il va sans dire que, si les sciences auxiliaires de l'archivistique sont nécessaires à l'archiviste, elles le sont autant, sinon plus, à l'historien, surtout la paléographie, la philologie, la diplomatique et la chronologie. J'ai été à même d'en expérimenter les bienfaits dans les recherches que j'ai dû faire aux archives romaines. Aussi, rien d'étonnant que les organisateurs de facultés ou d'instituts d'histoire aient tenu à donner à l'archivistique et aux autres sciences auxiliaires la place qui leur revient dans la formation des historiens. A la Faculté d'histoire ecclésiastique de l'Université Grégorienne, pour ne citer que celle-ci, le cours d'histoire est réparti sur trois années en vue d'accorder aux sciences auxiliaires susmentionnées et autres (archéologie, histoire du droit, etc.), comme à la méthodologie, dès les premières années, la part qui leur revient.

Au Canada, la fondation de l'Institut d'histoire de l'Amérique française et la création d'instituts d'histoire, aux universités françaises de Québec et de Montréal, marquent une étape dans la formation historique de nos jeunes. Si l'on n'y peut accorder encore aux sciences auxiliaires toute la place à laquelle elles ont droit, on ne manque pas, toutefois, d'attirer l'attention sur quelques-unes d'entre elles dans le cours de méthodologie historique. D'ailleurs, à l'Institut d'histoire de

la Faculté des Lettres, à l'Université de Montréal, on projette de faire un pas de plus dans la voie du progrès: instituer un cours spécial d'archivistique. Cela ne surprend guère, quand on sait que son habile et dévoué directeur est le vice-président même de notre Institut d'histoire de l'Amérique française, M. Guy Frégault, historien de premier ordre. La réalisation de ce projet ne saurait que faire honneur à l'Université de Montréal et rendre de précieux services à la science historique. Souhaitons que ce soit bientôt un fait accompli.

Enfin, avant de terminer, je ne saurais passer sous silence une lacune qu'il faudrait combler le plus tôt possible. Il nous manque un guide général de nos archives. Il y a bien quelques guides épars ici et là, surtout dans des ouvrages et des périodiques. Tels sont, par exemple pour nos Archives Nationales, à Ottawa, ceux de G. LANCTOT, *Les archives nationales canadiennes* (dans *Semaine d'histoire du Canada*, première session, Montréal 1926, p. 411-424) et de D.W. PARKER, *A guide to the documents in the MSS Room at the Public Archives of Canada*, t. 1, Ottawa 1914 (Publications of the Archives of Canada, no 10). Pour les dépôts d'archives des provinces canadiennes en général, l'article de G.W. BROWN, *Provincial Archives* (dans *Canadian Historical Review* 16, année 1935, p. 1-18). Pour la Province de Québec, en particulier, il y a surtout les études de P.-G. ROY, *Les archives de la Province de Québec et ses inventaires* (dans *Semaine d'hist. du Canada*, première session, Montréal 1926, p. 177-194) et de J.F. KENNEY, *The public records of the Province of Quebec 1763-1791* (dans MSRC, 3e série, sect. II, t. 34, Ottawa 1940, p. 87-133). Quant aux archives ecclésiastiques canadiennes en général, on connaît les articles de A.G. DOUGHTY, *Sources for the history of the Catholic Church in the Public Archives of Canada* (dans *Catholic Historical Review* 19, années 1933-1934, p. 148-166) et C.-M. MORIN, O.F.M., *Les archives du Saint-Siège, importantes sources de l'histoire politico-religieuse du Canada* (dans *Culture* 6, année 1946, p. 151-176). Il convient aussi de mentionner les aperçus de A. MAHEUX, *Les archives du Séminaire de Québec* (dans *Le Canada français* 17, années 1939-1940, p. 503-508) et de R. BONIN, *(Les archives sulpiciennes sources d'histoire ecclésiastique* (dans *Rapport 1934-1935* de la Société Canadienne d'Histoire de l'Église catholique, Ottawa 1935, p. 39-50).

Cette liste toutefois, même complétée par la nomenclature d'autres publications du genre, ne saurait remplir le rôle de guide à nos archives.

En effet, les aperçus ainsi signalés sont loin de concerner tous les dépôts canadiens et, surtout, sur chacun des dépôts mentionnés, ils omettent bien des détails requis. D'ailleurs, ces ouvrages seraient-ils complets que la consultation n'en serait ni facile ni commode.

Il faudrait donc, pour l'utilité de nos chercheurs, un guide général par ordre alphabétique de lieux, dans lequel ceux-ci trouveraient rapidement toutes les informations nécessaires sur le local, l'administration, les règlements de consultation, le contenu et la bibliographie de chaque dépôt d'archives tant ecclésiastiques (épiscopales, paroissiales, collégiales, religieuses, hospitalières, etc.) que civiles (nationales, provinciales, municipales, judiciaires, corporatives, familiales, notariales, etc.) qui se trouvent au Canada. Souhaitons que l'Institut d'histoire de l'Amérique française puisse un jour réaliser une telle œuvre. N'aurait-il fait que cela, il aurait mérité d'avoir vécu et se serait acquis un titre glorieux à la reconnaissance de la postérité.

Conrad M. MORIN, o.f.m.

Membre-directeur de l'Institut d'histoire de l'Amérique française.

L'INSTITUT D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

offre

ses fervents hommages

à

l'un de ses membres-honoraires

M. Pierre-Georges Roy

directeur, pendant cinquante-quatre ans, du
"Bulletin des recherches historiques".

LA MISSION DE L'ABBE THOMAS MAGUIRE A ROME, en 1833-1834

En juin 1833, Mgr Signay, évêque de Québec, reçut de Rome une communication qui causa dans les milieux ecclésiastiques de la capitale une grande surprise. On lui apprenait le refus de la candidature de Mgr Turgeon au poste de coadjuteur de Québec, et on suggérait la nomination à sa place de M. St-Germain, curé de St-Laurent, près de Montréal. Cette décision du Saint-Siège mettait l'évêque de Québec dans une position très délicate vis-à-vis du gouvernement anglais et des fidèles de son diocèse. Dans son premier mandement, en février 1833, Mgr Signay avait annoncé officiellement la nomination de Mgr Turgeon et la confirmation de ce choix par Lord Aylmer, gouverneur du Canada. Le nouvel élu avait aussitôt prêté le serment d'usage et commencé son administration. Ainsi l'application de la décision de Rome risquait de causer un véritable scandale. De plus la proposition de nommer M. St-Germain à la place de Mgr Turgeon n'avait rien de très rassurant. Depuis près de 12 ans, ce personnage avait créé aux évêques des ennuis très sérieux en soutenant la cause du Séminaire de Saint-Sulpice contre Mgr Lartigue, auxiliaire de l'évêque de Québec pour le district de Montréal. On s'explique alors facilement l'inquiétude de Mgr Signay en apprenant la décision de la Congrégation de la Propagande.

Mis au courant de l'affaire, Mgr Lartigue pressa l'évêque de Québec d'envoyer à Rome un délégué spécial, et proposa pour cette mission l'abbé Thomas Maguire, vicaire général, aumônier des Ursulines à Québec. Après plusieurs instances¹, Mgr Signay accepta cette suggestion et, à la fin de septembre, M. Maguire partait pour Rome.

Le choix de ce délégué n'avait pas été fait au hasard. M. Maguire se recommandait par son expérience, par son caractère, par une con-

1. Correspondance de Mgr Lartigue de 1833 à 1836, *Rapport de l'archiviste de la province de Québec* (1943-1944): 222—240 (passim).

naissance peu ordinaire des affaires canadiennes. En 1829-1830, Mgr Panet l'avait déjà chargé d'une mission à Londres et à Rome en vue d'obtenir l'érection du diocèse de Montréal et la révocation de l'autorisation d'aliéner ses seigneuries accordée à Saint-Sulpice². Au cours de ses deux missions il se montra dévoué, courageux, audacieux même. Enfin ses mémoires et ses pétitions dénotent chez lui une connaissance très étendue et très solide des questions religieuses au Canada.

Il fallait tout cela pour aller défendre à Rome, en 1833, la cause des évêques de Québec, car leur agent allait se trouver en présence d'un adversaire assez redoutable en la personne de M. Jean-Baptiste Thavenet, P.S.S. Ce sulpicien français était bien connu au Canada pour y avoir résidé de 1794 à 1815. Après son retour en France, il avait été chargé à plusieurs reprises de la défense des intérêts de ses confrères canadiens à Londres et à Paris. A l'automne de 1830, on l'envoya à Rome pour soutenir le point de vue du Séminaire de Montréal dans l'affaire de la nomination du curé d'office de la paroisse de Notre-Dame. Sa mission terminée, il y était resté sous le prétexte de composer un dictionnaire et une Histoire Sainte en algonquin pour le compte de la Propagande. En fait, s'il faut en croire M. Maguire, sans mandat officiel et malgré la défense expresse de son supérieur, il continuait de fournir au Saint-Siège des informations plus ou moins exactes sur les affaires religieuses du Canada³. Grâce à ses intrigues et à ses largesses, il avait libre accès auprès des secrétaires des Congrégations romaines et pouvait facilement faire prévaloir son point de vue. Toujours d'après M. Maguire, il aurait même réussi à prendre connaissance de la correspondance secrète des évêques du Canada avec Rome. C'est lui qui avait fait échouer la candidature de Mgr Turgeon et avait proposé à sa place M. St-Germain.

M. Maguire allait donc se trouver dans une situation assez difficile pour défendre Mgr Turgeon et les autres causes de l'évêque de Québec contre le Séminaire de Montréal.

* * *

2. Abbé Ivanhoë Caron, "Les évêques de Québec, leurs procureurs et leurs vicaires généraux, à Rome, à Paris et à Londres (1734-1834)". *Mémoires de la Société Royale*, section I, (1935): 153—178.

3. Maguire à Mgr Signay, 17 février 1834. Archives de l'Archevêché de Montréal, dossier Maguire. Cette source sera désignée dans la suite par les lettres AAM.

Dès son arrivée à Rome, le 5 décembre 1833, il se mit résolument à la tâche. Le premier objet de sa mission était l'obtention des bulles de Mgr Turgeon. La lutte fut longue et difficile. Il dut présenter successivement trois requêtes. Avant de produire la première, il fit une enquête pour connaître la nature et la source des objections contre la nomination de Mgr Turgeon. Ses premières visites furent pour M. Thavenet. « Je n'ai eu rien de plus pressé à mon arrivée ici que de le voir pour prendre hauteur », écrivit-il dans sa première lettre à Mgr Signay. Malgré un accueil bienveillant, il ne réussit pas à obtenir d'autres réponses que celle-ci : « La question de M. Turgeon ne pouvait être traitée d'abord; il fallait au préalable que toutes les autres difficultés fussent terminées à l'amiable, et d'une manière satisfaisante pour les intéressés ». Son enquête se poursuivit auprès des membres de la Congrégation de la Propagande: les cardinaux Pédicini, Weld, Fesch, le secrétaire Mgr Mai, le sous-secrétaire Mgr Palma. Sur la nature des objections contre Mgr Turgeon la réponse fut invariablement la même : « Tous au premier abord et sans détour m'ont informé que cette élection ne pouvait être confirmée, parce que ce monsieur était opposé aux sulpiciens de Montréal et était ennemi de leur congrégation. A cette question: par quelle voie la Cour de Rome reçoit-elle ses informations? on a répondu: par l'entremise de M. l'abbé Thavenet, son agent ». ⁴ Non satisfait de ces réponses laconiques, visiblement inspirées de M. Thavenet, il écrivit alors une lettre officielle à la Propagande pour obtenir de plus amples informations. Il posait les questions suivantes : « Quelles sont les objections canoniques que l'on oppose à l'élection de M. l'abbé Turgeon? et quels sont les individus qui les font valoir? — Par quelle voie ces objections sont-elles connues du S. Siège? — Y a-t-il à Rome auprès du S. Siège quelque agent de S. Sulpice de Montréal? ou de quelque autre corporation ou individu du diocèse de Québec? et quel est cet agent? » ⁵ — Trois jours après, M. Maguire recevait du secrétaire de la Propagande cette réponse vraiment surprenante : « Comme les difficultés entre l'archevêque de Québec et S. Sulpice devaient être terminées à l'amiable, il ne pouvait fournir aucun des renseignements demandés, excepté que Sa Sainteté avait fait notifier officiellement à M. Thavenet qu'elle le nommait

4. Maguire à Signay et à Lartigue, 8 décembre 1833, AAM.

5. Maguire à Mgr Mai, secrétaire de la Propagande, 9 décembre 1833, AAM.

agent de S. Sulpice pour la présente occasion »⁶. Il fut donc obligé de se contenter de ces maigres renseignements, et c'est dans ces conditions peu rassurantes qu'il présenta au S.-Siège la première pétition de Mgr Signay en faveur de Mgr Turgeon.

Voici en substance ce qu'elle contenait. Sensiblement affligé par les délais du Saint-Siège à accorder l'institution canonique à Mgr Turgeon, inquiet d'un projet de substitution de M. St-Germain à Mgr Turgeon, appuyé et encouragé par le clergé et les laïcs de son diocèse, l'évêque de Québec s'est décidé à envoyer à Rome M. Thomas Maguire pour exposer très respectueusement les raisons pour lesquelles il semble nécessaire de donner à Mgr Turgeon l'institution canonique. Ces raisons sont les suivantes: 1o — Un plus long délai créerait un scandale, parce que Mgr Turgeon, reconnu officiellement par le gouvernement britannique, a prêté le serment d'usage et partage déjà avec l'évêque l'administration du diocèse; 2o — il est impossible de revenir sur l'élection de Mgr Turgeon avec un gouvernement protestant, qui s'arroge le droit d'intervenir dans la nomination des évêques; c'est l'opinion, non seulement de l'évêque de Québec, mais aussi de toutes les personnes bien au courant de la situation religieuse au Canada, en particulier des évêques de Montréal, de Kingston, de New-York; 3o — la candidature de Mgr Turgeon « a réuni les suffrages de tout le clergé et peuple canadiens sans qu'une seule voix se soit élevée contre sa nomination ». A la suite des informations recueillies à Rome, M. Maguire crut bon d'ajouter à ce dernier argument deux remarques concernant l'attitude réciproque de Mgr Turgeon et de la Congrégation de Saint-Sulpice de Montréal. Cette dernière ne s'oppose pas à l'élection de Mgr Turgeon, puisque le supérieur provincial a désavoué formellement « toute agence et toute intervention, soit à Rome, soit au Canada, relativement à l'élection du Coadjuteur de Québec ». De son côté, Mgr Turgeon n'est pas hostile à la Congrégation de Saint-Sulpice. Il a toujours été opposé, il est vrai, à la cession des biens du Séminaire de Montréal au gouvernement canadien; mais il partage cette attitude « avec les évêques, le clergé et la masse entière du peuple; et de plus avec l'une des branches de la Législature, la Chambre d'Assemblée, autorité suprême dans le Bas-Canada ».⁷

6. Maguire à Signay et à Lartigue, 3 janvier 1834, AAM.

7. Pétition de M. Maguire à Grégoire XVI, 16 décembre 1833, AAM.

Cette première requête manque presque complètement son but, parce que M. Maguire ignorait le vrai motif de l'opposition de Saint-Sulpice à la nomination de Mgr Turgeon. Il l'apprit de M. Thavenet lui-même, quelques jours après la communication de sa pétition au Saint-Siège. Voici comment il annonça le fait à Mgr Signay :

Votre Grandeur sera étonnée sans doute d'une communication que M. Thavenet m'a faite ces jours derniers et qui dévoile le mystère du refus des bulles de M. Turgeon. La voici. M. Turgeon, dans une conférence avec M. Quiblier,⁸ lui a déclaré que pour ramener la paix entre les évêques et Saint-Sulpice, il fallait de toute nécessité que ce dernier devint *canadien*. Mais le Pape et les Cardinaux à Rome, et les Sulpiciens à Paris, décident, suivant M. Thavenet, que l'œuvre de la fondation de St-Sulpice de Montréal ne peut *en conscience* (excepté dans les cas extrêmes) être acquittée que par des Français, et que cette Maison doit toujours être gouvernée que par une majorité de Français. Donc, M. Turgeon qui veut que cette maison soit *canadienne* est inéligible à l'épiscopat⁹.

Toute l'affaire se ramenait donc au problème de l'introduction de prêtres français au Séminaire de Montréal. Aussi M. Maguire, qui n'avait pas prévu cette difficulté, appréhendait-il une décision défavorable. De fait, dans la Congrégation du 27 janvier, les Cardinaux recommandèrent au Saint-Père « de n'accorder ses bulles à M. Turgeon qu'après une promesse formelle de sa part, ou de la part de son agent à Rome, de ne s'opposer jamais à l'introduction de prêtres français au Séminaire de Montréal. »¹⁰

Cette décision produisit sur M. Maguire une très forte impression. De suite, il se rendit chez le secrétaire de la Propagande pour lui « témoigner dans les termes les plus forts son étonnement qu'une poignée d'étrangers soient ainsi soutenue dans une espèce de rébellion contre leurs supérieurs légitimes, au point d'entraver la succession à l'épiscopat et d'exposer l'Église du Bas-Canada à des malheurs irréparables »¹¹. Mgr Mai lui répondit que, si Saint-Sulpice était vraiment

8. M. Vincent Quiblier était supérieur du Séminaire de Montréal depuis 1831.

9. Maguire à Signay et Lartigue, 3 janvier 1834, AAM.

10. Cardinal Pédicini, préfet de la Propagande, à M. Maguire, 1 février 1834, AMM.

11. Maguire à Signay et à Lartigue, 6 février 1834, AAM.

coupable, on pourrait suggérer l'envoi des bulles sans exiger de Mgr Turgeon une promesse formelle, mais en lui recommandant simplement de ne pas mettre obstacle à l'entrée de sulpiciens français à Montréal. En même temps le secrétaire l'invitait à exposer par écrit les griefs de l'évêque de Québec contre Saint-Sulpice.

De retour chez lui, M. Maguire écrivit d'abord au Cardinal Pédicini pour lui dire qu'il ne pouvait en conscience faire la promesse demandée, parce qu'il avait l'intime persuasion que M. Turgeon lui-même ne la ferait pas, et que d'ailleurs il n'avait reçu aucune instruction sur ce point.¹²

Trois jours après, il présentait à Mgr Mai un long réquisitoire contre le Séminaire de Montréal¹³. Après avoir exprimé sa douleur à la vue des dangers qui menacent l'Église du Canada, et son étonnement devant l'appui que reçoivent à Rome des prêtres étrangers au pays et rebelles aux évêques, il réfute quelques-unes des informations mensongères fournies à la Propagande par M. Thavenet. Ce dernier avait soutenu que « l'œuvre de la fondation de S.-Sulpice ne pouvait être acquittée que par des sulpiciens français ». A cette affirmation, M. Maguire oppose l'avis de juristes éminents¹⁴ et de Saint-Sulpice lui-même¹⁵ qui avaient démontré clairement « l'entière séparation & totale indépendance » du Séminaire de Montréal et de celui de Paris par la seule loi de conquête. D'ailleurs, de 1760 à 1794, Saint-Sulpice de Montréal s'était recruté uniquement au Canada et pour le plus grand bien du pays. — M. Thavenet avait accusé les évêques de Québec de vouloir « s'emparer des biens du Séminaire de Montréal, comme ils avaient envahi ceux du séminaire des Missions Étrangères de Québec ». M. Maguire repousse cette accusation avec indignation; « Jamais, dit-il, les évêques n'ont touché à un denier des biens du Séminaire de Québec ». Quant au Séminaire de Montréal, il serait impossible de le déposséder avec les lois qui régissent les propriétés

12. Maguire au cardinal Pédicini, 3 fév. 1834, AAM.

13. Maguire à Mgr Mai, 5 fév. 1834, AAM.

14. Avec sa pétition M. Maguire communiqua à la Propagande la brochure où se trouve exprimée l'opinion des juristes; elle s'intitule: *Consultation de M. Dupin, avocat de la Cour Royale de Paris, pour le Séminaire de Montréal, en Canada* (Paris imprimerie d'Everat, 1826).

15. L'opinion de Saint-Sulpice se trouve exprimée dans le *Mémoire pour le Séminaire de Montréal*, brochure anonyme, sans lieu et sans date, attribuée à M. Roux; elle fut communiquée à la Propagande avec la Pétition.

de main-morte au Canada, et surtout avec un gouvernement qui prétend avoir des droits sur ses biens. — M. Thavenet avait encore dit que « S. Sulpice jouit d'une grande considération dans le Canada et que les Évêques ne devraient pas abattre cet établissement ». A cela M. Maguire répond en affirmant « de la manière la plus solennelle » que jamais les évêques n'ont essayé de supprimer le Séminaire de Montréal. Pour ce qui est de la réputation de Saint-Sulpice, elle est « nulle, absolument nulle » à cause de l'attitude des sulpiciens français à l'égard des évêques, depuis 1821. D'ailleurs, avant cette date, sa réputation était surfaite; tout compte fait, au Canada, Saint-Sulpice ne dirige qu'une paroisse, une petite bourgade d'Indiens et un collège, qui, depuis quelques années, tombe rapidement dans l'opinion publique.¹⁶

Après ces observations, M. Maguire aborde le sujet principal de sa requête: les inconvénients de l'introduction de prêtres français au Séminaire de Montréal. Les évêques de Québec ne peuvent l'autoriser sans encourir l'indignation du gouvernement anglais. Ce dernier a déjà manifesté son hostilité à l'égard d'une institution qui ne peut se recruter que chez l'ennemi. Tout dernièrement encore, Lord Goderich écrivait à l'évêque de Québec: « Je concours de plus en plus avec mes prédécesseurs pour blâmer la continuation d'une institution qui au lieu de remplir par ses propres élèves (sujets anglais) les vacances qui ont lieu dans son corps, a été obligée de recruter ses forces parmi un clergé appartenant à un pays étranger qui est attaché au Bas-Canada par les liens du langage, de l'origine et de l'ancienne sujestion ». — D'un autre côté, cette pratique menace le Séminaire de Montréal dans la possession de ses biens. Chaque fois que Saint-Sulpice veut faire venir de France de nouveaux sujets, le gouvernement anglais demande impérieusement la cession de ses biens. — Enfin, le privilège concédé à Saint-Sulpice de Paris d'envoyer des prêtres de son choix, « à l'insu et même contre le gré des premiers pasteurs », est de nature à occasionner de graves abus. En fait, cette coutume a contribué à entretenir la discorde dans l'Église du Canada et spécialement dans le district

16. M. Maguire se garde bien de dire ici que la paroisse de Notre-Dame était de beaucoup la plus importante du Canada, comprenant la ville de Montréal et sa banlieue avec une population d'environ 40,000 âmes. Quant au Collège, il avait perdu de son prestige, surtout parce que les professeurs français manifestaient un peu trop ouvertement leur opposition aux principes démocratiques du parti patriote de Louis-Joseph Papineau.

de Montréal. En 1821 spécialement, le Séminaire de Saint-Sulpice de cette ville, dirigé par des prêtres français, a fomenté « un schisme (et le mot est dit avec réflexion) », en s'opposant à l'ordre établi par le Saint-Siège pour le gouvernement spirituel de cette région. Depuis, le « schisme » a continué: « Jamais S. Sulpice n'a eu recours pour le *spirituel* aux évêques. — Au vu & au su de la population entière de Montréal, jamais de rapports avec l'Évêque du District, pour les devoirs même des bienséances et de la vie civile, quoique celui-ci ait constamment, surtout avant ses infirmités, fréquenté leur Maison. — Jamais d'assistance de la part des Sulpiciens aux cérémonies épiscopales, même des ordinations de leurs élèves. etc, etc... ».

A la fin de son réquisitoire, M. Maguire annonce qu'il vient de recevoir du Canada une nouvelle importante: le Clergé canadien est en train de préparer une pétition en faveur de Mgr Turgeon. Malheureusement le document officiel ne pourra pas parvenir à Rome avant trois ou quatre mois; mais cette simple information devrait être quand même d'un poids considérable en faveur de l'évêque de Québec.

Obligé de présenter ce mémoire avant d'avoir reçu les instructions nécessaires, par ailleurs vivement impressionné par la décision de la Propagande, M. Maguire ne sut pas se garder complètement des exagérations et des préjugés répandus au Canada contre Saint-Sulpice. L'exagération est manifeste quand il affirme que la réputation de Saint-Sulpice est « nulle, absolument nulle »; ou bien encore lorsqu'il qualifie de schisme les difficultés entre le Séminaire de Montréal et Mgr Lartigue. Dans la dernière partie de son mémoire, presque chacune de ses affirmations demanderait une mise au point qu'il serait trop long de faire ici. Il suffira de dire que Mgr Lartigue, à qui il envoya une copie de sa lettre, se crut obligé de lui signaler les principales erreurs et de lui suggérer une rectification. ¹⁷M. Maguire lui répondit: « Je rectifierai autant que possible (car la vérité avant tout) les impressions causées par mes assertions exagérées, mais faites de bonne foi, relativement à S.-Sulpice; je puis cependant dire que mes *jamais* me sont venus presque tous de *St-Jacques* ». ¹⁸

17. Lartigue à Maguire, 29 avril 1834, *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec*, (1943-1944): 262—263.

18. Maguire à Lartigue, 6 juillet 1834. — St-Jacques désigne ici l'ancien évêché de Montréal, résidence de Mgr Lartigue.

Toutefois sa rétractation fut trop tardive pour exercer une influence sur la décision du Saint-Siège. Dès le 15 février, le secrétaire de la Propagande communiqua au Saint-Père, avec la recommandation des Cardinaux, tous les documents de M. Maguire. Grégoire XVI tenait à être informé personnellement de la question. Avant son élévation au Souverain Pontificat, il avait été, pendant de longues années, Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Il connaissait à fond tous les problèmes de l'Église catholique au Canada et se réservait de leur donner une solution définitive. Dans le cas de Mgr Turgeon, il passa trois heures à examiner et discuter les papiers de M. Maguire. Il décida finalement d'accorder les bulles sans condition; mais, par égard pour les Cardinaux et pour Saint-Sulpice, elles seront accompagnées d'une lettre recommandant fortement au nouveau coadjuteur de ne pas s'opposer à l'introduction de Sulpiciens français à Montréal.

Dès le lendemain, M. Maguire fut mis au courant de la décision. En même temps on l'invitait à écrire de nouveau au Saint-Père. Il le fit cette fois sur un ton plus modéré et plus brièvement, se contentant d'exposer sous une autre forme les inconvénients du recrutement du Séminaire de Montréal en France.¹⁹ L'effet fut d'atténuer davantage les exigences du Saint-Siège. Dans la lettre de recommandation accompagnant les bulles, il ne fut plus question de l'admission de prêtres français à Montréal, mais d'une simple exhortation à la paix avec Saint-Sulpice.²⁰ C'était pour M. Maguire une victoire complète.

* * *

La deuxième cause que le délégué de l'évêque de Québec avait pour mission de défendre était celle des biens du Séminaire de Montréal. Depuis quelques années, cette question causait de sérieuses inquiétudes aux évêques du Canada. Par des moyens plus ou moins violents, le gouvernement anglais cherchait à s'emparer de ces biens pour en doter les institutions protestantes. Après bien des instances, la direction du Séminaire avait fini par accepter les propositions du gouverneur qui consistaient dans l'échange des seigneuries contre une rente annuelle. En 1827, à l'insu de l'évêque de Québec, M. Roux, supérieur provincial, se rendit en Europe, obtint de Rome l'autorisation néces-

19. Maguire à S.S. Grégoire XVI, 18 fév. 1834, AAM.

20. Maguire à Signay et Lartigue, 12 mars 1834, AAM.

saire et entama les négociations avec Londres. Mis au courant de l'affaire, Mgr Panet délégua aussitôt à Rome M. Antoine Tabeau, curé de Boucherville, et M. Maguire dans le but d'obtenir le retrait de l'autorisation. Le Souverain Pontife reconnut le bien-fondé de leur réclamation et ordonna à M. Roux de suspendre les négociations²¹. Mais, en 1832, l'affaire reprit son cours à la suite d'une nouvelle démarche du gouvernement anglais qui, maintenant, demandait l'échange des propriétés du Séminaire contre des biens immeubles.

Cette fois encore, M. Maguire fut chargé de faire échouer le projet. Au nom de l'évêque de Québec, il devait supplier le Souverain Pontife de vouloir bien « signifier dans le plus court délai à la compagnie de S.-Sulpice de Montréal une *défense formelle* de vendre ou céder ses seigneuries, fiefs ou biens-fonds soit au Gouvernement Britannique ou à d'autres sans *l'intervention et le consentement exprès* du dit Seigneur Archevêque ou de ses successeurs, suivant les lois civiles et ecclésiastiques en force dans le Canada ».²²

Dans la pétition qu'il présenta au S.-Siège, il s'appliqua surtout à démontrer que la transaction projetée pourrait bien être le point de départ d'une confiscation générale des biens de l'Église catholique au Canada. C'était l'avis de Mgr Plessis, en 1819, de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, de Saint-Sulpice lui-même qui, dans un mémoire publié en 1819 et attribué à M. Roux, s'exprimait ainsi:

Aucun bien public ne paraîtra dans l'envahissement de biens totalement employés au bien public: on ne verra que le plan de substituer des Missionnaires, un Collège, des Écoles Protestantes, à des Missionnaires, à un Collège, à des Écoles Catholiques. Après avoir vu successivement tomber Jésuites et Récollets, c.a.d. cinq établissements religieux; encore celui de St-Sulpice, rempli de sujets, tomber, le peuple ne verrait que la haine de ses établissements Catholiques, il les verrait successivement frappés; bientôt, le Séminaire de Québec, les hôpitaux, les maisons d'éducation, la dime des Curés etc... toute la Religion Catholique s'« écrouler »²³.

21. Abbé Ivanhoë Caron, "Les évêques de Québec, leurs procureurs et leurs vicaires généraux, à Rome, à Paris et à Londres (1734-1834)", *Mémoires de la Société Royale*, section I, (1935): 171.

22. Pétition de M. Maguire à Grégoire XVI, 26 fév. 1834, AAM.

23. *Considérations sur les Biens du Séminaire de Montréal*, p. 16. — Brochure anonyme, sans lieu et sans date, attribuée à M. Roux. Elle fut communiquée à la Propagande avec la Pétition.

D'un autre côté, la conduite du gouvernement anglais depuis la conquête permettait de croire que la confiscation des biens du Séminaire de Montréal faisait partie d'un plan d'ensemble consistant à dépouiller graduellement les institutions catholiques au profit des institutions protestantes.

1o — Le Gouvernement Britannique a enlevé aux Récollets leurs établissements catholiques et les a affectés en partie au culte protestant. 2o — Il a diverti pendant les trente dernières années les biens des Jésuites, destinés comme ceux de S. Sulpice à l'instruction catholique des fidèles et à la conversion des aborigènes du pays; il en a bâti de superbes temples protestants, salariés des ministres protestants, établi des écoles protestantes; et ce n'est qu'après 20 ans d'efforts persévérants que les Communes du Bas-Canada ont enfin obtenu la restitution de ces biens au pays, mais non à la religion quoique celle-ci y eût des droits sacrés. 3o — Il a enlevé sans formalités quelconques et de vive force des terrains d'une valeur très considérable à deux monastères de la ville de Québec, l'un de Religieuses Ursulines et l'autre d'Hospitalières. 4o — Il retient aux mêmes religieuses Ursulines plus de 8,000 arpents de terre d'une seigneurie, malgré leurs réclamations depuis près de 20 ans.

Enfin, dans ses dernières propositions à Saint-Sulpice, le gouvernement anglais s'exprimait assez clairement sur ses intentions:

Quant au surplus des revenus provenant des biens de S. Sulpice, après qu'on aura pourvu aux articles de l'arrangement, ce surplus sera appliqué à des objets qui approcheront autant que possible des charges de la fondation, c.a.d. à l'éducation générale ou à l'instruction religieuse, et en conséquence vous mettrez ce surplus à la disposition de la Législature provinciale, précisément de la même manière que l'on a fait pour les biens des Jésuites.²⁴

A propos de cette dernière demande, M. Maguire fait remarquer que la Législature du Bas-Canada est composée de trois branches dont deux à majorité protestante; elles ne manqueraient pas de doter d'abord les institutions protestantes « ou des écoles libérales, dont l'enseignement serait basé sur des principes hétérogènes qui prédominent de nos jours ».

24. Dépêche du ministre des Colonies à Lord Aylmer, AAM.

Quant au dernier projet du gouvernement qui consistait à vouloir échanger toutes les propriétés du Séminaire contre des biens immeubles, M. Maguire pensait qu'il était irréalisable. Le gouvernement anglais ne possédait ni les immeubles offrant une compensation suffisante, ni la somme d'argent (2 millions de francs) nécessaire à leur acquisition. Il y avait bien les terres de la Couronne; mais, situées en des lieux sauvages et inaccessibles, elles ne pourraient rien donner, si ce n'est dans un avenir très reculé.

Deux lettres adressées au secrétaire de la Propagande vinrent compléter les informations contenues dans ce mémoire. La première annonçait que l'on venait de déposer à la chambre des Communes du Bas-Canada un projet de loi ayant pour effet d'empêcher la confiscation des biens du Séminaire de Montréal; preuve de l'importance que l'on attache au Canada à leur conservation²⁵. L'autre lettre avait pour but de rectifier une information inexacte de M. Thavenet sur les revenus de S.-Sulpice. Il avait prétendu que le Séminaire de Montréal pouvait céder ses seigneuries sans inconvénients, à condition qu'on lui laissât ses biens-fonds d'un revenu annuel de 50,000 francs. Or, dans le Rapport de 1819, on note que ces propriétés (2 fermes et 3 moulins) « rapportent si peu de chose qu'il ne vaut pas la peine de les faire entrer en ligne de compte ». D'ailleurs cette partie des domaines du Séminaire était menacée comme tout le reste, le gouvernement anglais exigeant la cession de tous les biens sans distinction. Pour éviter un pareil malheur il suffirait « d'un ordre *simple mais bien formel* à S.-Sulpice de n'aliéner ses biens qu'avec l'agrément de l'Archevêque et suivant les lois du pays ». ²⁶

A la Propagande, cette requête ne rencontra aucun obstacle. Dans la Congrégation du 21 juillet, les Cardinaux la recommandèrent au Souverain Pontife et ce dernier ratifia leur décision. Ils demandèrent seulement que l'on usât de beaucoup de ménagement à l'égard de Saint-Sulpice; « les Cardinaux *Sulpiciens* désirent que cette défense soit couchée dans le langage le plus poli... Le Saint-Père est de cet avis et moi j'ai demandé qu'elle fut signifiée par le canal des évêques », ²⁷ ce qui fut accordé.

* * *

25. Maguire à Mgr Mai, 1 avril 1834, AAM.

26. Mguire à Mgr Mai, 23 avril 1834, AAM.

27. Maguire à Signay et Lortigue, 28 juillet 1834, AAM.

C'est aussi dans la Congrégation du 21 juillet que les Cardinaux rendirent leur jugement sur le mode d'élection des coadjuteurs de l'évêque de Québec. Ce problème délicat se posa en 1826, quand le Saint-Siège, pour des raisons d'ordre canonique, voulut modifier la coutume établie depuis la conquête. Cette coutume laissait le choix du candidat à l'évêque de Québec, qui, avec l'approbation du gouverneur canadien, demandait ensuite les provisions en Cour de Rome. Pour éviter toute difficulté avec le gouvernement anglais, le Saint-Siège avait d'abord approuvé ce mode de nomination. Mais, en 1826, profitant de l'élection de Mgr Signay, il voulut en introduire un autre consistant dans la présentation de trois candidats parmi lesquels le Souverain Pontife lui-même choisirait le coadjuteur. Étant donné l'attitude du gouvernement anglais sur la question de l'épiscopat au Canada, ce nouveau procédé présentait de sérieux inconvénients. Aussi en 1833, Mgr Signay chargea-t-il son délégué d'exposer la situation au Saint-Siège et de proposer les modifications nécessaires.

Dans sa pétition, M. Maguire s'efforce de montrer le danger réel qui menace la succession épiscopale à Québec par suite des prétentions anglaises. Sa Majesté Britannique a constamment réclamé le droit de nommer les évêques, soit en vertu de la suprématie spirituelle attachée à sa couronne, soit en vertu du droit de conquête ou comme successeur des rois de France. Non seulement le gouvernement anglais a fait inscrire ce droit dans les constitutions, toujours en vigueur, de 1774 et de 1791, mais il le réaffirme dans les instructions secrètes données à chaque gouverneur depuis 1775. Un des articles se lit comme suit: »

...Afin que notre juste SUPRÉMATIE dans les matières tant ECCLÉSIASTIQUES que civiles puisse avoir son plein et entier effet Nous voulons et c'est Notre bon plaisir:

1o Que tous appels à aucune juridiction étrangère (i.e. Rome) ou correspondance avec icelle de quelque nature qu'ils puissent être, soient absolument défendus, et ce sous les pénalités les plus sévères. 2o Que les pouvoirs épiscopaux ou vicariaux ne soient exercés dans notre dite Province par aucune personne... sans une LICENCE ET PERMISSION de vous sous le sceau de notre dite Province et seulement pour le temps de notre BON PLAISIR, et sous telles limitations et restrictions qui correspondent à l'esprit et aux clauses de l'acte du PARLEMENT de la 14e année de Notre règne

(acte de 1774)... et qu'aucune personne ne puisse recevoir les ORDRES SACRÉS ni prendre CHARGE D'ÂMES, qu'après avoir obtenu de vous une permission écrite...

Ces prétentions apparaissent encore dans la conduite du gouvernement anglais et de ses représentants, depuis 1760. Par politique, il est vrai, ils ont dû, la plupart du temps, adopter des procédés de conciliation. Mais, chaque fois que l'occasion se présenta, ils ne reculèrent pas devant des moyens plus ou moins violents pour réduire l'Église du Canada sous la suprématie de Sa Majesté Britannique. Par exemple: « 1o Le Siège de Québec resta vacant pendant six années consécutives après la conquête du Canada, au grand détriment de la religion. — 2o Le Gouvernement refusa 60 ans durant de reconnaître, du moins ouvertement, comme évêque de Québec, tous ceux qui furent élevés à cette dignité pendant cet intervalle. — 3o Quoique depuis un petit nombre d'années le Gouvernement, forcé par les circonstances, ait reconnu un évêque de Québec, il n'a pas renoncé pour cela à sa prétendue Suprématie qui lui attribue la nomination du même. — 4o Il employa en deux ou trois circonstances, sans succès, il est vrai, des moyens presque violents pour placer sur ce Siège des sujets de son choix et bien peu dignes des hautes fonctions de l'Épiscopat.²⁸ — 5o Il nomma dans une autre occasion un individu qui n'avait jamais vu le Canada et qui probablement était étranger à la langue du pays. — 6o ...Ses représentants ne pouvant avec prudence contrarier le vœu du clergé et du peuple, et entraver la marche des lois du pays, s'accordèrent *en secret* avec les Évêques..., tandis que publiquement ils soutenaient avec les employés du Gouvernement qu'il ne pouvait y avoir en Canada d'Évêque Catholique qu'en vertu de la suprématie du Roi... — 7o ...Le gouvernement si tard qu'en 1825 et 1832 a eu recours à une nouvelle manœuvre pour arriver à son but. A ces deux époques les gouverneurs généraux des Canadas, qui jusque là avaient toujours approuvé au nom du roi les coadjuteurs élus, les référèrent au *bon plaisir de Sa Majesté même...* »

28. M. Maguire fait allusion ici d'abord à l'ingérence de Lord Sydney qui, en 1784, voulut faire nommer à la place de Mgr Hubert, M. de Montgolfier, alors âgé de 73 ans; puis à celle du Duc de Kent qui s'opposa fermement à l'élection de Mgr Plessis et proposa de nommer à sa place un vieux curé incapable d'exercer les fonctions de l'épiscopat. (Voir: Mgr Henri Tétu, *Les Évêques de Québec*, (Granger et Mame, 1930, éd. populaire), t. III: 14, 66.)

A la fin de son exposé, M. Maguire fait remarquer très justement que les prétentions du gouvernement anglais « sont excusables et jusqu'à un certain degré méritent quelque indulgence », parce que les lois civiles et ecclésiastiques supposent un évêque et un chef d'état qui collaborent étroitement à leur exécution. Qu'advierait-il de la religion, si le gouvernement « refusait de reconnaître les évêques au choix desquels il n'aurait concouru en aucune manière ? »

Toute cette démonstration n'avait qu'un but: montrer la nécessité des « tempéramens conciliatoires. » Après tout une seule chose importait: que l'archevêque pût, à son avènement, présenter au gouverneur un candidat à l'épiscopat. Pour cela, il suffirait que le Saint-Siège approuvât d'avance les trois sujets recommandés par l'archevêque. En conséquence, M. Maguire suppliait le Souverain Pontife de régler les élections des coadjuteurs de la façon suivante:

- 1^o que trois personnes d'un mérite distingué et dignes de l'épiscopat soient recommandées *toujours d'avance* par l'Archevêque au S. Siège pour en recevoir l'approbation. —
- 2^o Qu'advenant le décès de l'Archevêque son successeur présente à l'agrément de Sa Majesté Britannique l'une des trois personnes ainsi approuvées du S. Siège, la proclame au diocèse et postule en Cour de Rome les provisions d'usage. —
- 3^o Que l'époque de la réception de ces provisions soit toujours celle où l'évêque se mettra en devoir de recommander au S.-Siège trois personnes pour l'élection suivante. —
- 4^o Que dans la circonstance où l'Archevêque ou son Coadjuteur décèderaient avant qu'on connût au Canada l'approbation des trois dernières personnes recommandées, l'Archevêque put alors offrir à l'agrément du Représentant du roi, l'une des deux personnes déjà agréées du S.-Siège pour la dernière élection²⁹.

Malgré sa solidité et son intérêt, cette pétition produisit peu d'effet, parce qu'elle laissait de côté le point délicat sur lequel s'opposaient l'archevêque de Québec et le Séminaire de Montréal, ³⁰ savoir:

29. Pétition de M. Maguire à Grégoire XVI, avril 1834 AAM.

30. Saint-Sulpice est-il intervenu dans cette affaire pour des motifs d'intérêt purement local? Il est permis d'en douter à la suite de cette information recueillie par M. Maguire durant son séjour à Rome: "...Saint-Sulpice de Paris... depuis quelques années, nomme à tous les évêchés de l'Amérique du Nord. J'avais déjà, avant mon départ du Canada, soupçonné cette influence de Saint-Sulpice de Paris. Aujourd'hui, le Dr England, évêque de Charlestown, me l'a prouvée jusqu'à l'évi-

le mode de désignation au Canada même des trois candidats à l'épiscopat. Cette lacune explique en grande partie la décision des Cardinaux qui, dans la congrégation du 21 juillet, rejetèrent les propositions de M. Maguire et recommandèrent fortement le projet de M. Thavenet.

Heureusement, un événement imprévu permit à l'agent de l'évêque de Québec de compléter à temps son mémoire. Il était de règle de garder le secret sur les communications faites à la Propagande par les deux parties. Or le 24 juillet, comme entraîné par « un instinct irrésistible », M. Maguire se rendit chez Mgr Mai qui de prime abord lui dit: « J'ai appris qu'un cardinal indiscret a communiqué vos pétitions et mémoires à l'abbé Thavenet; or, il est juste, *pour balancer les comptes*, que vous ayez à votre tour communication du mémoire de M. Thavenet; le voilà; lisez ». ³¹ C'est ainsi que M. Maguire put prendre connaissance du plan de l'agent de Saint-Sulpice. Ce dernier proposait que « pour les élections futures des coadjuteurs de Québec, il soit réglé: que les Suffragants, les Grands-Vicaires et les Supérieurs des Séminaires de Québec et de Montréal transmettent chacun trois noms à l'évêque de Québec; que celui-ci ajoute tel nombre qu'il voudra, et qu'il fasse parvenir au S.-Siège une liste de tous ces noms, afin que le S.-Siège fasse le choix qu'il lui plaira ». ³²

M. Maguire vit tout de suite le danger que renfermait ce projet et, séance tenante, il le combattit en démontrant que Saint-Sulpice saurait toujours communiquer au Saint-Siège les noms des personnes nommées par son supérieur, et qu'il vaudrait aussi bien, dans ce cas, abandonner tout de suite au seul supérieur de Montréal la nomination du coadjuteur de Québec. Il quitta Mgr Mai sans l'avoir convaincu. De retour chez lui, « pensif et inquiet », il se décida à mettre par écrit ses arguments dans l'espoir qu'ils produiraient une plus forte impression. Dans cette nouvelle lettre, après avoir rappelé brièvement les

dences". (Lettre à Mgr Signay, 15 juin 1834). On aurait là l'explication, au moins pour les États-Unis, de la nomination, à cette époque, d'évêques français, sulpiciens pour la plupart, tels que: Mgr Flaget à Bardstown en 1807, Mgr de Cheverus à Boston en 1810 (devenu plus tard cardinal et archevêque de Bordeaux), Mgr Dubourg à la Nouvelle-Orléans en 1815, Mgr Maréchal à Baltimore en 1817, Mgr David à Bardstown en 1818, Mgr Dubois à New-York en 1826, Mgr Bruté de Rémur à Vincennes, en 1834, Mgr Chabrat à Bardstown en 1834.

31. Maguire à Signay et à Lartigue, 23 juillet 1834, AAM.

32. *Ibidem*.

conclusions générales de sa pétition précédente: la nécessité d'éviter toute collision avec le gouvernement britannique et d'avoir toujours prêt, à la mort de chaque archevêque, un nouveau coadjuteur à présenter, il demandait de laisser à l'archevêque et à son conseil le choix sur les trois personnes approuvées par Rome. Quant au conseil, il serait composé des évêques suffragants et des grands vicaires du diocèse, en tout onze personnes. Les séminaires de Québec et de Montréal y seraient suffisamment représentés puisqu'ils avaient chacun leur grand vicaire.³³

Le 25 juillet, M. Maguire porta sa lettre à Mgr Mai qui parut très satisfait de ses nouvelles suggestions et crut même devoir les mettre sous les yeux du Saint-Père. A l'audience du 27 juillet, le secrétaire de la Propagande, malgré la recommandation contraire des Cardinaux, se fit auprès du Souverain Pontife l'ardent défenseur du projet de M. Maguire. Après deux heures de discussion, Grégoire XVI s'arrêta au plan suivant: « Les Évêques Suffragants et les Grands Vicaires (et les supérieurs des Séminaires de Québec et de Montréal, quand il n'y aura pas de Grands Vicaires dans les Maisons) s'assembleront et voteront par scrutin. — Il sera libre à ceux d'entre eux qui ne pourront pas se rendre à l'assemblée d'y faire parvenir leurs notes par lettres missives. — L'Archevêque recommandera au S.-Siège les trois personnes qui auront réuni le plus de suffrages. — L'Archevêque aura le choix du coadjuteur sur les trois personnes approuvées de Rome, et le pourra présenter dans le temps convenable au représentant de Sa Majesté Britannique ». ³⁴

Sur ce point encore, M. Maguire ne pouvait espérer une solution plus favorable.

* * *

Une dernière question restait à résoudre, l'érection du Diocèse de Montréal ou la démission de Mgr Lartigue, évêque de Telmesse, auxiliaire et suffragant de l'évêque de Québec pour le district de Montréal.

On connaît les difficultés que ce prélat eut à surmonter dès le début de son épiscopat, une partie de son clergé et de ses ouailles,

33. Maguire à Mgr Mai, 25 juillet 1834, AAM.

34. Maguire à Signay et à Lartigue, 28 juillet 1834, AAM.

le Séminaire de Saint-Sulpice en tête, refusant, non sans quelque raison, de lui reconnaître les droits et les honneurs dus à un évêque suffragant. Pour dissiper cette opposition, il ne voyait qu'un moyen: la nomination d'un évêque titulaire à Montréal. Durant dix ans, il travailla vainement à la réalisation de son projet; à Québec, à Londres, à Rome surgissaient sans cesse des oppositions apparemment insurmontables.

Se croyant alors lui-même un obstacle au rétablissement de la paix, il songea sérieusement à donner sa démission. Profitant du voyage de MM. Tabeau et Maguire, à Rome, en 1829-1830, il les chargea de plaider sa cause auprès du Souverain Pontife. Il les prévint que s'ils ne pouvaient pas obtenir l'établissement d'un diocèse à Montréal, ils devraient solliciter l'acceptation de sa démission de toutes leurs forces. Le Saint-Siège ne jugea pas à propos de se rendre à leur demande, ce qui n'empêcha pas Mgr Lartigue de la renouveler chaque fois qu'il eut l'occasion d'écrire dans la suite à la Propagande.

En 1834, la révélation des intrigues de M. Thavenet en Cour de Rome l'amena à modifier sensiblement sa requête. Dans la crainte de la suppression du poste de suffragant pour le district de Montréal, il retira sa démission donnée jusque-là sans condition, mais pour la présenter aussitôt sous une autre forme. Par l'intermédiaire de M. Maguire, il la remettait « entre les mains du Souverain Pontife ou du Collège des Cardinaux à la condition *sine qua non* que Montréal soit érigé en siège épiscopal ou qu'un autre suffragant jouissant des mêmes privilèges lui succède à Montréal; et que ce nouveau suffragant soit celui que l'Archevêque de Québec a déjà proposé au Souverain Pontife ». ³⁵ Ce nouveau candidat était un vicaire général du district de Montréal, M. Antoine Tabeau, que M. Thavenet avait déjà présenté à la Propagande comme un ennemi de Saint-Sulpice. Il n'en fallait pas davantage pour que les Cardinaux, par ailleurs très mécontents de la condition *sine qua non* de la démission, rejettent la demande de Mgr Lartigue, décision aussitôt sanctionnée par le Saint-Père.

Toutefois, un refus aussi catégorique ne devait pas décourager l'agent de l'évêque de Québec. Il revint à la charge auprès de Mgr Mai, qui, toujours sympathique à la cause des évêques, l'invita à mettre

35. Lartigue à Maguire, 25 et 29 juillet 1834, *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*, (1943-1944): 262-263.

par écrit ses observations en lui promettant de les faire valoir de son mieux dans la prochaine audience. M. Maguire écrivit alors un dernier mémoire dans lequel il suppliait le Souverain Pontife de « venir au secours de l'Évêque de Telmesse pour le délivrer de la position violente et contre nature où il se trouvait engagé depuis tant d'années ». Laissant de côté presque complètement la question de la démission, il insistait surtout sur la nécessité d'établir un diocèse à Montréal. Pour donner plus de force à sa démonstration il ne trouvait rien de mieux que de citer de larges extraits de la dernière lettre de Mgr Lartigue dont voici le passage le plus important:

Pour ce qui est d'un évêché à Montréal, il est aisé de voir que jamais les troubles ne finiront dans ce district sans qu'il y ait un évêque indépendant de celui de Québec, qui à cette distance (180 milles) ne peut voir l'état des choses ni se faire obéir; l'expérience de 13 ans en a fourni assez de preuves... Si l'on a pu donner dix raisons pour l'érection de ces deux évêchés (Charlottetown et Kingston) il y en a cent à alléguer pour celui de Montréal: la population de mon district qui dépasse de beaucoup celle de tout le reste du Bas-Canada ensemble; l'étendue de ce même district qui a plus de 150 lieues (450 milles) en longueur; mes forces actuelles qui ne me permettent plus de visiter qu'en six ans tout mon district, tandis que je le pourrais faire en trois ans avec un coadjuteur... une foule d'autres motifs montrent l'urgence de cet établissement.

M. Maguire attirait ensuite l'attention sur le noble désintéressement de l'évêque de Telmesse qui se disait prêt à céder la place à un autre, si la répugnance qu'on aurait en Angleterre à ériger Montréal en évêché « venait de raisons politiques qui lui fussent personnelles ». ³⁶ Enfin il notait que l'archevêque de Québec appuyait entièrement son auxiliaire même pour la condition *sine qua non* de sa démission.

Quand, le 31 juillet, M. Maguire se présenta chez Mgr Mai pour lui porter sa lettre, il le trouva fort embarrassé. Le Secrétaire de la Propagande jugeait maintenant très difficile pour lui de reprendre la discussion d'une affaire si définitivement réglée par le Souverain Pontife. Il l'invita à plaider lui-même sa cause, lui promettant de

³⁶. Mgr Lartigue fait ici allusion à son lien de parenté avec Louis-Joseph Papineau, chef du parti patriote.

l'aider, s'il réussissait, en faisant valoir les nouveaux arguments contenus dans sa lettre. Trois semaines plus tard, M. Maguire était reçu en audience privée par Grégoire XVI qui lui faisait un accueil très paternel et consentait volontiers à reprendre la cause de l'Évêque de Telmesse. La question fut enfin réglée au cours de septembre dans un sens à peu près conforme à la requête de M. Maguire. M. Antoine Tabeau était nommé évêque,³⁷ mais comme « vice-gérant avec droit de succession » et non comme remplaçant de Mgr Lartigue; celui-ci gardait sa fonction aussi longtemps qu'il serait capable de l'exercer avec l'aide d'un auxiliaire.³⁸ Le Souverain Pontife avait pris cette décision, parce qu'il avait l'espoir d'établir avant longtemps un diocèse à Montréal.

* * *

Après ce dernier succès, le délégué de l'évêque de Québec avait bien le droit de présenter avec fierté le bilan de son voyage: « Votre Grandeur, écrivait-il à Mgr Signay, aura déjà su par mes dernières lettres que les objets de ma mission sont accomplis et *au-delà*: 1o — un coadjuteur obtenu pour Québec. 2o — La démission de Mgr de Telmesse et un suffragant pour le remplacer.³⁹ 3o — Un mode pour les élections futures des coadjuteurs de Québec... 4o — Un ordre à Saint-Sulpice de n'aliéner ses biens que du consentement de l'archevêque... »⁴⁰ M. Maguire ne mentionnait là que les résultats immédiats de sa mission. Quelle satisfaction n'aurait-il pas éprouvée s'il avait pu en prévoir les répercussions lointaines. Pour l'Église du Canada ce fut une plus large autonomie. Grâce au nouveau mode d'élection des coadjuteurs, il ne fut plus question de se défendre contre l'ingérence indue du pouvoir civil ou d'autres institutions dans la nomination des évêques. D'autre part, la décision de Rome relative aux biens de Saint-Sulpice mit fin aux tentatives du gouvernement anglais pour la pos-

37. M. Tabeau tomba gravement malade en janvier 1835 et mourut en mai de la même année, avant d'avoir reçu la consécration épiscopale.

38. Mgr Lartigue à Mgr Flaget, évêque de Bardstown, 7 avril 1835, *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*, (1943-1944): 292—293.

39. Avant d'écrire sa lettre, M. Maguire n'avait évidemment pas lu les bulles de M. Tabeau le nommant « vice-gérant » de Mgr de Telmesse.

40. Maguire à Signay et Tabeau, 8 nov. 1834, AAM.

session des biens ecclésiastiques. Enfin, pour Montréal, la conséquence la plus importante fut l'érection du district en diocèse.⁴¹

Avant de quitter Rome, M. Maguire écrivit une dernière lettre au Souverain Pontife « pour lui offrir respectueusement l'expression de la gratitude éternelle du diocèse de Québec pour les grâces insignes qu'il a daigné lui accorder ».⁴² Cette démarche n'en est pas une de simple politesse. En définitive, c'est bien grâce à la sagesse et à la générosité de Grégoire XVI si, en cette occasion, l'Église du Canada fit un pas décisif dans la voie du progrès et de la liberté. Mais ceci ne doit pas faire oublier le principal artisan de ce magnifique résultat. Rendons hommage au prêtre méconnu⁴³ qui, en des circonstances parfois très pénibles, mit au service d'une cause juste et sacrée tout son talent et toute son énergie.

Antonio DANSEREAU, p.s.s.
Collège de Montréal,
*membre de la Société d'histoire
du Diocèse de Montréal*

41. Il en coûta bien des démarches à M. Maguire avant de connaître la marche à suivre pour arriver à ce résultat. Il apprit enfin de source officielle que "Rome ne s'occuperait nullement de cette affaire aussi longtemps que l'évêque de Québec n'en ferait pas la demande" (lettre à Mgr Lartigue, 6 juillet 1834). Mgr Lartigue, aussitôt informé, pressa Mgr Signay de faire les démarches nécessaires sans réussir à obtenir autre chose que des promesses. Il fallut, à la fin de l'année 1835, une requête de tout le clergé du district pour décider l'évêque de Québec à agir. Mais, par crainte du gouvernement, il crut nécessaire d'envoyer la requête du clergé au gouverneur avant de l'adresser à Rome. Ce détour aurait retardé l'affaire indéfiniment, si Mgr Lartigue, qui avait hâte d'en finir, n'eût trouvé un moyen de sortir de l'impasse. Il chargea Mgr Provencher, en route pour Rome, de présenter à la Propagande, avec une lettre d'assentiment de Mgr Signay reçue au cours de l'été, une copie de la requête du clergé. Quelques jours après la réception de ces documents, le Souverain Pontife signait le décret d'érection du diocèse de Montréal et Mgr Lartigue en devenait le premier titulaire. (Voir la correspondance de Mgr Lartigue dans le *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec*, (1943-1944), passim).

42. Maguire à Sa Sainteté Grégoire XVI, 2 déc. 1834, AAM.

43. Il n'est fait mention du voyage de 1833-1834 ni dans le *Dictionnaire général du Canada* du Père Lejeune, ni dans le *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français* du chan. J.-B. Allaire.

DE MONTRÉAL (en BUGEY) A MONTRÉAL
(au CANADA)¹

*A. M. J.-R. Borduas, de St-Hyacinthe,
et à tous nos amis du Canada.*

La revue "L'Éducation Nationale", [France] dans son numéro du 8 avril 1948, insérait la question suivante, posée par Mme D., une de ses lectrices:

"En visitant l'église du village de Montréal (Ain), on y voit une pierre tombale des Douglas, placée dans leur chapelle. Il y est question d'un de Douglas, né à Montréal (Ain), mort à Montréal (Canada), au XVII^e siècle. Peut-on savoir si ces Douglas, de Montréal, ont contribué à la fondation de Montréal (Canada) et s'il y a analogie entre les deux noms de lieux?"

Ainsi était de nouveau soulevé le problème encore pendant de la relation entre ces deux localités et celui de l'authenticité d'une tradition qui a parfois circulé, selon laquelle un comte de Douglas aurait fait partie d'une expédition au Canada et aurait obtenu en raison de sa conduite, que le nom de son vieux village bugyste soit donné à la jeune ville de la Nouvelle-France.

Il est aisé de résoudre définitivement cette petite énigme historique et déjà nous pouvons répondre à la lectrice de "L'Éducation Nationale":

1) Il n'y a aucun rapport entre le nom de ces deux localités. Leur homonymie est toute fortuite.

1. Nous devons cet article à l'obligeance du R.P. Archange Godbout, o.f.m. et de M. J.-R. Borduas, bibliothécaire de l'École vétérinaire de Saint-Hyacinthe (Province de Québec, Canada). Monsieur Borduas l'avait destiné au *Bulletin généalogique* de Montréal; le Père Godbout a cru qu'il se trouverait plus à sa place dans la *Revue d'Histoire de l'Amérique française*. Notre cordial merci au Père Godbout et à M. Borduas.
L.G.

2) Un comte de Douglas a effectivement fait un séjour au Canada, au milieu du XVIII^e siècle, et non du XVII^e, comme elle l'indique par erreur. Ses deux premiers fils y sont nés. C'est la pierre tombale de l'un d'eux, fils de François-Prospér, que l'on peut voir dans l'église de Montréal. L'épithaphe porte qu'il est né au Canada et qu'il mourut en Bugey (1758-1842) et non pas l'inverse.

* * *

Montréal vient de "mons regalis", mont royal. Ce nom n'est pas rare en France, où l'on compte au moins une demi-douzaine de localités ainsi dénommées dans diverses régions, sans compter hameaux ou lieux-dits.

La montagne qui se trouve à un kilomètre du village indien d'Hochelaga, semble avoir été ainsi appelée par Jacques Cartier vers l'année 1535. Puis, lorsque Maisonneuve jeta là les premières fondations de Montréal, il baptisa la nouvelle cité "Ville-Marie". Ce n'est que plus tard qu'elle prendra le nom de la montagne voisine, à une époque d'ailleurs et pour une cause que les historiens canadiens ne semblent pas avoir résolues.

Cette appellation de Mont-Royal, donnée par Cartier, n'est pas pour nous surprendre quand on jette un regard sur les vieilles cartes du Canada. Le Saint-Laurent, c'était la "voie royale";² Annapolis, Port-Royal; et nous rencontrons encore Louisbourg, Louisiane, tous vocables du roi de France.

Il faut, d'autre part, observer qu'à l'époque de la fondation de Montréal, au Canada, les Douglas, ainsi que nous allons le voir, venaient à peine de se fixer dans le Bugey et, au surplus, il n'est fait

2. On peut lire dans *Nova Francia*, organe de la Société d'histoire du Canada (Paris, France) nov.-déc. 1931, p. 342, dans l'*Extrait de la généalogie de la maison Le Veneur*... une autre explication de cette appellation géographique:

«Jean le Veneur qui avait été créé Cardinal au titre de Saint-Barthélémy en 1533 par le Pape, Clément VII, se rendit à Rome, et obtint grâce au puissant appui du Cardinal de Médicis, neveu du Pape, une déclaration du Saint-Père, que la bulle pontificale partageant les continents nouveaux entre les couronnes d'Espagne et de Portugal, ne concernait que les continents connus et non les terres ultérieurement découvertes par les autres couronnes.»

«C'est pour remercier le Cardinal de Médicis de son heureuse intervention auprès du Pape, et à la demande de Jean LeVeneur, que le Roi François Ier prescrivit à Jacques Cartier de donner le nom de Montréal, dont le Cardinal de Médicis était Archevêque, à un lieu sur les terres qu'il découvrirait, dans le Neuve France. Jacques Cartier donna ce Nom à l'île d'Hochelaga en Canada.» (N.D.L.R.)

mention de ce nom par aucun historien du Canada,³ et nos archives sont muettes sur un hypothétique séjour d'un membre de cette famille en Amérique du Nord.

Dans une magnifique armoire de la salle d'honneur du château de Montréal sont conservées de belles reliures in f° où sont classés méthodiquement les vieux titres de la famille. Nous devons à l'obligeance de Madame la comtesse de Douglas d'avoir pu, au cours des vacances dernières, consulter à loisir ces volumes dans lesquels nous avons eu la satisfaction de découvrir un nombre important de lettres écrites par François-Prosper Douglas, au cours de la campagne qui se déroula pendant la guerre coloniale franco-anglaise du milieu du XVIIIe siècle. C'est ce séjour au Canada de François-Prosper qui est sans doute à l'origine de la légende. L'analyse de cette correspondance va nous permettre d'apporter une petite contribution à l'étude de cette triste période de notre histoire nationale.

* * *

Des documents authentiques permettent de faire remonter l'origine des "Douglas" au XIIIe siècle. Le père Anselme, dans ses "Grands officiers de la Couronne de France," commence même la filiation au XIe, et si l'on en croit un historien d'Écosse, Buchanan, il faudrait remonter jusque vers l'année 700 où, à la tête de son clan, Schotto Douglas aurait sauvé le trône alors menacé du roi d'Écosse, Solvatus.

Quoi qu'il en soit, au XIVe, les Douglas occupent à la cour des postes de premier plan; l'un d'eux fut même régent. Ce sont déjà de vaillants soldats, comme ils le demeureront toujours par la suite. L'Écosse fut pendant longtemps, et surtout pendant la guerre de Cent ans, l'alliée traditionnelle de notre pays; aussi verrons-nous les Douglas

3. L'affirmation de l'auteur de cet article n'est pas tout à fait exacte. Si, à rigoureusement parler, "aucun historien canadien" n'a encore fait mention des Douglas, le nom n'a pas échappé à nos chercheurs. On pourra constater que le *Bulletin des Recherches historiques de Québec*, par exemple, (tome XIII, 351 et tome XVII, 195) fait deux fois mention d'un Chevalier Jean-Louis Douglas, officier du régiment de Carignan, venu au Canada, au temps de M. de Tracy. Au même *Bulletin* (tome VII, 221-23) n'a pas échappé, non plus, le Comte de Douglas (Louis Archambault) né à Montréal en 1757, du mariage de François-Prosper Douglas, chevalier de Saint-Louis et de Charlotte de la Corne de Chapt, fille de Louis de Chapt de La Corne Saint-Luc, lequel François-Prosper Douglas est précisément celui qui fait le sujet de l'article du Dr Pierre Gauthier. (N.D.L.R.).

sur les principaux champs de bataille du sol français, au côté de nos troupes. L'un d'eux combattit à la bataille de Poitiers; un autre fut sous les ordres de la Pucelle.

William Douglas, qui avait fait la guerre avec 7,000 de ses compagnons au côté de Charles VII, se fixa en basse Bretagne à la suite de son mariage. Il devint seigneur de Prastulot et de Chateauneuf.

Un siècle plus tard, un cadet de cette famille vint s'établir en Picardie en s'alliant avec Isabelle de Vignancourt, en 1530, qui reçut en dot les terres de Ployart et Arancy (près de Laon).

Antoine (1595-1643), un de ses arrière-petit-fils, se trouva amené par les hasards de la vie de garnison, à Montréal, comme lieutenant du sieur de Percy, qui était gouverneur de cette place qui, placée alors près de la frontière franco-espagnole, était un point stratégique important. C'est là qu'il épousa Françoise de Rubat, et c'est ainsi que depuis ce temps les Douglas sont demeurés fidèles au Bugey.

Et tandis que cette branche prospérait, celle de Bretagne s'éteignait au XVIIe siècle; celle de Picardie, peu après. Par contre, les Douglas étaient encore représentés, il y a moins d'un siècle, par lord Douglas, qui fit parler de lui par ses relations avec Oscar Wilde et ses excentricités.

Mais nous ne nous étendrons pas davantage sur la généalogie de cette famille, que nous ne nous proposons pas d'étudier ici.

Ce préambule était cependant nécessaire pour nous amener à notre héros, François-Prosper Douglas, arrière-petit-fils d'Antoine.

Il naquit à Montréal, en Bugey, le 21 février 1725. C'était le 4e d'une famille de 7. Son père, Charles, seigneur de Mepillat, de l'Isle et de Nerciat, était officier et syndic de la noblesse du Bugey. Sa mère, Marie-Anne de Lilia, fille du châtelain de la localité, mourut alors qu'il n'avait pas six ans.

Fidèle à la tradition ancestrale, il embrassa la carrière militaire. Ses deux frères aînés étaient déjà officiers dans le régiment Royal écossais, et ce n'est pas sans doute par le fait du hasard qu'ils appartenaient à ce corps rappelant l'origine de la famille.

En 1743, à 18 ans, il est aide-major au régiment de Languedoc, sous les ordres du colonel Douglas d'Arancy, son cousin. Il fit campagne en 1744, 45 et 46. L'année suivante, il commandait comme capitaine une compagnie du 2e bataillon de ce régiment. Puis, tandis

que son unité tenait garnison à Briançon, il obtint à plusieurs reprises des congés de longue durée, sous prétexte de "s'occuper de ses affaires compromises par des partages" ou encore pour rétablir sa santé. En 1754, il obtiendra une nouvelle permission du ministre de la guerre d'Argenson pour aller à Londres chercher sa sœur, et se soigner.

Depuis cette année-là, le conflit colonial entre la France et l'Angleterre, en sommeil après le traité d'Aix-la-Chapelle de 1748, s'était réveillé. Les incidents se multipliaient entre les rivaux, et les Anglais étaient maintenant bien décidés à nous chasser définitivement d'Amérique. Louis XV, l'indolent, se décida cependant à envoyer quelques bataillons au secours de la Nouvelle-France, menacée par l'ambition des marchands anglais. Les actes de piraterie et de brigandage de plus en plus nombreux témoignaient aux plus insouciants que la guerre avait déjà commencé.

C'est alors que François-Prosper reçut, le 20 janvier 1755, l'ordre formel de rejoindre son régiment avant le 27 mars, à Hennebon, en Bretagne. Le mardi, 15 avril, les troupes sont prêtes pour l'embarquement en rade de Brest. Douglas est à son poste et avant de partir, il raconte à sa famille ses derniers jours en France :

"Les troupes ont été passées en revue, le dimanche de Quasimodo, par M. de Crémille; le 2^e bataillon a été complété par des éléments du premier en stationnement à Niort. Les officiers ont été conduits vers leurs bâtiments." François-Prosper est satisfait du confort: chaque capitaine dispose d'une petite chambre avec un lit et deux bons matelas. Les sergents ont un lit de sangle et une couverture; les soldats couchent sur des hamacs. A chaque homme on a distribué quatre chemises, une bonne paire de bas de laine, un gilet et une paire de souliers. Les officiers ont reçu un mois et demi de solde, et notre bugyste se réjouit car la nourriture sera gratis pendant la traversée et, au Canada, la solde se montera à 230 livres.

Le départ de la flotte composée de 22 vaisseaux (Douglas embarquera sur l'"Actif") avait été fixé au 16. Elle était placée sous le commandement de Dubois de la Motte, assisté d'un commandant des troupes de terre. Mais on attendait encore des canons de Toulon, et des vents contraires retardèrent le départ. Pendant cette attente imprévue, les troupes furent occupées à des exercices de tir, pour "saluer MM. les Anglais, s'ils s'avisent à venir nous aborder. Les officiers mènent "une vie de cochon... Nous n'avons d'autres occu-

pations que boire, manger, dormir et s'amuser." Il en profita pour monter sa garde-robe en garnissant sa cantine d'une demi-douzaine de chemises propres et 1000 petites provisions. Il a trouvé le moyen de dépenser ainsi 60 louis, sans compter le boire, le manger et le jeu.

Dès son arrivée au Canada, il écrivit plusieurs lettres à ses frères et sœurs. Aucune n'est parvenue et il est probable, comme il le supposait, qu'elles furent interceptées par les Anglais; et il s'inquiète du silence des siens qui attendaient vainement de ses nouvelles et ignoraient sans doute son adresse.

La première missive qui soit parvenue au château de Montréal, en Bugey, était datée du 14 juillet 1756, un an après son débarquement. Voici ce qu'il écrivait:

"Il faut vous donner un petit détail de ce que nous avons fait dans ce pays cy à notre arrivée. Il vous faudrait une carte du Canada pour bien suivre et connaître les lieux dont je vous parle. Les régiments de Guienne et de Béarn ont été au fort de Karacoui ou Frontenac sur le lac du même nom qui est à 30 lieux de Montréal, au sud-ouest, où ils sont demeurés jusqu'à la fin de novembre pour fortifier ledit fort et celui de Niagara. Pour le régiment de la Reine et le nôtre (Languedoc), nous sommes allés dans la partie du sud à 50 lieues de Montréal, sous les ordres de M. Dieskau. Il y avait outre nos deux régiments deux mille hommes de la colonie et 600 sauvages, qui font plus de ravage dans la colonie anglaise que le feraient quinze mille hommes dans la vieille Angleterre. Il est surprenant de voir combien ces sauvages ont rendu redoutable notre colonie. Quinze jours après notre arrivée, M. Dieskau marcha avec un gros détachement, petit en égard au nombre des ennemis qui étaient cinq mille hommes. Ce détachement de 1,500 marcha, vous-dis-je, contre eux qui étaient campés et retranchés sur le bord d'un lac et leur tua ou blessa plus de 800 hommes; nous n'eûmes pas cent hommes tant tués que prisonniers ou blessés. Il est vrai que nous y laissâmes M. Dieskau; au reste, vous avez vu en France tous les détails de cette affaire ⁴. Au retour, nous nous sommes occupés à bâtir un fort que nous avons mis avant d'aller en quartier

4. Cet événement se passait en août. Le baron Dieskau, général en chef de valeur médiocre, fut grièvement blessé, tandis que sa troupe se retirait en déroute à Crown-Point, sur les rives du lac St Sacrement, où les Anglais avaient groupé d'importantes forces solidement fortifiées. Cette sévère défaite avait fortement ébranlé la situation de la colonne. Le récit de Douglas ne concorde donc pas tout à fait avec celui des historiens. (Cette note et les suivantes sont de l'auteur de l'article).

d'hiver en état de défense⁵. Notre quartier d'hiver a duré cinq mois, savoir depuis le 1er Xbre jusqu'à la fin avril, et dans un canton nouvellement établi et, par conséquent, nous n'étions pas fort bien, mais à quatre lieux seulement de Montréal, séjour de M. de Vaudreuil où nous sommes allés quelques jours⁶ à la fin d'avril. Nous sommes revenus audit fort; le régiment de la Reine nous a suivis. Nous continuons depuis lors l'ouvrage que nous avons commencé l'année dernière. Le régiment de Royal Roussillon, qui nous arrive de France, nous a rejoint le 8 du présent mois, le régiment de la Sarre est allé rejoindre les régiments de Guienne et de Béarn qui étaient retournés au fort de Frontenac. M. de Montcalm, maréchal de camp et de Lévis, brigadier⁷ sont avec nous et le colonel est avec les autres. Nous avons, outre nos trois bataillons, quantité de troupes de la colonie et de la milice du pays, et ordinairement beaucoup de sauvages, quelquefois 7 à 800, mais ordinairement 200 qui nous amènent toujours quelques prisonniers ou des chevaux. Nous avons pitié de voir la façon dont les sauvages traitent les Anglais; je crois qu'ils seraient plus heureux d'être tués tout de suite que d'être faits prisonniers par ces gens là. Ils leur donnent la bastonnade à tout moment et les traitent comme des chiens pour la nourriture. Ils les obligent à se conformer à la façon des sauvages, qui est de se maquiller le visage et le corps, et ils ne sont assurés de la vie que lorsqu'ils sont arrivés aux cabanes des sauvages. Ce n'est encore rien, en fait, de cruauté, de cette partie où ils sont tous catholiques en comparaison de la partie du sud-est et sud-ouest où ils ont encore l'habitude de faire brûler leurs prisonniers à petit feu; ceux là sont encore idolâtres. L'on a bien voulu leur envoyer des missionnaires, mais ils les reçoivent mal et en ont fait brûler quelques-uns et chassé les autres. Nous avons un missionnaire de Bourg en Bresse, nommé Piquet, qui est à 30 lieux de Montréal. Ses sauvages sont moins barbares et d'une nation qui sera policée avant soixante ans. Ils s'adonnent déjà à la culture des terres, au commerce et à bien des choses comme les Français. Leurs cabanes sont de jolies maisons à la française, très bien meublées et ont même des lits pour les Français qui vont chez eux..."

5. Probablement le fort Carillon, à 32 kms., au sud du fort St. Frédéric, à l'extrémité méridionale du lac Champlain.

6. de Vaudreuil venait de débarquer de France.

7. Il venait de débarquer de France.

Après ces détails sur la campagne, François-Prospér Douglas donne aux siens des nouvelles de sa santé :

“Mais parlons un peu de moi; je me porte fort bien, Dieu merci, quoique réduit à manger pendant toute la campagne des “poids” et du lard, point de viande de boucherie dans le camp; excepté pour les généraux et l'hôpital. Pour ma bourse, elle est fort légère; je n'ai cependant besoin de rien pour le présent. Si l'on ne nous laisse que trois ans, je me tirerai bien d'affaire, étant arrivé assez fourni de tout. On dit en France que nos appointements sont plus que suffisants; point du tout, tout est si cher. Il m'en a coûté à Montréal, pendant cinq semaines que j'y ai resté, sans jouer, plus de neuf cent francs, et les emplettes que j'y ai faites m'auraient coûté en France cinquante écus. Il n'y a de bien traités dans ce pays que les généraux, les commandants de corps, les aides-major et les commissaires des guerres et les soldats.”

Et profitant d'un express pour Québec, notre capitaine termina sa lettre hâtivement par une formule affectueuse.

La lettre suivante est du 30 août de la même année. Elle manifeste surtout une joie intense à la réception de sa première lettre de France qui a fait un voyage de cinq mois pour lui parvenir. Après avoir congratulé sa famille et promis une fourrure de martre à sa sœur pour se faire un manchon, il narre la vie au camp de Carillon, où il est en stationnement. Il pense surtout à la croix qui sera pendant tout son séjour au Canada son grand souci :

“...mon retour en France, mais ce ne sera pas de si tôt, selon toutes les apparences. Nous aurions cependant besoin de nous reposer, nous n'avons pas cessé de travailler depuis que nous sommes sortis de France. Si cela ne me procure pas la croix, j'envoie le métier au diable, ou si je ne le quitte pas, cela ralentira bien du zèle que j'ai toujours. Nous espérons tous que la prise de Choaghem-fort, qui passait pour le boulevard de la Nouvelle-Angleterre, procurera aux troupes quelques grâces de la Cour. Les régiments de Royal Roussillon, la Reine et le nôtre n'étaient pas de ce siège parce que nous faisons face à l'armée ennemie qui aurait pu porter secours à ce fort, ce qu'ils n'ont pas fait, craignant que nous ne fussions attaquer un autre fort s'ils marchaient sur Choaghem⁸. Le détail du siège qui n'a pas été long ne vous ennuiera

8. Sur la rive méridionale du lac Ontario.

pas. Je veux vous en dire un mot. Je crois vous avoir marqué dans ma lettre du mois dernier que les régiments de la Sarre, Guyenne, Béarn, étaient dans ces quartiers là. Le 10, à minuit, M. de Montcalm arrive à une demi-lieue du fort et fit débarquer quatre pièces d'artillerie qu'il avait avec lui. Le 11, les barques anglaises vinrent reconnaître et canonnèrent les troupes, mais on leur riposta par ces quatre pièces qui avaient été mises en batterie et qui leur imposèrent silence. Le même jour, trois cents hommes des troupes de France furent occupés à faire un chemin pour conduire l'artillerie qui ne put arriver que le 12. M. de Montcalm l'ayant laissée à deux lieux de là avec une partie des troupes; en vain les barques anglaises voulurent-elles s'opposer à son débarquement. Le soir du 12, M. de Montcalm fit ouvrir la tranchée par 300 travailleurs des régiments soutenus par 300 hommes. Notre artillerie devait tirer le 13 et ruiner l'un des forts qui avait pour retranchement des pièces de bois plantées debout, longues de 18 pieds dont 8 pieds en terre, et épaisses de 18 pouces. Ce fort était un carré de près de 200 toises sur chaque face, ayant 500 hommes de garnison; il avait, outre cela, un fossé de 12 pieds de large sur dix de profondeur. L'on s'aperçut sur les quatre heures du matin que l'ennemi avait abandonné le fort; aussitôt M. de Bourlamaque s'en empara. M. de Montcalm s'y transporta aussi et y trouva cinq pièces d'artillerie avec quelques munitions. Il donna ordre en même temps à 500 travailleurs de conduire l'artillerie et de faire des batteries; ce qu'ils exécutèrent sans trouver aucun obstacle de la part de l'ennemi. Après quoi, nous commençâmes à canonner vivement les Anglais qui firent de leur côté un feu terrible. Une heure ou deux après, trois officiers anglais sortirent des retranchements pour parlementer. M. de Montcalm refusa de les voir. Ils proposèrent de rendre les forts et tout ce qui était dedans, à condition qu'on leur accorda les honneurs de la guerre et leur retour dans leurs garnisons le plus prochain; ce qui leur fut refusé. Alors sur les 10 h., voyant qu'on voulait absolument qu'ils fussent prisonniers de guerre, ils présentèrent la capitulation. Je finis par où j'aurais dû commencer, vous donner le détail des troupes de M. de Montcalm. Il avait avec lui les régiments de la Sarre, Guienne, Béarn, en tout 1,200 hommes, ayant laissé des piquets au fort de Frontenac et de Niagara; ensuite, huit à neuf cent hommes, tant soldats de la colonie qu'habitants et sauvages, faisant en tout deux mille quatre cents hommes. Voilà-t-il pas bien du monde pour prendre

trois forts dont un de pierre avec des murs extrêmement épais, et deux de bois revêtus d'un retranchement en terre. Il y avait, outre cela, un bon camp retranché où étaient les troupes après l'évacuation du 1er fort, et une rivière large de 60 pieds qui séparait le 1er fort des autres et sur laquelle il aurait fallu faire un pont pour passer l'artillerie, ce qui aurait demandé beaucoup de temps. Nos troupes n'avaient, outre cela, que du pain moisi et du lard pourri. M. de Montcalm a fait démolir et brûler tous ces forts; il n'en reste plus que des cendres. Tous les prisonniers sont à Québec, et je crois qu'on les enverra en France. A propos de prisonniers, il y a un jeune montagnard écossais qui était volontaire dans un régiment de sa nation et qui est passé ce printemps de la vieille Angleterre et qui a été fait prisonnier par nos sauvages, ces jours derniers. Il se nomme Mac Leen et il est cousin à sir William Gordon, capitaine dans un de vos régiments (royal écossais). J'ai eu pitié de sa situation; j'ai fait proposer aux sauvages de me le vendre pour vous l'envoyer en France, cadet dans votre régiment. Il m'a témoigné qu'il serait charmé de servir chez vous. Il est Jacobite; son père était du parti du prince dans votre guerre d'Écosse et a été compris dans le pardon. Il m'a dit que tous les officiers qui étaient passés en Amérique étaient jacobites, ce qui me fait croire que le gouvernement craint quelques remuements dans les montagnes? Je n'ai pas encore reçu de réponse des sauvages..."

Pour terminer sa lettre, Douglas donne des nouvelles des gars du pays qu'il avait sans doute embrigadé dans son régiment avant de partir.

"Vous m'avez demandé le nom des soldats que j'ai perdus depuis que je suis en Amérique. Il n'y en a que trois: Antoine Viard dit la Feuillade, d'Ambronay, tué le 18 7bre 1755, à l'affaire de M. Dieskau; François Tournier dit Francoleur, natif du pays de Gex, mort le 4 mars 1756; pour l'autre, je ne me souviens pas de son nom, et mon livre de signalement est resté dans les coffres. Tous les autres se portent bien. Mollie, mon tambour, grandit à vue d'œil. Je ne crois pas en ramener beaucoup en France. Ils trouvent le pays bon et paraissent désirer y rester. La Jeunesse de Chamfromier, celui qui tua, il y a deux ou trois ans, un homme dans cet endroit et auquel on a fait un procès, est mort le 11 septembre 1755, je ne me rappelle plus son nom de maison..."

Mais la liaison postale entre le Canada et le Bugey demeure précaire. Bien des lettres se perdent; par mesure de précaution, notre colonial a soin d'adresser ses lettres en double exemplaire par des voies différentes. En 1757, une seule missive est arrivée à destination, celle du mois de juillet. Tout le message est consacré à son récent mariage. Il vient en effet d'épouser une enfant de 15 ans, Charlotte de la Corne de Chapt, fille de Louis de Chapt, écuyer, seigneur de la Corne, capitaine d'infanterie dans le même régiment que Douglas. Installé au Canada depuis un certain temps déjà et allié à une famille du pays, c'est un gros propriétaire terrien: "sa terre n'a point de pareille." Quant à la jeune épouse, elle est "jolie, aimable, ayant beaucoup d'esprit, bon caractère, point dépensière, aimant beaucoup s'occuper du travail... Quant à la dot, je vous porterai 10,000 écus" qu'il offre généreusement à son frère aîné, Claude Joseph, seigneur de Mépillat, Chiloup et Hautepierre, qui vient d'acquérir le comté de Montréal des Budé de Genève, pour 60,000 livres. "Vous voilà gros et puissant seigneur," lui dit-il fièrement. Le mariage fut célébré avec pompe à Montréal, en présence du marquis de Montcalm, maréchal du camp et armées de Sa Majesté, commandant en chef des troupes du roi en Amérique septentrionale, et du marquis de Vaudreuil, gouverneur et lieutenant-général de toute la Nouvelle-France.

Au mois de mai suivant, il annonce la naissance de son premier fils, Louis-Archambaud. Il fut baptisé par l'abbé Piquet, de Verjon, que nous avons rencontré un peu plus haut et dont M. l'abbé Chagny a autrefois raconté ses trente années de mission apostolique et sa belle ardeur à soutenir en vrai soldat la cause française pendant cette malheureuse guerre. Il accepta cette mission en "disant qu'il ne convenait qu'à un bressan de baptiser un bressan."

Puis il donne des nouvelles de ses camarades de régiment. Deux lieutenants et deux capitaines ont comme lui convolé, mais au lieu de l'union raisonnable et fructueuse de François-Prosper, "entre nous, ils ont fait des mariages de cul." Les compatriotes du Bugey sont en bonne santé:

"Le fils à Mollie, qui s'est marié l'année dernière et à qui je vais faire prendre une terre de trois arpents de front sur 60 de profondeur dans la seigneurie de M. de la Corne. Le nommé Rambert de Saint Martin, qui était domestique chez Macon, est marié depuis cet hiver.

Il a eu 1,500 livres de sa femme. Le cousin à Cognat est aussi marié à six lieux d'ici. Je l'ai fait placer cet hiver dans un endroit où il gagne trois livres par jour nourri. J'ai fait placer aussi, dans le même coin, un homme de Cessiat, qui a épousé la sœur de Cognat... J'ai aussi le petit Legay de Poncin avec Mollie, qui se porte bien. Le nommé chevalier de la Boesse est aux grenadiers et se porte bien ainsi que Delorme qui est toujours mon domestique. Je n'ai plus d'autres hommes du pays; tout le reste est mort ou tué."

Puis il donne quelques détails militaires: "la disette qui a régné cet hiver (le pain fut rationné à une demi livre $\frac{1}{4}$ à Québec) a empêché toutes les opérations. Il y a eu au mois de mars une petite affaire à une lieue du fort de Carillon, entre un parti anglais de deux cents hommes et cent et quelques sauvages; ces derniers ont tous été tués hors quelques uns — une dizaine — qui se sont sauvés avec le capitaine du parti. Ils sont venus quelques temps après prendre leur revanche; ils nous ont tué ou pris 24 hommes; voilà les plus beaux exploits qu'ils aient fait sur nous depuis trois ans. Je ne sais point si [en] cette campagne eux ou nous aurons l'avantage; notre général a de grands projets et en conséquence, a donné ses ordres pour faire marcher les bataillons; le nôtre doit partir le trois du mois prochain, la Reine et les deux de Berry sont déjà partis. Nous allons toujours du côté de Carrillon, d'où je compte vous écrire en arrivant."

En novembre de cette année 1758, il rentre de campagne et vient retrouver sa famille à Montréal. "Toute la troupe est rentrée pour les quartiers d'hiver. Il fait très froid. Nous avons eu des nouvelles de la Rivière d'Ohio, où les Anglais ont voulu faire une tentative sur un petit fort que nous avons, mais une petite escarmouche qu'ils ont essuyée de la part de nos milices qui leur ont tué 700 ou 800 hommes les a fait retourner sur leurs pas. Ils font cependant semblant de vouloir s'établir à 20 lieux de notre fort, mais ils auront bien de la peine à cause de l'aversion naturelle des sauvages de ces cantons contre les Anglais qui vont tous les jours les brûler ou les tuer. Il est à souhaiter pour nous qu'ils continuent toujours dans le même sentiment car nous serions à plaindre si nous les avions contre nous."

Cependant Douglas omet d'annoncer la chute de Frontenac et de Louisbourg, qui marquaient le début de nos revers. Nos troupes faisaient toujours front avec courage mais commençaient à être écrasées par l'énorme supériorité ennemie.

La situation de la colonie est lamentable: misère, famine, épidémies, malversations de l'intendance et des spéculateurs concourent à rendre l'hiver extrêmement dur. Mais Douglas est en famille, choyé par ses beaux-parents "qui ont toutes les attentions pour moi. Je vis comme un roi pendant que ces messieurs sont dans des gargottes à 3 ou 400 livres de pension... La vie est d'une cherté sans pareille."

La lettre se termine par un mot sur un compatriote, M. de la Chapelle de Montluel, qui "est de retour depuis trois jours. M. de Vaudreuil lui a fait espérer une place d'enseigne. Le voyage qu'il a fait lui a valu de l'argent, pour vous dire comment, je n'en sais rien..."

Les nouvelles du Canada se font de plus en plus rares en Bugey. On n'a rien sur la campagne du haut Saint-Laurent, qui nous valut, en juillet 1759, la perte de Niagara. Son beau-père y participa avec le régiment de Languedoc et il y a tout lieu de supposer que François-Prospér fit partie de cette malheureuse expédition.

Cependant, la dernière année de son séjour lui apporta deux grandes joies: la naissance d'un second fils: Luc-Charles Schotto, et surtout la dignité de chevalier de Saint-Louis, qu'il attendait fébrilement depuis plusieurs années, et pour l'obtention de laquelle il entreprit ou fit entreprendre par sa famille de multiples démarches, et il annonce fièrement dans une lettre que le ruban décore sa boutonnière.

La situation devient critique pour nos armes. Notre correspondant est avare de détails. Il se plaint seulement "des fatigues que j'ai essuyées dans le pays où nous avons toujours été sur pied depuis que nous y sommes tant que la saison l'a permis." Il ne parle pas de sa blessure, bénigne sans doute, mais qui lui valut une gratification de 100 écus. Les nouvelles de nos bugystes sont toujours bonnes: "Mollie, Legay, Rambert se portent bien."

Une lettre de novembre 1759 nous apprend la chute de Québec. Son nom lui permet d'avoir de bons rapports avec l'armée occupante. Il y a un enseigne de vaisseau qui s'appelle Douglas et un régiment de montagnards écossais est dans la ville. Grâce à son chef MacDonald, il put retirer ses bagages et obtenir le départ de sa lettre par l'Angleterre.

Après le repos habituel de la mauvaise saison, les opérations reprirent au printemps de 1760. Le régiment de Douglas participa à la victoire de Sainte-Foye, aux portes de Québec, dernier rayon de gloire,

mais on se bat maintenant pour l'honneur dans une zone réduite enfermée dans un cercle de fer.

Le 10 septembre, Montréal a capitulé. La guerre est terminée. "Nous éprouvons une inestimable défaite, mais une glorieuse défaite précédée d'une magnifique résistance." L'honneur était sauf. Quelques jours plus tard les bataillons s'embarquèrent. St Luc de la Corne fut un des 7 survivants du naufrage de "L'Auguste". Après une pénible descente du Saint-Laurent et une dure traversée de l'Océan, les bateaux abordèrent La Rochelle et Brest, fin novembre. On ne sait sur quel bâtiment voyagea Douglas, mais on a conservé le laisser-passer l'autorisant à rentrer en France "dans quel vaisseau que messieurs les généraux de S M britannique lui assigneront."

Après un court séjour en Touraine, où naîtra un troisième fils, notre officier alla se reposer des fatigues d'une longue et dure campagne à Auch, où un de ses frères était vicaire général. Après quelques mois de congé, il rejoignit Toulon (1763) et s'embarqua pour la Corse que les Génois venaient de nous céder. Il y demeurera 6 années et participera à plusieurs opérations. Dans l'île, il retrouvera Passerat de la Chapelle, commandant tout le service de santé du corps expéditionnaire et un fils de Moyria, son voisin de Maillat.

Cependant, très affecté par la mort prématurée de sa jeune femme, malade, il se fit admettre à la retraite et rentra en France définitivement en 1769.

Mais François-Prosper Douglas gardait la nostalgie du Canada. La mort de son beau-père l'avait rendu propriétaire de la terre de Terrebonne, belle seigneurie avec justice omnimode, qui était située à 9 lieues au nord de Montréal, sur la grande rivière. Elle rapportait un revenu de 5,000 livres. Il fit le projet de s'y installer définitivement avec son fils aîné. En 1776, il écrivait: "les affaires du Canada prennent fin, et je veux espérer un séjour tranquille. Voici cinq générations que nous vivons en Bugey, il est temps de changer de pays."

Mais finalement sa santé de plus en plus chancelante ne lui permit pas de réaliser ce projet, et il s'en vint mourir à Nantua, le 26 avril 1781. Il n'avait que 54 ans. Son corps fut déposé à l'église du prieuré.

Terrebonne fut, peu d'années plus tard, vendu à la suite d'une longue procédure qui mit aux prises ses enfants et leur oncle de la Corne.

Ses deux fils étaient pourtant "clercs tonsurés du diocèse de Québec," prébende qui leur fut donnée dès leur plus jeune âge. Mais les Douglas ne devaient plus jamais retourner au Canada.

Leurs descendants, cependant, continuèrent fidèlement à servir la patrie, et versèrent plus d'une fois leur sang pour elle.

PIERRE GAUTHIER, M.D.
Bourg-en-Bresse (Ain), France,
 Rédacteur en chef du magazine *Visage de l'Ain.*

Une œuvre — *SERVIR*

Une revue — *LIAISON*

Liaison

revue de littérature et d'art réservée à ses seuls abonnés publie, dix fois l'an, des contes, des essais, des poèmes, des chroniques: livres, théâtre, cinéma, musique, expositions, langue, radio signés des meilleurs noms du Canada et de l'étranger.

Servir

première coopérative des lettres et des arts renseigne ses membres sur le mouvement de l'édition et leur procure, à rabais et franco, tous les ouvrages qu'ils désirent.

Prospectus et spécimen sur demande

535, avenue Viger, Montréal

MISSIONNAIRES DE L'EST EN NOUVELLE-FRANCE*

REDUCTIONS ET SEMINAIRES INDIENS

En ce troisième centenaire de 1649, on célébrera grandement et comme il convient, le souvenir des Martyrs jésuites de l'Huronie. N'y a-t-il danger de se laisser éblouir par la prestigieuse histoire et de trop reléguer dans l'ombre une œuvre apparemment plus modeste mais non moins méritante, accomplie dans l'est du Canada ? En Huronie, sauf dans les derniers moments, on s'applique surtout à une œuvre d'évangélisation. Dans l'est le rêve des missionnaires prend toute sa dimension. On évangélise, mais, pour mieux évangéliser, on jette les fondations d'œuvres auxiliaires, œuvres de bases, destinées, croit-on, à devenir l'indispensable soutien même des missions lointaines. L'idée, la méthode consistent à faire du sauvage, non seulement un chrétien, mais à l'arracher d'abord à la sauvagerie, à lui former une élite de civilisés, à l'euro péenne.

Chimère généreuse, caressée, on le sait, par beaucoup de Français de l'époque. Dans l'Acte pour l'établissement de la Compagnie des Cent Associés, Richelieu accorde à l'idée son puissant crédit. A tout Indien baptisé, il octroie d'avance des lettres de naturalité française; en cas de passage outre-mer, il promet au même Indien intégration à la patrie française et jouissance des privilèges et droits du sujet métropolitain¹. Champlain était allé plus loin. L'un des premiers, bien

* Ce terme géographique, "Nouvelle-France", désignera un jour, non plus le Canada seul, — c'est-à-dire la colonie du Saint-Laurent et les Pays d'en haut — mais toutes les possessions françaises en Amérique du Nord, Acadie et Louisiane comprises. Nous l'employons ici dans le sens que lui donnaient les missionnaires avant le traité d'Utrecht et avant la fondation de la Louisiane.

1. *Édits, ordonnances royales, déclarations et arrêts du conseil d'état du roi concernant le Canada* (Québec, 1854), 10.

avant Colbert et Talon, le fondateur de Québec préconise un métissage plus ou moins poussé des races française et indienne. Un jour de grand conseil, en compagnie de Du Plessis-Bochart,² il dit aux Hurons: Convertissez-vous au christianisme, et les Français iront volontiers en votre pays de l'ouest; ils épouseront vos filles, et ils vous apprendront divers arts et métiers.³ Un autre Français de la même époque, François-Derré de Gand⁴ reprochera aux Indiens des Trois-Rivières leur peu d'empressement au métissage avec les Français. « Premièrement », leur disait-il, « vous ne vous estes point alliés jusques icy de nos Français, vos filles se marient à toutes les nations voisines, et non pas à nous autres ». ⁵ Politique assez peu réaliste peut-être, mais tout à l'honneur de ces Français catholiques. On peut dire, en général, de toutes les nations latines, qu'elles se sont montrées peu accessibles aux préjugés de race et de couleur.

Les missionnaires conçurent un projet encore plus hardi, sinon plus chimérique. Une race indienne, entre toutes, leur parut misérable, celle des errants: Montagnais ou Algonquins. Champlain s'était apitoyé sur le sort de ces pauvres gens qu'il voyait vivre comme « bestes brutes ». ⁶ Les missionnaires vont tenter d'arracher ces populations à leur nomadisme pour les convertir à la vie sédentaire. Dessein plus qu'audacieux. Mais, une fois germé dans leur esprit, ils vont s'y cramponner avec l'ardeur opiniâtre, enthousiaste, qu'ils mettaient en toutes choses. Le sédentarisme leur paraît, au reste, la condition préalable, absolue de la conversion des « errants ». Le Père LeJeune s'en ouvre dès 1633: « Ces peuples où nous sommes sont errants...; il sera difficile de les convertir si on ne les arrête ». « Si une fois on les peut arrêter » dira-t-il un autre jour, « ils sont à nous ». ⁷ « Qui réduit une famille »,

2. Guillaume Guillemat Duplessis-Bochart, (Ne pas confondre avec Duplessis-Kerbodot). Officier de marine, lieutenant de Caen: en 1636, "Monsieur le Général" commandant de la flotte des Cent-Associés.

3. *The Jesuit Relations and Allied Documents, 1610-1791*, edited by Reuben Gold Thwaites. (73 vol. dont 2 d'Index, Cleveland, 1896 — 1901), X: 26. Nous citons désormais cet ouvrage comme suit: RDJ (Thwaites).

4. L'un des Cent-Associés, commissaire général de la Compagnie en 1635. RDJ (Thwaites), VII: 312.

5. RDJ (Thwaites), IX: 216-18.

6. *Oeuvres de Champlain*, publiées sous le patronage de l'Université Laval par l'abbé C.-H. Laverdière. Seconde édition, (6 vol., Québec, 1870), V: 303.

7. RDJ (Thwaites), VI: 82; XI: 146.

disait encore le Père LeJeune, « convertit tous ses descendants et fait un petit peuple Chrestien ». ⁸ D'ailleurs, hors le sédentarisme indien, comment obtenir l'indispensable collaboration des religieuses? Impossible pour ces femmes, Hospitalières ou Ursulines, de se transporter au pays des Hurons. La longueur, les aspérités du chemin leur interdisent le voyage. D'autre part, sur les rives du fleuve, depuis Tadousac jusqu'à Montréal, et même au delà de ces deux postes, et dans tout le pays des Laurentides, qu'aperçoit-on qui s'offre à l'évangélisation, sinon des tribus vagabondes? ⁹ Donc, si l'on prétend évangéliser et instruire autour de soi, nécessité absolue d'amener aux religieuses, femmes et surtout filles indiennes. Et alors les projets s'échafaudent pour stabiliser les errants. On songe d'abord à des colonies d'encadrement. Champlain, le premier peut-être, y avait pensé. Groupés sur un coin de terre, les Indiens apprendraient, au contact de quelques familles françaises, à défricher et à cultiver. On s'efforcera aussi de franciser le plus possible de jeunes Indiennes. Mariées à des Français ou à des sauvages, leur exemple, croit-on, vaudrait la meilleure propagande. ¹⁰ C'est à cette époque, que le Père Pierre de Semaizois rédigeait ses « *Raisons qui peuvent Induire Sa Sainteté à permettre aux François qui habitent la Nouvelle France despouser des Filles sauvages Quoy que non baptisées ny mesmes encore beaucoup Instruites à la Foy Chrestienne*. Dans la pensée du religieux, ces mariages devaient favoriser le peuplement de la colonie, mais aussi la conversion et la francisation des sauvages. ¹¹ Puis l'on pense à l'attrance des œuvres de miséricorde et donc à un hôpital au milieu du groupement indien; puis l'on pense encore à des séminaires pour enfants des errants et des sédentaires; séminaires pour jeunes garçons et séminaires pour jeunes filles. Songerait-on à la formation d'un clergé indigène? N'allons pas trop vite. Ces idées ne sont pas du siècle. Les séminaires projetés prendraient plutôt la forme d'écoles ou de noviciats pour la formation de catéchistes, de pionniers de la foi, et aussi d'initiateurs à la vie européenne. Donc, en 1639, les missionnaires ont achevé la synthèse de leur méthode ou de leur entreprise. ¹² Beaux projets dont

8. RDJ (Thwaites), XVIII: 116.

9. RDJ (Thwaites), XVIII: 78.

10. RDJ (Thwaites), VI: 144-48; XI: 52-54.

11. *Nova Francia* (mai-juin 1929): 143-45.

12. RDJ (Thwaites), XVI: 32.

BUREAU DES JUIVES
des Clercs de Saint-Viateur
OUTREMONT

il faut bien dire tout de suite qu'ils laissent les sauvages passablement rêveurs, tant la métamorphose bouscule leur indolente nature et leur état social figé. Quelques-uns diront au Père LeJeune: « Pensez-vous venir à bout de renverser le Pays...? »¹³ Et « renverser le pays », cela veut dire, en leur langage, en chasser les superstitions, mais aussi en révolutionner les mœurs. Pour le moment, la confiance des missionnaires ne se mesure qu'à leur zèle, à leur audace de conquérants. Vers 1641, ils tiennent déjà pour assurée la fondation de réductions indiennes sur trois points de la colonie. Et ces réductions, pareilles à de vastes bergeries, ils les veulent chacune largement ouverte à plusieurs nations. Sillery deviendrait le foyer tout désigné des Indiens des environs de Québec et du bas du fleuve: Abénaquis, Bersiamites, Montagnais de Tadoussac, nation du Porc-Epic, Papinachois, Oumamiois; aux Trois-Rivières s'établiraient les Attikamégues et les tribus du haut Saint-Maurice, nations inconnues « qui sont dedans les Terres »; l'Île de Montréal, destinée à devenir « un grand abord de plusieurs peuples », attirerait, pour sa part, les Algonquins de l'île aux Allumettes et de la Petite-Nation, puis les Onontcharonons (Iroquets), des Hurons, des Iroquois, etc. Dites-vous au cher Père LeJeune que voilà bien de singuliers mélanges de nations? Il vous répond avec son incurable optimisme: *Habitat lupus cum agno, et puer parvulus minabit eos.*¹⁴ Quels projets peuvent bien alors s'égalier aux ambitions apostoliques de ces grands rêveurs? L'on n'a pas oublié jusqu'où et de fort bonne heure leur vue osait se porter. C'est en 1641 que le Père LeJeune, les regards levés vers l'ouest et vers le sud, au delà de Montréal, écrivait: « *Video turbam magnam quam dinumerare nemo potest omnibus gentibus* ». Vers ces nations innombrables, les Iroquois, il est vrai, fermaient alors le chemin. Qu'importe! « Nous ne perdons point courage pour cela », ajoutait le Jésuite, « nous croyons que Dieu fera jour dans ces ténèbres et que quelque Grand Génie ouvrira la porte à l'Évangile de Jésus-Christ, dans ces vastes contrées... »¹⁵ Faire toute l'Amérique du Nord française et chrétienne, espoir, passion de ces missionnaires de la première époque.

De ce rêve qu'ont-ils réalisé? Il semble d'abord que tout doive les favoriser. Les autorités, le peuple de France ne leur ménagent, ni

13. RDJ (Thwaites), X: 26.

14. RDJ (Thwaites), XXI: 116-18.

15. RDJ (Thwaites), XXI: 116-18.

l'appui moral ni l'aide financière. L'acte d'établissement des Cent Associés engageait la Compagnie au soutien des missions.¹⁶ La Compagnie des Habitants, substitut des Cent Associés, assume les mêmes charges. Douze cents francs sont d'abord accordés à chacune des trois maisons des jésuites, à Québec, aux Trois-Rivières, aux Hurons.¹⁷ Dès ces premiers temps les missions ont donc leur budget officiel. Mais dans le « Règlement » du 27 mars 1647, « pour établir un bon ordre et police en Canada », l'autorité royale impose à la Compagnie des Habitants un versement annuel de 5,000 livres au Supérieur des Jésuites de Québec, pour l'entretien des missions.¹⁸ Ces 5,000 livres, les revenus variables de la traite du castor voudront qu'elles soient payées de façon assez irrégulière. En 1651 le roi fera défense au commis du receveur général de la traite de retenir quoi que ce soit de la somme. Et, comme en face de l'expansion considérable des missions, ce léger crédit paraît bien insuffisant, Sa Majesté ajoute au privilège des Jésuites, un droit exclusif de pêche sur leurs terres en Nouvelle-France.¹⁹ Car Jésuites et Ursulines ont été en outre généreusement pourvus de seigneuries. De riches particuliers, quelques grands personnages, épris de l'œuvre missionnaire, viendront à leur tour au secours des Pères. En 1646 un Brevet du Roy autorise le duc de Ventadour à percevoir, en faveur des missions d'Amérique, le « denier à Dieu » : offrande ou impôt volontaire cueilli dans les foires du royaume, ou encore à l'occasion de conventions commerciales, telles que marchés, contrats, ventes, échanges, baux, etc.²⁰ De ce « denier à Dieu », quelle part fut versée aux missions de la Nouvelle-France ? Il est difficile de le dire. Nous savons toutefois qu'une sentence du Châtelet faisait tomber dans les mains de Ventadour, du consentement de tous les métiers et jurés, les deux tiers de la recette.²¹

Voyons là une preuve de la popularité dont jouissent alors, au vieux pays, les missions indiennes. Nul n'ignore quelle vague mystique,

16. *Édits, Ordonnances royaux, déclarations et arrêts du conseil d'état du roi concernant le Canada* (Québec, 1854), 7.

17. *Le Journal des Jésuites*, publié d'après le manuscrit original conservé aux archives du Séminaire de Québec, par MM. les abbés Laverdière et Casgrain. (Montréal, 1893), 67-68.

18. AC, Collection Moreau de Saint-Méry, F 3, 3-1: 169-77.

19. AC, C 11A, 1: 487-91.

20. AC, F 3, 3-1: 163-67.

21. AC, F 3, 3-1: 166-67.

suscitée, enflée par une troupe de grands spirituels, soulève alors les maisons religieuses et quelques parties du royaume. La France vient de sortir des guerres de religions, pantelante, l'âme ravagée. Des chrétiens d'élite ont résolu de se vouer à la guérison du royaume et à son plein retour à la foi. Ces chrétiens songent aussi à la conquête de ce Nouveau-Monde où tant d'âmes attendent, depuis des siècles leur goutte du sang de Jésus-Christ. L'esprit de mission va même susciter une vraie croisade, croisade spirituelle d'un extraordinaire élan. Les aumônes affluent; mais chacun veut y aller d'une monnaie plus haute. Le miracle des conversions dépend, en définitive, d'un jeu de forces surnaturelles. En ce jeu les âmes ardentes entreprennent de jeter l'atout victorieux. Alors, pour le succès des missions de la Nouvelle-France, l'on vit des religieux et des religieuses se vouer aux jeûnes, aux veilles, faire oraison, porter des cilices. Les Religieuses de l'Annonciade, jeune Congrégation de Paris, offrent, pour le grand objet, toutes leurs mortifications, jeûnes, prières, bonnes actions. Les Dames de Montmartre, les Religieuses de l'Ave Maria, les Filles de Sainte-Marie, de Notre-Dame, les Hospitalières, les Ursulines, les Carmélites participent à la croisade. En tel monastère, nuit et jour, des religieuses se relaient, devant le Saint-Sacrement et toujours pour la même fin. Des couvents et des cloîtres, le mouvement gagne d'autres milieux. A Aix-en-Provence, Madame la première Présidente façonne un petit ermitage dans l'enclos du Carmel de la ville; et l'on convient que toutes les prières et oraisons faites en ce lieu seront offertes aux missions canadiennes. Les Congrégations de la sainte Vierge des collèges des Jésuites, les écoliers de ces collèges s'enflamment du même zèle. On cite tel curé de campagne qui soulève si fortement ses paroissiens que, pour la conversion des Indiens du Canada, ces braves gens acceptent de s'imposer 75 jeûnes, 124 disciplines, 18 aumônes et quantité de prières, sans compter trois « processions générales ». Ardentes entre toutes, les religieuses, et parmi les plus ardentes, les Ursulines, souhaitent ajouter à tous leurs sacrifices le don de leur personne et de leur vie. Et les voici qui voudraient passer en Nouvelle-France en si grand nombre, qu'au dire du Père LeJeune, il se trouverait « dix maîtresses pour une escholière et qu'il faudrait construire une ville de Religieuses ».²²

Ici-même, en Nouvelle-France, les Missionnaires trouvent aussi généreuse assistance. Les Cent-Associés prennent un vif intérêt à

²² RDJ (Thwaites), XI: 56-58; XXI: 112; XXIII: 22-24.

l'avenir religieux de la colonie. Un jour, c'est en 1636, aux Trois-Rivières, à l'époque de la grande foire, le général de la flotte, Du Plessis-Bochart, tient aux Hurons ce discours empreint de si nobles sentiments: « Vous dōnez des robes de Castors aux François, et ils vous donnent des haches et d'autres marchandises; tout cela s'appelle trafiquer: ce ne sont point les marques du vray amour que je recherche; mais s'entre-visiter, s'entrescourir, aller les uns dans le païs des autres, s'allier par ensemble cōme les doigts de la main, ce sont des actes d'amitié... »²³ Un homme surtout s'est trouvé, un grand homme de bien dont les Jésuites, en dépit de quelques démêlés avec lui, se sont plu à louer le zèle: M. de Montmagny. Le Gouverneur ne manque nulle occasion de rappeler aux sauvages la considération qu'ils doivent aux hommes de Dieu. C'est l'heureuse époque où les autorités coloniales s'opposent énergiquement à la vente de l'eau-de-vie aux Indiens, l'un des principaux obstacles à leur conversion. Dès 1636, Monsieur de Gand rappelle sévèrement les défenses édictées sur ce point.²⁴ M. de Montmagny y revient en 1644. *Eau-de-vie, eaux-fortes, bières et autres boissons* sont interdites comme marchandises de traite avec les sauvages.²⁵ M. d'Aillebout fait un coup de maître; il obtient que de semblables défenses soient promulguées dans la Résidence de Sillery. Et la promulgation se fait au son du tambour, et par les capitaines sauvages: innovation solennelle qui frappe vivement les Indiens peu habitués à se faire parler sur ce ton par leurs chefs.²⁶ En 1654 M. de Lauzon fait afficher à Québec, à Tadoussac, aux Trois-Rivières, à Montréal, une ordonnance où il menace les délinquants « d'amende arbitraire, mesme de punition corporelle ». ²⁷ La même année, Nicholas Gosselin, pris en faute aux Trois-Rivières, est condamné à 50 livres d'amende ou à 50 francs de services aux fortifications de la ville, « les fers aux pieds ». ²⁸ C'est encore au temps de M. de Montmagny que les principaux de la colonie rivalisent à qui seconderait le plus efficacement le travail des missionnaires. Toujours en tête, le Gouverneur met à la disposition des Pères Jésuites ses biens

23. RDJ (Thwaites), IX: 286.

24. RDJ (Thwaites), IX: 202.

25. P.-G. Roy. *Ordonnances, commissions etc. etc. des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France, 1639-1706* (2 vol., Québec, 1924), I: 5-6.

26. RDJ (Thwaites), XXXIII: 48-52.

27. RAPQ (*Rapport de l'archiviste de la province de Québec*), (1924-25), 384.

28. RAPQ (1924-25), 386.

et son autorité. Aux grandes rencontres du printemps, aux Trois-Rivières, à l'heure des festins, le gouverneur ne dédaigne pas de prêcher. Avec éloquence, il exhorte les sauvages alliés à embrasser la foi. Pour frapper leur imagination, relever l'enseignement ou le culte religieux, le grand seigneur n'hésite pas à se faufiler en la chapelle de Québec, après Vêpres, à l'heure du catéchisme. Lui-même fournit au Père les menus cadeaux, fers de flèche, petits couteaux, aiguilles, bagues, alènes, récompense des enfants méritants. Il veut même que son entourage le suive. Et certains jours, aux côtés du Gouverneur, on peut voir, dans le petit sanctuaire, et prenant grand plaisir aux réponses des jeunes néophytes, MM. de Repentigny, de la Potherie, MM. Gand, Olivier, Nicolet et quantité d'autres.²⁹ M. de Montmagny aime encore se mêler aux événements religieux de la vie des sauvages. Un jour de communion générale, à la bourgade de Sillery, il prend place à la table sainte, avec Madame de la Peltrie, perdu dans la foule.³⁰ Avec le même zèle il assiste aux funérailles des convertis. On s'arrange, du reste, pour donner à ces cérémonies funèbres le plus de solennité possible. A l'inhumation de tel jeune Algonquin, en 1636, marchent, en tête du défilé, le gouverneur, le Chevalier de l'Isle, son lieutenant, MM. de Repentigny et de Saint-Jean, suivis d'une escouade de soldats.³¹ Souvent des Français se font un honneur de porter la dépouille du mort. La même pompe se déploie à l'occasion des baptêmes. M. de Montmagny se prête à tous les parrainages.³² Le jour d'un baptême, le noble seigneur avouera, en toute ingénuité, « qu'il avait reçu ce jour-là le plus grand honneur et le plus sensible contentement qu'il auroit pu souhaiter en la Nouvelle-France ».³³ Avec la même condescendance il assiste aux mariages; il fait servir un festin aux nouveaux mariés; et, là encore, il tient à se faire accompagner des principaux de la colonie.³⁴ Manifestations bien propres, on le devine, à rehausser, dans l'esprit de ces simples, le prestige de la foi et de la fraternité chrétienne. Et quelle consolation ou quelle joie

29. RDJ (Thwaites), XI: 142-44, 226-28.

30. RDJ (Thwaites), XVII : 86-8.

31. RDJ (Thwaites), IX: 48-50.

32. RDJ (Thwaites), XX: 184, 211-18.

33. RDJ Thwaites), VIII: 218-20.

34. RDJ (Thwaites), XVIII: 126-28; XXII: 68.

leur apportent ces funérailles, baptêmes ou mariages à la française! Un jour que, pendant un baptême solennel, le Père LeJeune observe le père et la mère de l'enfant, il écrit que « la joye en redondait sur leur face ».

* * *

Voilà, en quelle atmosphère, entourés de quel réseau d'influences surnaturelles, les Jésuites vont mener leur travail. Ce travail, qu'a-t-il donné? Qu'ont fait les missionnaires, de leur projet de réduction? C'était, nous l'avons vu, une idée chère au Père LeJeune. Où l'avait-il prise? Faut-il croire à une idée strictement originale? Les Jésuites de la Nouvelle-France connaissent fort bien les vastes et glorieuses entreprises de leurs confrères espagnols sur d'autres points des Amériques, en particulier, au Paraguay. Ce dernier chapitre des missions catholiques allait faire trop de bruit en Europe, pour que les Jésuites de France n'en aient rien su. Qui ne se rappelle, pour l'exceptionnelle réussite, l'admiration de Buffon, de Montesquieu?^{35a} Deux historiens, tels que Charlevoix et Muratori, se laisseront tenter par le sujet: le premier y consacra un ouvrage en 6 vol. (Paris 1757); le second, un in-quarto.^{35b}

Les Jésuites canadiens se seraient-ils aussi inspirés d'autres entreprises de leurs Pères ou de celles de Franciscains au Brésil, en Floride, au Nouveau-Mexique, en Californie? Négligeons les missions californiennes, missions de Jésuites, qui ne débutent qu'en 1642, trop tard pour avoir influé sur les idées du Père LeJeune. L'on n'en saurait faire autant des missions de la Floride et du Nouveau-Mexique, contemporaines de celles du Canada ou même de fondation antérieure.³⁶ Entre celles-ci et celles-là, il faudra marquer les points de ressemblance. Nul doute toutefois que l'expérience du Paraguay n'ait hanté l'esprit

35a) *Oeuvres complètes de Montesquieu*, avec des notes de Dupin, Crevier, Voltaire, Mably, Servan, La Harpe, etc., etc. (Paris, Didot Frères, M DCCC LXX), 208, 416.

35b) On peut encore consulter, sur les Réductions du Paraguay: Demersay, *Histoire physique, économique et politique du Paraguay* (3 vol. Hachette, 1880); Toussaint-Bertrand, *Histoire de l'Amérique espagnole* (Paris, Spes) t. I; Mourret, *Histoire de l'Église* (7 vol., Paris, 1914). VI, chap. VIe. Quelques brochures: H. Rastoul, *Les Jésuites du Paraguay* (Paris, Bloud et Gay); Pierre Charles, *Les Réductions du Paraguay* (Louvain, 1916).

36. Voir John Gilmary Shea, *History of the Catholic Missions among the Indian Tribes of the United States: 1529-1854* (New York, 1857), 59-115.

du Père LeJeune. Un jour un impatient s'informe de quel pas progressent les missions du Canada. Le Père LeJeune lui soumet tout bonnement l'exemple des lentes transformations des Indiens de l'Amérique du Sud: « Je réponds à cela que si celui qui a écrit cette lettre, a lu la Relation de ce qui se passe au Paraquais, qu'il a vu ce qui se fera un jour en la Nouvelle-France ». Ces lignes sont suivies de réflexions opportunes riches d'autres renseignements: « ConteZ combien il y a d'années que les Portugais tiennent ces endroits de l'Amérique, d'où nous apprenons ces belles conversions; il y a plus de quarante ans que nos Pères travaillent pour les réduire. Il y en a plus de quatre-vingt que ces peuples ont ouy parler de notre créance »³⁷. Le Père LeJeune tient ces propos dans la Relation de 1637. A cette date, ce qu'on a appelé la « République du Paraguay », agglomération d'une vingtaine de petites villes ou villages indiens d'environ 5 à 6,000 âmes chacune, vient d'atteindre son apogée; elle a même connu, sous les coups des Indiens du Brésil, ses premiers revers, bientôt suivis, au reste, d'une éclatante remontée. En 1637, il y avait aussi plus de quatre-vingts ans, exactement 83 ans, que le Jésuite Nobrega fondait au Brésil le Sao Paulo d'aujourd'hui, en vue d'y établir une de ses « aldeias », (petites communautés indiennes) dont il émaillerait le pays.³⁸

Voici, en tout cas, qu'en cette même année 1637, la Providence dirige vers le Père LeJeune un très grand personnage de la cour, Noël Brûlart de Sillery, commandeur de Malte, l'un des Cent-Associés, ancien premier écuyer et chevalier d'honneur de Marie de Médicis, ancien ambassadeur aussi de la reine en Espagne et à Rome, grand homme d'affaires et d'argent, grand joueur, assez habile et puissant pour faire se succéder rentrées en grâce à disgrâces.³⁹ Converti de Vincent de Paul, devenu prêtre à 54 ans, le fastueux seigneur eut l'idée de consacrer une part de son immense fortune au projet des réductions indiennes du Canada. En 1637, grâce à ses aumônes, naissait donc, à

37. RDJ (Thwaites), XII: 220-22.

38. Stefan Zweig, *Le Brésil, Terre d'avenir* (New York, 1942), 69.

39. Edmond Buron, "Le Commandeur de Sillery", *Nova Francia*, (juillet-août 1930): 193-229. L'abbé H.-A. Scott, *Une paroisse historique de la Nouvelle-France, Notre-Dame de Sainte-Foy, histoire civile et religieuse d'après les sources* (1 vol. Québec 1902), I: 47-66. — "Le commandeur Noël Brûlart de Sillery", BRH, 6 (1900): 280; 21 (1915): 161; 29 (1923): 239; 30 (1924): 108. — R.P.L. Le Jeune, *Dictionnaire général de biographie, histoire, littérature, agriculture, commerce, industrie et des arts, sciences, mœurs, coutumes, institutions politiques et religieuses du Canada* (2 vol., Ottawa, 1931), 2: 647-48.

quatre milles de Québec, au bord du fleuve, la résidence de Saint-Joseph de Sillery.⁴⁰ Voyons-la, cette réduction ou « Résidence »⁴¹, telle qu'elle apparaît en 1642. C'est, à la vérité, une bien petite chose. De chaque côté d'une légère colline, platon d'environ soixante pas, se dressent la maison des Jésuites et un hôpital confié aux Hospitalières. Près de chacun de ces édifices, deux maisons à la française, en tout quatre, occupées par les principales familles indiennes: des Montagnais d'un côté, des Algonquins de l'autre; puis, sous des cabanes d'écorce, quelques autres qui attendent leurs logis.⁴² Humbles commencements qui n'auront que d'humbles suites. Avec le temps, le pâté de maisons grossira quelque peu; on y ajoutera une chapelle, une forge, une brasserie, un fort; les défrichés s'accroîtront. Le *Journal des Jésuites* nous apprend qu'en 1646 les sauvages se mettent « puissamment à travailler la terre ». ⁴³ En chiffres nets, les défricheurs font cette année-là, à Sillery, 15 arpents de terre. De temps à autre, des vagabonds passent qui n'épargnent point à ces novices de la vie sédentaire, moqueries et brocards. Ils les plaignent de pourrir sur place. ⁴⁴ N'importe! Commencée avec deux familles, la bourgade en contient 35 à 40 en 1643 à peu près « arrêtez ». ⁴⁵ En 1645, on y trouve 167 sauvages, 200 pendant l'hiver de 1646-47. ⁴⁶ Certains jours quelques-uns se font voir vêtus à la française. Ils arrivent même à se plier à quelque discipline. Un matin du 26 décembre 1645, arrivent en bon ordre à Québec, conduits par les Pères de Quen et Druillette et précédés d'une bannière, une centaine de sauvages de Sillery venus gagner l'indulgence du jubilé. ⁴⁷ En ces débuts, les missionnaires ne

40. A consulter sur la seigneurie de Sillery et sur la Résidence de Saint-Joseph: L'abbé H.-A. Scott, op.cit., plusieurs chapitres avec cartes et appendices, 47-276; Léon Gérin, "La Seigneurie de Sillery et les Hurons de Lorette", *Mémoire de la Société royale du Canada*, (1900), section 1ère: 73-115; *Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, (1923-1924). "La seigneurie de Sillery", BRH, 1 (1895): 54; 7 (1901): 374; 9 (1903): 353; 11 (1905): 347; 21 (1915): 323; 30 (1924): 38, 116.

41. On notera que les *Relations* ne la désignent jamais que sous l'appellation de "Résidence".

42. RDJ (Thwaites), XXIII: 302-06.

43. *Journal des Jésuites*, op. cit., 43-4.

44. RDJ (Thwaites), XX: 154-58.

45. RDJ (Thwaites), XXIII: 302.

46. Abbé Ferland, *Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec* (Québec, 1854),

55.

47. Le *Journal des Jésuites*, op. cit., 22.

tarissent point d'éloges sur la piété de leurs nouveaux chrétiens. Trop de pages fleurissent la légende dorée, à moins que ce ne soit une odeur de propagande. Les sauvages ont d'ailleurs beaucoup de peine à contenir leur zèle de néophytes; à l'égard de leurs frères païens, ils vont parfois jusqu'à l'outrance janséniste.⁴⁸ On les voit même, auprès des nations, se faire les avocats du sédentarisme.⁴⁹ Pendant tout ce temps, l'aide morale des grands de Québec, nous l'avons vu, ne manque pas à la réduction. A l'arrivée des Ursulines et des Hospitalières, on se hâte de conduire ces religieuses à Sillery. L'Hôpital rendra des services signalés. Madame de la Peltrie fait de fréquentes apparitions dans la bourgade. Une année elle s'y rend à travers les neiges assister à la messe de minuit et y passer la fête de Noël.⁵⁰ La noble dame y a nombre de filleules; et son grand plaisir est d'aller, par les cabanes, caresser les enfants, promener partout sa charité rayonnante.⁵¹ Mais la réduction coûte cher. Pour arrêter les sauvages, confesse le Père LeJeune, il faut des « chaînes d'or ». ⁵² La mort du commandeur de Sillery, celles de Richelieu, de Louis XIII survenues à une ou deux années de distance, les Frondes, les misères du royaume qui s'ensuivent, diminuent considérablement les ressources des missions canadiennes. Pourtant il faudrait plus d'ouvriers pour bâtir, pour défricher le sol. Hélas, les ouvriers sont rares à l'époque; et le Père serait bien en peine de les payer. Quant aux bons Montagnais et aux fiers Algonquins, ils ne détestent point habiter une maison française ni même jouir des fruits de la terre; mais la terre, il leur plaît de la prendre toute faite. Dès les premiers jours, pour les enflammer d'ardeur, le père Vimont a eu beau les mener lui-même au travail, « travailler à la terre avec eux. » ⁵³ Abattre des arbres, enlever les souches, arracher les racines, répugne invinciblement à la séculaire fainéantise de ces grands seigneurs de la forêt. Sans doute aussi et comme les choses se passeront plus tard en d'autres réductions, à la culture du blé de France, ils préférèrent la culture du blé d'Inde, celle-ci exigeant moins de soin et

48. RDJ (Thwaites), XX: 142-44.

49. RDJ (Thwaites), XVIII: 110.

50. RDJ (Thwaites), XX: 134.

51. *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours* (4 vol., Québec, 1863), I: 26, 62.

52. RDJ (Thwaites), XIV: 126.

53. *Lettres de la Mère Maris de l'Incarnation*, éd. Richaudeau (4 vol., Tournai, 1876), I: 68.

moins d'efforts.⁵⁴ D'ailleurs, soit récoltes insuffisantes, soit nostalgie incurable des bois, ces apprentis du sédentarisme restent malaisément en place. L'automne venu, la passion de la chasse, de la vie errante, les ressaisit. Pendant l'hiver de 1649 deux Français hivernent seuls dans la bourgade déserte de Sillery.⁵⁵ On sait la fin. Vers 1660 les Jésuites commencent à concéder à des colons français une portion des terres réservées aux sauvages. Réduits à peu de chose, depuis 1660, les baptêmes d'enfants disparaissent en 1669 et en 1671. La bourgade subsistera néanmoins jusqu'en 1676, alors que les Abénaquis viendront prendre la place des Algonquins, presque entièrement disparus.⁵⁶ Race infortunée qui aura été emportée par la guerre, par les épidémies, mais surtout par l'ivrognerie.

A Trois-Rivières, autre essai de réduction, les choses ne vont guère mieux. La Relation de 1640-41 désigne la mission sous ce titre peu réconfortant: « la pauvre Église des Trois-Rivières ». Il s'y fait, à vrai dire, de temps en temps, un « ramas » de diverses nations, mais ramas travaillé de jalousies et de querelles intestines, si bien que la « pauvre Église » sera plus battue, dira le Père Vimont, « de toutes sortes de vents, que les pilotes ou nautonniers n'en marquent dedans leurs roses, ou dedans leurs cartes maritimes. »⁵⁷ Cette église compte alors 80 néophytes, très dévots pour un certain nombre, mais constamment en mal de bougeotte, sous l'empire, du reste, d'une terreur fébrile de l'Iroquois, terreur folle qui crée, fait voir le fantôme de l'ennemi partout, en donne une obsession tyrannique, morbide. En 1646 trente familles cultivent la terre aux Trois-Rivières, mais apparemment sans plus de vocation ni plus de promesses de persévérance.⁵⁸ La terreur iroquoise fait aussi échouer tout projet de résidence en l'Île de Montréal. Beaucoup de nations passent en ce grand « abord », mais comme à la volée. Quelques groupes y viennent hiverner en 1645-1646, attirés, retenus apparemment plus par la chasse que par autre attraction. Les Iroquets « dont les ancêtres ont autrefois

54. P. Camille de Rochemontaix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au dix-septième siècle*, d'après beaucoup de documents inédits (3 vol., Paris, 1896-96), III: 381, note 2.

55. *Journal des Jésuites*, op. cit., 131.

56. Abbé H.-A. Scott op. cit., 483-586.

57. RDJ (Thwaites), XX: 258, 260, 264.

58. *Journal des Jésuites*, op. cit., 44.

habité l'Isle de Montréal, et qui semblent avoir quelque désir de la reprendre pour leur païs, » s'y arrêtent cet hiver-là. Un capitaine huron, frappé de la « beauté des bleds d'Inde de Montréal, » aurait aussi le dessein de s'établir dans l'Isle avec sa famille et quelques compatriotes. La guerre iroquoise dispersa aux quatre vents ces beaux projets. ⁵⁹

C'était loin des espoirs ambitieux de 1640-1641. Le Père LeJeune n'avait-il poursuivi qu'une noble chimère? La méthode employée péchait-elle en quelque chose? En toute justice, reconnaissons que les épidémies, l'alcoolisme, qui vont écourter l'expérience, l'empêcheront d'être concluante. Dès 1639, la petite vérole, apportée du pays des Abénaquis, oblige la réduction à une dispersion temporaire. ⁶⁰ Dans la suite, les épidémies et d'autres maux non moins pernicieux vont réduire la fière race algonquine à l'état de fantôme. Fin lamentable qui ressemble à une fatalité et qui fait se poser de troublantes questions.

* * *

L'on avait échoué avec la masse. Va-t-on mieux réussir avec une élite, nous voulons dire avec l'œuvre des Séminaires? Encore une idée du Père LeJeune que celle-là, empruntée aux Récollets, peut-être aussi à d'autres missionnaires de la Compagnie, fondateurs des missions de la Floride. Et ceci nous reporte au milieu du seizième siècle. A ces missionnaires du sud, nul moyen n'a paru, non plus, d'efficacité plus sûre pour l'avancement des missions, que la formation de jeunes élites. Et leur premier soin fut d'envoyer un certain nombre de jeunes Floridiens faire leur éducation dans un séminaire à la Havane. ⁶¹ Quoi qu'il en soit, un été, le Père LeJeune réussit à grouper à Québec quelques enfants de nomades pour les catéchiser. Au départ des vaisseaux de France, écrit-il, « mes oyseaux s'envolèrent qui d'un côté qui de l'autre ». L'année suivante la caravane indienne campait au loin. Le Père se désola de ne pas retrouver sa nichée. Que faire? « De les vouloir suivre », gémissait-il, « il faudrait autant de Religieux qu'ils sont de

59. RDJ (Thwaites), XXIX: 144-46, 180.

60. RDJ (Thwaites), XIV: 100-02.

61. John Gilmary Shea, *History of the Catholic Missions among the Indian Tribes of the United States, 1529-1854* (New York, 1857), 58.

cabanes ». De là l'idée d'un séminaire où l'on pourrait encager les oiseaux migrateurs.^{62a} L'entreprise ne manquait ni de hardiesse ni d'envergure; elle eut quelque peine à s'ajuster.^{62b} Conçue d'abord pour les enfants des seuls errants, à titre de simple complément des réductions, on en vint à modifier presque aussitôt ce premier plan. Dans le voisinage de leurs familles, n'était-ce point entreprise risquée que d'enfermer, dans un enclos, ces levrauts aux pieds agiles? Il fallait plutôt les « dépayser », croyait-on, les mettre au contact de petits Français et, pour ce, les envoyer même outre-mer, dans les Collèges de France.⁶³ Le Séminaire de la colonie serait réservé aux enfants des sédentaires, aux petits Hurons. Mais l'envoi en France coûtait la forte somme. Alors que faire? Sans abandonner ni l'idée d'un séminaire montagnais pour errants, ni d'un séminaire en plein cœur de l'Huronie, pour les enfants de la région et ceux des nations voisines, on finit par se rabattre sur un Séminaire ouvert à tous les enfants indiens, mais plus particulièrement aux petits Hurons. Ceux-là aussi il fallait les « dépayser »; car ces barbares ne peuvent souffrir qu'on châtie leurs enfants. « pas mesme de paroles »; ils ne peuvent rien refuser à un enfant qui pleure, note le Père LeJeune. Si bien qu'à la première plainte de ces chers petits, les parents viendraient les ravir aux missionnaires.⁶⁴ Nous sommes alors aux débuts de la mission huronne. On fonde les plus grands espoirs sur l'avenir religieux de cette nation. Pour « un grain d'espérance » que donnent les errants, les sédentaires, au dire du Père LeJeune, en offrent « une livre ».⁶⁵ Et le jésuite s'est persuadé que la bonne méthode consiste à s'emparer des enfants et à gagner par eux le reste de la nation.⁶⁶ Aussi bien, sur ce projet de Séminaire, que d'autres projets le cher Père ne va-t-il pas greffer? Il rêve, il échafaude, comme s'il portait sur la tête, certain

62a) RDJ (Thwaites), VI: 146-48.

62b) RDJ (Thwaites), IX: 106.

63. RDJ (Thwaites), VI: 84, 86, 88.

64. RDJ (Thwaites), VI: 152.

65. RDJ (Thwaites), IX: 108.

66. Le Père écrivait dans la *Relation* de 1634-36: "Si on pouvait fonder à Kebec un petit Seminaire d'une douzaine de petits Hurons, dans peu d'années on en tireroit un secours incroyable, pour aider à convertir leurs Peres, & planter une Eglise fleurissante dans la Nation des Hurons. Hclas ! combien y en a t'il en Europe qui perdent à trois coups de dez, plus qu'il ne faudroit pour convertir un monde". RDJ (Thwaites), VIII: 180.

pot au lait de la fable. Ecoutez-le: gagnés à la vie française, les jeunes séminaristes auront tôt fait d'attirer à Québec des jeunes filles de leur pays; ces jeunes gens se marieront; avec le temps, ces couples mariés formeront une bourgade huronne; cette bourgade huronne, de vie et de discipline chrétiennes, prêchera d'exemple; elle aidera puissamment à la conversion des Hurons de l'Ouest; elle encouragera aussi à la vie sédentaire les Montagnais errants; à Québec ces Hurons civilisés joueront, par la force des choses, le rôle d'otages; ils serviront à protéger, en la lointaine Huronie, la vie des Français; à coup sûr ils attireront aussi le commerce des nations éloignées. Et le rêve du Père ne s'arrête pas en si bel envol. En ces Hurons de Québec, il voit poindre une excellente troupe auxiliaire pour la colonie et plus experte que les Français à la guerre indienne! Il voit les Français, ainsi appuyés, devenir redoutables, et leurs ennemis perdre l'envie de les attaquer. Bref, par le Séminaire huron, le bon Jésuite aboutissait à la paix définitive et générale, s'il ne réglait tout le problème colonial en Nouvelle-France.⁶⁷

En juillet 1635 le Séminaire s'ouvrit à Notre-Dame des Anges. Le plus extraordinaire, c'est qu'on trouva même des Séminaristes. Douze avaient été dûment choisis et préparés de longue main, au pays des Hurons, par le Père Daniel. L'heure venue du départ, les mères et les grand'mères firent si bien que ce fut le petit nombre des marmots qui s'embarqua. Aux Trois-Rivières, même résistance, de la part des capitaines cette fois. Trois jeunes gens tout au plus prennent la route de Québec. A ces trois, trois autres, par bonheur, se vinrent joindre quelques semaines plus tard.⁶⁸ Le Séminaire des Hurons était né. Et la rumeur se répandit jusqu'en France que l'entreprise allait comme dans le meilleur des mondes.⁶⁹ « Il n'y a rien de si difficile que de régler les peuples de l'Amérique », se ressouvint heureusement le Père LeJeune.⁷⁰ Il a encore écrit: « Un petit asnon sauvage n'est pas né dans

67. RDJ (Thwaites), XII: 78-80.

68. RDJ (Thwaites), IX: 282-90, 298; XII: 38-48.

69. Dans les Lettres patentes pour l'établissement des Ursulines à Québec, qui sont de mai 1639, on lit ces lignes: "Et considérant que le Séminaire qui a desja esté fondé aud. pays en la ville de Québec pour l'instruction des garçons apporte un grand fruit et fait un heureux progrès..." AC, C11A, I: 260-70; RDJ (Thwaites), XII: 60.

70. RDJ (Thwaites), XII: 60.

une plus grande liberté qu'un petit canadien ». ⁷¹ On imposa donc aux séminaristes nouveau genre un règlement mitigé, d'une parfaite sagesse, un règlement pour écoliers modernes: un peu de prières, un peu d'étude, beaucoup de récréations, de la chasse, de la pêche les jours de congé. Ces enfants ont horreur de la contrainte. Il leur est aussi naturel d'aimer la liberté, souligne la Relation, « qu'aux petits canards d'aimer les ruisseaux et les rivières ». ⁷² Les adolescents hurons se plièrent à leur règle fort louablement. Habillés à la française, stylés à la française, ils prennent si bien et en si peu de temps les manières de leur nouvel état, que, pour une incivilité, on les voit se jeter au visage, ainsi qu'une injure, l'épithète de « Huron ». ⁷³ Mais, hélas, ces enfants qu'il fallait transporter de si loin et qui arrivaient « tous nus comme la main », qu'il fallait donc habiller des pieds à la tête, loger, nourrir, instruire gratuitement, épuisent les réserves des Pères. Puis, à tous ces frais, venaient s'ajouter les inévitables cadeaux aux parents. ⁷⁴ Après avoir tant souhaité des petits Hurons, pour son Séminaire, le Père LeJeune en vient à craindre d'en avoir plus qu'il n'a de ressources. ⁷⁵ Inquiétudes bien superflues! Le Père avait résolu de se limiter à six recrues. Des six séminaristes de la première année, un an plus tard, il ne restait plus que deux. Deux étaient morts. Quatre nouveaux avaient remplacé les disparus, mais qui ne valaient pas les anciens. Gourmands, fainéants, menteurs et, comme tout bon Huron, naturellement voleurs, la règle du Séminaire finit par leur peser outre mesure. Les voici donc qui, fort habilement et fort discrètement, organisent leur fuite; ils trouvent canots, vivres etc., et un beau matin les quatre vident le nid après l'avoir copieusement pillé. Dès ce moment le Père LeJeune confesse sa déception et son échec. « Voilà donc, derechef le Séminaire réduit au petit pied; et au nombre de deux ». ⁷⁶ Là-bas, dans l'Huronie, vient d'éclater la terrible épidémie de vérole qui va si mal à propos traverser l'œuvre des missionnaires. Décimées affreusement,

71. RDJ (Thwaites), XVI: 178.

72. RDJ (Thwaites), XLIV: 258.

73. RDJ (Thwaites), XII: 60-74.

74. RDJ (Thwaites), XII: 46.

75. RDJ (Thwaites), XII: 256.

76. RDJ (Thwaites), XIV: 230-32.

les familles n'auront que plus de répugnance à se séparer de leurs enfants. Et ce serait, pour les missionnaires, un autre échec.

* * *

Vers le même temps, les Ursulines, vont faire de leur Séminaire d'Indiennes, un succès aussi relatif. De cette autre entreprise, l'idée appartient encore au Père LeJeune. Il y songeait dès 1633 et l'eût voulu confier à quelque Dame de France, « quelque bonne veuve courageuse ». ⁷⁷ La veuve courageuse parut un jour de 1639, sous les traits de la Mère de l'Incarnation. Avec quelques Ursulines elle vint se mettre au service des petites Indiennes. Depuis trois ans, le Séminaire existe, à vrai dire, au moins à l'état d'embryon, sur le coteau Sainte-Geneviève, dans la maison d'Hébout, second mari de Madame Hébert. Cette famille charitable, à la demande des Jésuites, héberge quelques jeunes Indiennes qui y sont instruites. ⁷⁸ En 1639 la nichée s'en va aussitôt loger dans le premier Monastère des Ursulines, maisonnette de la Basse-Ville, pièce de seize pieds carrés où l'on trouve le moyen de mettre un chœur, un parloir, un réfectoire, une cuisine et des cellules, et de loger, outre les 6 ou 7 séminaristes indiennes, cinq religieuses, Mme de la Peltrie, 2 filles françaises, sans compter les écolières de la ville. ⁷⁹ Maison si pauvre, écrivait la Mère de l'Incarnation, « que nous voyons par le plancher reluire les étoiles durant la nuit, et qu'à peine y peut-on tenir une chandelle allumée à cause du vent ». ⁸⁰ Mais c'est l'heure des héroïques et joyeux débuts où les compagnes de la Mère de l'Incarnation se disent: « Si nous avons quelques peines dans le Canada, c'est de n'en pas avoir et de ne pas assez souffrir. ⁸¹ L'œuvre va tout de suite bon train. En 1642 les Ursulines prennent possession de leur monastère de la Haute-Ville. Le Séminaire repart à plus vive allure. Les *Relations* désignent la maison

77. RDJ (Thwaites), V: 144.

78. RDJ (Thwaites), IX: 102.

79. RDJ (Thwaites), XIX: 36.

80. *Marie de l'Incarnation, Ursuline de Tours: fondatrice des Ursulines de la Nouvelle-France — Écrits spirituels et historiques* publiés par Dom Claude Martin et réédités par Dom Albert Jamet avec des annotations critiques, des pièces documentaires et une biographie nouvelle (4 vol., Québec, 1935), III: 179.

81. *Ibidem*, 179.

comme « un des plus beaux ornements de la Colonie et un aide signalé pour l'arrêt et la conversion des Sauvages ». ⁸² Parmi les pensionnaires, quelques-unes inquiètent parfois, par leur mine mélancolique. Celles-là, les parents les viennent aussitôt chercher. D'autres s'évadent par simple caprice. « Elles grimpent comme des écureuils notre palissade, qui est haute comme une muraille », écrit la Mère de l'Incarnation. ⁸³ Et pourtant, dès l'été de 1640, ces séminaristes filles sont déjà au nombre variable de douze à dix-huit. ⁸⁴ Trois ans plus tard, ce nombre passera jusqu'à 48; et, plus tard encore, jusqu'à 80, « tant pensionnaires arrêtées que passagères ». ⁸⁵ Les nomades des environs de Québec prennent tôt l'habitude de confier leurs filles aux Ursulines pendant leurs chasses d'hiver. En 1656 les petites Indiennes se présentent en si grand nombre que le monastère ne peut toutes les accueillir. « J'ai été contrainte à mon grand regret », avoue la Mère de l'Incarnation, « d'en refuser plusieurs qui s'en allèrent les larmes aux yeux tandis que je pleurais dans le cœur ». ⁸⁶

De ces enfants venues du bois, que parviennent à faire les religieuses ? Elles n'arrivent pas à les civiliser en quelques jours. La plupart déconcertent les bonnes Sœurs par quelques mœurs originales et notamment par leur malpropreté. ⁸⁷ Il n'est pas rare qu'à la surface de la marmite flottent des cheveux ou autres ordures aussi peu bien-séantes. Un jour même on trouve au fond du pot, un vieux soulier. A la vérité la Mère de l'Incarnation, d'esprit peu utopique, ne croit guère à la francisation des sauvages, si l'on entend par là l'abandon de la vie des bois et l'adoption des mœurs de la vie civilisée. Elle est opposée, par exemple, au mélange des petites Françaises et des petites Indiennes. Son bon sens lui eut vite révélé qu'« un Français devient plutôt sauvage, qu'un sauvage devient français ». ⁸⁸ Elle ne laisse pas de franciser quelques filles huronnes et algonquines. Mariées à des

82. RDJ (Thwaites), XXIII: 290.

83. Cité dans *Les Ursulines de Québec, depuis leur établissement jusqu'à nos jours* (4 vol., Québec, 1863), I: 211.

84. *Marie de l'Incarnation...* op. cit., III: 171, 176.

85. *Les Ursulines de Québec, depuis leur établissement...* op. cit., I: 142.

86. Cité dans *Les Ursulines de Québec, depuis leur établissement...* op. cit., I: 207. Ibidem, I: 143, 202, 204.

87. *Ibidem*, I: 54-7.

88. *Ibidem*, I: 209.

Français, les couples auraient même fait, au dire de la Mère, « fort bon ménage ». ⁸⁸ Quand les ambassadeurs iroquois passent à Québec en 1656, ils se disent ravis de voir tant de jeunes Indiennes dressées à la française. ⁸⁹ Montmagny félicitera la Mère de l'Incarnation d'avoir su inspirer à « des filles sauvages, nourries dans les bois et dans les neiges, des sentiments de dévotion et une politesse d'esprit qui ne se trouvent pas, bien souvent, dans des filles bien élevées de la France ». ⁹¹ L'Ursuline n'admit toutefois la francisation que pour les orphelines dont elle était l'absolue maîtresse, ou encore pour les enfants dont les familles en avaient manifesté le désir. Elle avouera même un jour, minimisant son mérite, qu'à peine a-t-elle francisé une fille sauvage sur cent. ⁹² Ce n'est pas que ces enfants manquent d'esprit ni de dispositions morales. On les trouve de corps bien fait, adroites à tous les petits ouvrages. ⁹³ Les *Relations* nous ont gardé le souvenir de cette fille d'un capitaine Huron, morte après avoir prononcé ses vœux de religieuse hospitalière à Québec: jeune femme « de fort belle taille, et bien agréable de visage, d'un naturel excellent, et d'un esprit au dessus du commun, non seulement des sauvages, mais aussi des François » ⁹⁴. Les lettres de la Mère de l'Incarnation sont remplies des exploits scolaires de ses séminaristes. Et quels panégyriques elle leur a consacrés. Une petite Huronne de dix à douze ans sait lire, écrire et chanter en trois langues: en huron, en français et en latin ⁹⁵. Une petite Agnès qui n'a que douze ans, excelle dans la connaissance de la foi, dans les bonnes mœurs, dans la science des ouvrages. Elle excelle aussi « à lire, à jouer de la viole et en mille autres petites adresses ». ⁹⁶ Huit au moins de ces Séminaristes furent jugées capables de la vie religieuse et seuls divers accidents leur fermèrent les portes du cloître. ⁹⁷

89. *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement...* op. cit., I: 210.

90. *Ibidem*, I: 204.

91. *Lettres de la Révérende Mère Marie de l'Incarnation* (éd. Richaudeau), I: 139.

92. *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement...* op. cit., I: 210.

93. RDJ (Thwaites), XIX: 50.

94. RDJ (Thwaites), XLIV: 274.

95. *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement...* op. cit., I: 205-4.

96. *Ibid.* I: 110.

97. *Ibid.* I: 210.

Si nous en avions l'espace, il faudrait aussi parler de l'œuvre des Hospitalières. Le dévouement de ces filles de France auprès de leurs malades, dévouement héroïque et gratuit, ne pouvait qu'émouvoir profondément l'esprit des sauvages et leur donner une haute idée de la religion qui inspirait une telle bonté et une si miséricordieuse pitié.

Disons-nous un mot des enfants sauvages élevés en France, garçons et filles ? Un bon nombre eurent ce privilège. Quelques-uns de ces enfants ne demandaient pas mieux que de risquer le grand voyage. On vit de petites filles sauter joyeusement dans les voiliers français en partance; l'une même pleurer à chaudes larmes pour se joindre à ses compagnes privilégiées. Rien qu'en 1636, il en partait cinq. Là-bas, en France, les pupilles du Canada deviennent tellement à la mode que le Père LeJeune se voit obligé de prêcher la patience à des communautés qui l'importunent. On se dispute les pupilles jusque dans le grand monde. Une petite Iroquoise loge chez Madame de Combalet. Une petite Indienne sera tenue sur les fonts baptismaux par Monsieur le Chancelier et par la Princesse de Condé.⁹⁸ Le séjour en France produisait, en ces esprits, on le devine, un singulier émerveillement. Le Père Jérôme Lalemant nous a raconté les impressions d'un Huron adulte de retour de Paris. Bien des objets avaient frappé l'esprit du brave homme, mais, en premier lieu, le grand nombre des rôtisseries de la grande ville; puis le grand Saint-Christophe de Notre-Dame dont la vue l'avait terrifié; puis les carrosses, ces « cabanes roulantes tirées par des orignaux »; puis surtout le petit roi Louis XIV, aperçu le jour de l'an, au milieu de ses gardes, des régiments et des Suisses trompettant et tambourinant: spectacle et fracas qui lui avaient si fortement donné dans les yeux et l'ouïe que le pauvre sauvage en était resté une grande journée silencieux, ébloui, plongé dans l'extase.⁹⁹ D'un séjour plus prolongé, les enfants rapportaient plus riche butin. Le Père Jérôme Lalemant fait mention quelque part d'un petit sauvage de la côte nord placé au Collège de Clermont et qui y faisait « assez voir que nos petits Canadiens n'ont guère moins d'esprit que nos petits François ».¹⁰⁰ Ils revenaient gagnés aux mœurs françaises et aux vertus chrétiennes. Quelques-uns retournaient sans façon à la sauva-

98. RDJ (Thwaites), IX: 102-04; XII: 124.

99. RDJ (Thwaites), XV: 234-36.

100. RDJ (Thwaites), XLVII: 240.

gerie, et pour devenir parfois plus sauvages que leurs pareils. D'autres constituaient pour les missionnaires, de précieux auxiliaires.

* * *

Voilà un ensemble de faits que l'on peut résumer comme suit et qui donnent à réfléchir: échec presque total des résidences ou réductions; dans les Séminaires de garçons, succès avec quelques rares unités; dans les Séminaires de filles, succès quelque plus consolant. A quoi attribuer cette demi-faillite? A quelque carence psychologique de l'Indien? A des causes ou circonstances extérieures? Encore une fois questions troublantes.

Nous l'avons observé: le manque de ressources ou de finance compta bien pour quelque chose dans l'échec des réductions. Les Jésuites du Canada ne disposaient point des ressources considérables de leurs Pères du Paraguay. Ceux-ci avaient fait de l'Indien de leurs Réductions, un artisan productif. L'*Office des missions* de Santa-Fé où, sous les espèces de cotonnades, tissus de laine, tabac, cannes à sucre, thé des jésuites, peaux de bêtes, fromages, statues, bois sculptés, etc. s'accumulait la production agricole et industrielle des Paraguayens, compta un temps parmi les comptoirs les plus achalandés de l'Amérique du Sud. Les Jésuites tirèrent de cette source de considérables profits. Au Canada l'on ne put rien tirer ou si peu que rien de l'Indien improductif de l'est, qui coûtait cher et ne rendait rien.

Pour attirer le sauvage dans leurs Résidences et l'y fixer, les missionnaires canadiens manquent en outre de la suprême attraction dont disposent les jésuites du Brésil et du Paraguay: la promesse, le mirage séduisant de la liberté. Par décret du roi d'Espagne et de Portugal, l'Indien baptisé échappait à l'*encomienda*, c'est-à-dire à l'esclavage. L'Indien des « aldeias » du Brésil se savait protégé, pour sa part, contre l'abominable chasse à l'homme des *Mamelucos*, (Métis portugais) « caca al branco », chasse à cheval et avec chien, trop encouragée par les autorités coloniales et par les colons eux-mêmes en quête de main d'œuvre servile.¹⁰¹ En Amérique du Nord nulle tentative ne s'éleva jamais contre la liberté de l'Indien. Il faut dire qu'à l'époque où se fondent les colonies anglo-américaines, l'« ivoire noir », mis

101. Stefan Zweig, op. cit., 62.

abondamment et à prix accommodants sur le marché, obtenait toutes les préférences dans ces colonies comme aux Antilles. Puis, réduire en servitude ces nations guerrières qu'étaient les Algonquins et les Hurons-Iroquois, n'eût pas été, à vrai dire, entreprise facile. Trop faible en hommes, la Nouvelle-France n'eût pu, pour sa part, risquer l'aventure. D'ailleurs le climat tempéré du Canada requerrait assez peu une main-d'œuvre habituée au soleil tropical. Et il reste que, dans une colonie, où le manque d'hommes, d'ouvriers et de domestiques sévit à l'état chronique, l'on ne connut véritablement qu'un seul esclave de race indienne, le Panis, originaire du Missouri, capturé et vendu aux Français par les Illinois, et qui finit par donner son nom à tout Indien livré à l'esclavage. Et ce ne sera, à véritablement parler, que le 13 avril 1709 qu'une ordonnance de Jacques Raudot viendra légitimer officiellement l'esclavage dans la colonie.¹⁰² Donc rien de compulsif, rien d'un appel irrésistible, n'entraîne l'Indien de la Nouvelle-France vers les réductions. Il lui faut, au contraire, choisir entre sa vieille et chère liberté de vagabond à travers les bois et les rivières de son pays, et une existence de demi-prisonnier, dans des espaces et des villages clos, sous la surveillance plus ou moins discrète de la Robe-Noire.

En vain les missionnaires, pour ménager sa farouche indépendance, auront-ils tempéré le régime politique et social des réductions canadiennes. Ni à Sillery ni ailleurs, on ne trouve de gouvernement à forme ou à tendance théocratique comme au Paraguay. La réduction canadienne se rattache plutôt au régime des missions floridiennes où, dans les débuts du moins, les missionnaires n'ont exercé qu'un pouvoir spirituel.¹⁰³ Les Indiens de la Résidence de Saint-Joseph jouissent d'une large part d'autonomie. Sur proposition de M. de Montmagny, ils procèdent eux-mêmes à l'élection de leurs trois chefs. Et ils les

102. APQ (Archives de la Province de Québec), *Inventaires et Ordonnances des Intendants de la Nouvelle-France*, I: 75. — Sur l'esclavage au Canada, consulter: "De l'esclavage au Canada", étude commencée par Jacques Viger et complétée par Sir L.-H. LaFontaine, *Mémoires et Documents relatifs à l'Histoire du Canada*, publiés par la Société historique de Montréal, I (1859): 1-63. — "Slavery in Canada", *Hamilton's Papers*, publiés par le Canadian Institute of Toronto, *Transactions* (1890): 102-08 et *Proceedings* (1897), "The Panis": 19-27. — T.W. Smith, "The Slave in Canada", *Nova Scotia Hist. Soc. Colls.*, (1896-1898). — James Douglas, "Slavery in New England and New France", *New England and New France*, contrasts and Parallels in Colonial History (New York and London, 1913), 289-320. — *Rapport sur les Archives du Canada* (1891): XXIV.

103. John Gilmary Shea, op. cit., 115-16.

élisent, sur l'avis des missionnaires, au scrutin secret, procédé démocratique et nouveau qui étonne et charme à la fois ces électeurs improvisés. Si ces chefs vont ensuite solliciter, auprès du gouverneur, confirmation de leur autorité, c'est, selon toute apparence, de leur seul et propre mouvement qu'ils le font.¹⁰⁴

Nulle contrainte non plus dans le régime du travail. A Sillery on ne s'y rend pas, à la file, à des heures fixes, au son des flûtes et des tambours comme au Paraguay. S'il arrive parfois que les sauvages s'y mettent d'eux-mêmes, le plus souvent n'y vont-ils qu'accompagnés et aidés par les domestiques des Pères ou de quelques Français bénévoles.¹⁰⁵ Pour l'œuvre de la réduction, M. de Sillery a d'ailleurs fait les frais d'une équipe de vingt ouvriers. M. de Gand y fournit aussi sa quote-part.¹⁰⁶ En réalité huit hommes de travail s'y trouvent dans les commencements. Et il est vrai que ces huit sont réduits à quatre en 1643.¹⁰⁷ Mais si les défrichements ne vont pas à plus vive allure, c'est que, la plupart du temps, les ouvriers français sont seuls à y travailler.

L'échec faudrait-il donc l'imputer à quelque déficience d'esprit du côté de l'Indien ? On se heurte ici aux théories des ethnologues qui, de plus en plus, se refusent à admettre les infériorités raciales, si ce n'est par accident, *in concreto*.¹⁰⁸ Et, en présence de tant de témoignages des premiers missionnaires et administrateurs de la Nouvelle-France, peut-on vraiment parler, au sujet des sauvages de l'époque, de déchéance physique ou intellectuelle ? Que de fois les *Relations*, par exemple, nous ont décrit ces primitifs, « grands, droicts, forts, bien proportionnés, agiles, rien d'effeminé » [en eux]¹⁰⁹. Leur belle santé, leur esprit naturel invitent même ces premiers observateurs à l'hyperbole. C'est le Père LeJeune qui croit apercevoir sur les épaules

104. RDJ (Thwaites), XVIII: 100-04. Cependant, dès 1656, M. de Lauzon se verra forcé de nommer les Jésuites tuteurs et curateurs des sauvages de la Nouvelle-France. La personnalité juridique leur est enlevée parce qu'on ne les estime point « capables de régir ny gouverner le Bien qui leur est donné ». APQ, *Ordonnances commissions, etc. etc., des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France*, I: 12.

105. RDJ (Thwaites), XVIII: 108.

106. RDJ (Thwaites), XVI: 74.

107. RDJ (Thwaites), XXIII: 306.

108. Joseph Folliet, *Le Droit de colonisation — Étude de morale sociale et internationale* (Bloud et Gay, Paris, 1930), 163-77.

109. RDJ (Thwaites), VI: 228.

de quelques Indiens du Canada, « les testes de Jules César, de Pompée, d'Auguste, d'Othon... »¹¹⁰ C'est M. de Montmagny qui, au sortir d'un Conseil Indien, croit avoir entendu un capitaine de Tadoussac parler comme un « Sénateur Romain ». ¹¹¹

Les races indiennes du Canada n'en restent pas moins, sous l'aspect civilisation, des races arriérées. Un fait d'observation n'échappe à personne, qu'à l'exception de l'isthme entre les deux Amériques et de l'étroit espace entre les Andes et l'Océan Pacifique, où ont pu éclore de merveilleux centres culturels, ailleurs, dans les deux parties du continent, et à mesure qu'on se dirige vers les pôles, ne se rencontre plus qu'une civilisation en dégradation croissante. Les Indiens de l'Amérique du Nord et en particulier, ceux du Canada, n'étaient-ils qu'une bordure de la culture mexicaine ou des races à l'état d'évolution sur leur propre fond? Chose certaine, ils ont dépassé l'âge de la caverne sans dépasser l'âge de la pierre polie. Si l'on s'en rapporte à la « Méthode d'histoire culturelle » dans la désignation des deux premières phases de la civilisation humaine: phase *primitive* ayant trait aux tribus encore au régime de la cueillette (soit la chasse pour l'homme, la récolte des fruits spontanés du sol, pour la femme); la phase *primaire* désignant les peuples qui, par leur activité, essaient d'accroître la productivité spontanée de la nature;^{112a} il résulte que les Algonquins de la région du Saint-Laurent en étaient encore à la phase *primitive*, pendant que les Hurons-Iroquois atteignaient à peine à la phase *primaire*. Ces derniers se situent par leur agriculture rudimentaire, œuvre des femmes, qui ignore l'élevage. Autant dire l'énorme distance qui, dans la Nouvelle-France du dix-septième siècle, sépare l'homme rouge de l'homme blanc. A franchir l'étape, ni son genre de vie, ni son pays ne le peuvent, au reste, beaucoup aider. Le nomadisme continu de l'Algonquin, obligé pour son approvisionnement, de vivre en petites bandes, s'oppose à l'organisation d'une vie largement collective. Son habitat des Laurentides, pays de montagnes et de forêts, aux possibilités agricoles réduites, mais en revanche poissonneux et giboyeux, l'invite beaucoup plus à la pratique de la chasse et de la

110. RDJ (Thwaites), VI: 228.

111. RDJ (Thwaites), IX: 232.

112a). P.W. Schmidt, *Origine et Évolution de la Religion* — Les Théories et les Faits. 3e éd. (Paris, 1928), 297-99.

pêche, qu'à l'agriculture du sédentaire. Et d'ailleurs, est-il si facile de transformer des peuples chasseurs en peuples agriculteurs ?^{112b} On objectera : mais les Guaranis du Paraguay se situaient fort loin, eux aussi, de la civilisation des Aztèques, des Maïas ou des Quichuas ; ils vivaient de chasse et de cueillette, ne connaissaient ni animaux domestiques, ni industrie, mais n'ignoraient point tout à fait l'anthropophagie. Question de méthode alors ? Une méthode plus autoritaire au Canada eût-elle réussi comme au Paraguay ? D'autre part, on se rappelle les longs et multiples échecs des missionnaires, dans toutes les parties de l'Amérique du Nord : en Floride, au Nouveau-Mexique, en Californie. A peine, en tous ces essais de civilisation et en cette vaste étendue, relève-t-on le modeste succès obtenu chez les Pueblos du Rio Grande. On se rappelle aussi, au Canada, l'insuccès de la noble tentative du sulpicien Belmont sur la montagne de Montréal, et aussi, depuis trois cents ans le lent cheminement des mêmes races indiennes vers la civilisation européenne. Si l'on plonge plus avant dans l'histoire, on pense aux ancêtres des Européens d'aujourd'hui sortis des forêts de la Germanie et aux longs siècles qu'il a fallu à leurs descendants pour toucher aux sommets de l'humanisme occidental. Et alors l'on en arrive à se demander, si, dans l'ordre de la culture, les longues étapes peuvent être franchies sans l'aide du temps, de beaucoup de temps ? Et sans doute, sans trop se presser ni décourager, eût-il fallu concevoir l'évolution de l'Indien du Canada sous la forme d'un arc moins tendu, plus arrondi, plus prolongé.

Mais encore une fois où l'on avait échoué avec la masse, eût-on pu réussir avec une élite ? Et voici reposé tout le problème des Séminaires. A la suite du Père LeJeune, tous les historiens se sont plu à enregistrer la faillite du Séminaire huron. En sa bouillante ardeur, le Père n'a-t-il pas trop vite cédé à la déception ? Sans doute, la conquête de la tribu par la conquête des enfants valait assez peu comme méthode d'apostolat, surtout au milieu de peuples où rien d'important

112b). Edmond Demolins, *Comment la route crée le type social* (2 vol., Paris, Firmin-Didot), I: 134-36. — L'irréductibilité de l'Indien de l'Amérique du Nord à la vie agricole est attestée par des statistiques bien précises. On a constaté que cet Indien a survécu ou maintenu son chiffre de population proportionnellement à l'étendue de son territoire de chasse. Ainsi, pour la période de 1736 à 1763, la population indienne du côté américain, chassant dans 14 milles carrés par tête, a diminué de 10,650 âmes; tandis que la même population, du côté canadien, chassant dans 37 milles carrés par tête, a augmenté de 9,275 âmes. *Recensement du Canada* (1870-71) vol. V: LXIII.

ne se faisait que de l'assentiment des anciens et des capitaines. Mais fallait-il pour autant renoncer à tout espoir sur la jeune génération ? Et la courte expérience du Séminaire pouvait-elle justifier une si prompte déception ? Sur les douze premiers séminaristes, on constate qu'au moins quatre n'ont trompé aucune espérance. Les deux morts de la première année ont une fin vraiment angélique. L'un d'eux, fort intelligent, doué d'éloquence naturelle, colorait et disait si bien ses discours qu'il ravissait ses maîtres et ses compagnons.¹¹³ Des deux qui restent, après la fuite des quatre, les Relations font un éloge presque aussi étonnant. Tout le monde avoue à leur sujet, « qu'on ne pouvait désirer plus de piété, plus de douceur et plus de retenues dans des Chrestiens de naissance ». ¹¹⁴ Quatre enfants sauvages sur douze qui répondent à l'attente de leurs maîtres ! Triomphe d'éducation dont il arrive que l'on se contente assez souvent avec les jeunes civilisés d'aujourd'hui. Et ce ne sont pas les seuls succès. En l'année 1639, le Séminaire obtient encore d'étonnants résultats avec de jeunes Montagnais et de jeunes Algonquins. La Relation qui fait l'éloge de ces adolescents, nous dit qu'ils ont l'esprit « aussi bon que nos Européens » ¹¹⁵. Seule l'éducation leur manque. Ils servent la messe « avec autant de grâce et de modestie que s'ils avoient esté élevés dans une académie bien réglée ». ¹¹⁶ Au catéchisme du dimanche, à la chapelle de Québec, ils tiennent tête victorieusement à leurs petits camarades français. ¹¹⁷ Ils étonnent leurs maîtres par leurs questions et leurs réponses. Une seule ombre au tableau et qui pourrait dresser contre le Séminaire indien la valable objection : le danger de l'internat pour la santé des Séminaristes. Ces mangeurs de maïs ont de la peine, semble-t-il, à supporter une alimentation trop carnée. ¹¹⁸ Et la réclusion leur est fatale. En l'année 1639 deux enfants succombent et tous les autres sont « assaillis de catarrhes et de rhumes ». Alors le Père LeJeune constate mélancoliquement comme « il est difficile de faire subsister ces jeunes Séminaristes hors de la maison ou des cabanes de leurs pa-

113. RDJ (Thwaites), XII: 48-58.

114. RDJ (Thwaites), XIV: 230-42.

115. RDJ (Thwaites), XVI: 178.

116. RDJ (Thwaites), XVI: 178.

117. RDJ (Thwaites), XVI: 180.

118. RDJ (Thwaites), XII: 52.

rents ». ¹¹⁹ Désenchantement trop prompt? Peut-être. On ne le saurait expliquer que dans la perspective de la guerre iroquoise et des misères du royaume à la même époque. Qui dira jamais assez, sur la première histoire du Canada, la terrible influence de ces deux malheurs conjugués? La guerre iroquoise allait faire avorter, par exemple, l'œuvre du Fort Sainte-Marie, en Huronie, initiative la plus intelligente, à coup sûr, de cette époque des missions et qui aurait pu suppléer peut-être réductions et séminaires. Ces Jésuites, dont nous venons de raconter l'histoire, n'auraient-ils vécu que pour une illusion? L'illusion, quand elle est noble, n'est pas infirmité de l'esprit; de l'esprit, elle indique plutôt une enviable dimension. L'illusion des missionnaires de l'est fut de celles-là. S'ils ont péché en quelque chose, leur péché pourrait bien être un péché de foi, de foi impatiente, trop généreuse, en l'homme du Nouveau-Monde.

Lionel GROULX, ptre.

Président de l'Institut d'histoire de l'Amérique française

119. RDJ (Thwaites), XVI: 186.

JACQUES MARQUETTE ÉTAIT-IL PRÊTRE ?

Rappelons d'abord les pièces du débat. Dans la *Revue de l'Université Laval* (Québec) janvier 1949, p. 436-41, article de Joseph Carlton Short: *Joseph Marquette, S.J., Catechist*. Dans la même *Revue*, mars 1949, p. 634-39, réponses du R.P. Paul Desjardins: *Jacques Marquette était-il prêtre?* et de R.N. Hamilton: *Father Jacques Marquette, s.j. Priest*, p. 640-42.

Dans la *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, mars 1949, p. 580-81, autre réponse de Jean Delanglez, s.j.: *Le Révérend Père Jacques Marquette était-il prêtre?*

Un document manquait en cette controverse, le document décisif qui dirait la date et le lieu de l'ordination du Père Marquette.

Voici la dernière note que nous adresse le Père Delanglez:

L'ORDINATION DU PÈRE JACQUES MARQUETTE

Dans la *Revue de l'Université Laval*, mars 1949, deux articles ont paru en réponse au révérend M. Joseph Carlton Short. Une note de la rédaction, à la fin des deux articles est libellée comme suit: « Cette controverse au sujet du Père Marquette a été intéressante. Nous ne croyons pas opportun qu'elle dure dans la *Revue de l'Université Laval*. Nous la considérons comme terminée ». Cette controverse ne peut se terminer avant d'avoir fourni la preuve de l'ordination du Père Marquette.

Le P. Desjardins écrit dans la *Revue*: « Pour passer ainsi du Magister au P., il y a donc eu un changement dans l'intervalle de ces deux dates, et le changement, c'est l'ordination, qui s'est faite nécessairement en France (c'est moi qui souligne), entre l'arrivée de la lettre du P. Oliva et l'embarquement du P. Marquette au port de la Rochelle,

en juin 1666. C'est donc en France aussi, et non à l'archevêché de Québec, que doivent se faire les recherches sur la date exacte et l'endroit de l'ordination ». On ne saurait mieux dire.

Rome interrogée a répondu. Le Père Marquette a été ordonné à Toul, le 7 mars, 1666. Voilà qui met fin à la controverse.¹

Jean DELANGLEZ, S.J.
*Professeur à Loyola University,
Chicago, Ill.*

1. Le Père Delanglez avait demandé à l'archiviste romain de la Compagnie, la cote exacte du document qui atteste la date et le lieu de l'ordination du Père Marquette. Notre collaborateur est subitement décédé avant de nous envoyer cette précision.

FIGURES DE RELIGIEUSES À SAINT-DOMINGUE*

Voici la Mère Suzanne de Fontenille, morte en août 1734. Elle avait été au pensionnat de Périgueux un modèle de parfait dévouement, en même temps qu'elle faisait l'édification de ses Sœurs par sa pénitence et sa charité. « Son naturel bouillant lui fournissait à toute heure l'occasion de se vaincre. Elle l'avoit si bien réduit que, toujours égale à elle-même, elle ne laissoit depuis bien des années paroître d'activité que pour les intérêts de Dieu; c'étoit le fruit de sa constante mortification intérieure et de la pratique des plus rudes pénitences. L'usage fréquent de la haire, du cilice et des disciplines sanglantes, n'étoit pas même interrompu par l'infirmité; sa ferveur lui faisoit oublier tous les maux qu'elle souffroit, quand elle pouvoit avoir l'occasion et la permission de maltraiter son corps et d'humilier son esprit ».

Elle était toujours prête à secourir ses compagnes dans leurs maladies, sans qu'aucun soin la dégoûtât. Pendant dix ans qu'elle aspira après la Mission de Saint-Domingue, elle employa tout le temps que ses exercices de piété et les occupations de son emploi lui laissaient libre, pour apprendre quantité de secrets de la chirurgie, de la médecine et des autres arts qui servent aux usages de la vie. « Avant son embarquement, elle saignoit avec une délicatesse qui auroit fait honneur aux plus habiles chirurgiens. Elle n'avoit pas moins d'adresse pour composer les remèdes et pour toutes les autres choses dont elle avoit entrepris de s'instruire ».

Au Cap, elle charma tout le monde par ses vertus vraiment religieuses, par son zèle infatigable, par ses talents pour tout ce qu'elle entreprenait, par ses manières engageantes et par mille belles qualités que le changement de climat n'avait pas altérées.

* On rattachera ces quelques pages à l'article de notre collaborateur, M. Gabriel Debien, paru dans le no de mars 1949 de la REVUE, p. 557-75.

bas du combat était commencé quand soudain un vent furieux se leva; les navires serrés les uns contre les autres s'entre-choquèrent, en entremêlant leurs voilures et leurs mâtures. Un tremblement de terre acheva de bouleverser l'océan; le désordre fut à son comble dans la flotte; plusieurs navires coulèrent, d'autres se brisèrent à la côte, et ce qui restait de l'escadre se retira. L'on s'accorda à attribuer cette délivrance aux prières de la Mère de Combolas.²⁷

Au temps de la Mère de Combolas, deux anciennes Religieuses vivaient au couvent du Cap: la Mère Valérie Faulte Dupuy du Tour, professe de Limoges et la Mère de Plas, professe de Périgueux. La mère Aimée de Plas mourut le 28 février 1760 à 86 ou 87 ans. A Périgueux on se souvenait surtout de son esprit intérieur qui « lui faisait spiritualiser les plus petites choses: il sembloit même qu'elle ne perdait jamais la présence de Dieu. On voyoit sur son visage et dans tout son extérieur un air de candeur et de simplicité chrétienne qui nous jetoit dans l'admiration ». Malgré son âge avancé — elle avoit alors plus de 60 ans — elle demanda à passer au Cap, en 1735, pour aider les fondatrices de la nouvelle maison, à une époque où le couvent de Périgueux n'espéroit plus pouvoir soutenir seul l'effort de l'établissement qu'il avoit fondé outre-mer.

En France elle avait rendu service surtout comme infirmière, peut-être parce que étant entrée dans la vie religieuse un peu avancée en âge, elle n'avait pu s'appliquer utilement aux autres emplois. A Saint-Domingue, elle soutint, jusqu'à sa dernière année de vie, le fatigant emploi de portière dans lequel elle s'est attiré le respect, l'estime et l'amitié de toutes les personnes du pays. Sa douceur, son affabilité, son empressement à rendre service, sa politesse et sa charité à se prêter aux besoins de tous, l'ont toujours fait regarder comme une religieuse de très grande édification; et malgré son grand âge et ses infirmités, on l'a toujours laissée dans cet emploi, autant pour lui donner un peu d'exercice qui est fort nécessaire dans ce pays, que pour la consolation des personnes qui la connaissoient... Nous la regardions

27. Nous avons donné ci-dessus l'interprétation du chroniqueur des Filles Notre-Dame; nous ne savons sur quoi elle s'appuie. Par ailleurs il ne semble pas probable que l'amiral Matthews en personne soit passé aux Antilles après son échec de Toulon; tout au plus pourrait-on admettre que sa flotte ou partie de sa flotte rejoignit les forces anglaises de l'Océan. Il est certain pourtant que la flotte anglaise de la Jamaïque fut paralysée en 1744 par une tempête. (Richard Pares: *War and trade in the West Indies, 1739-1763*, p. 282).

JACQUES MARQUETTE ÉTAIT-IL PRÊTRE ?

Rappelons d'abord les pièces du débat. Dans la *Revue de l'Université Laval* (Québec) janvier 1949, p. 436-41, article de Joseph Carlton Short: *Joseph Marquette, S.J., Catechist*. Dans la même *Revue*, mars 1949, p. 634-39, réponses du R.P. Paul Desjardins: *Jacques Marquette était-il prêtre?* et de R.N. Hamilton: *Father Jacques Marquette, s.j. Priest*, p. 640-42.

Dans la *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, mars 1949, p. 580-81, autre réponse de Jean Delanglez, s.j.: *Le Révérend Père Jacques Marquette était-il prêtre?*

Un document manquait en cette controverse, le document décisif qui dirait la date et le lieu de l'ordination du Père Marquette.

Voici la dernière note que nous adresse le Père Delanglez:

L'ORDINATION DU PÈRE JACQUES MARQUETTE

Dans la *Revue de l'Université Laval*, mars 1949, deux articles ont paru en réponse au révérend M. Joseph Carlton Short. Une note de la rédaction, à la fin des deux articles est libellée comme suit: « Cette controverse au sujet du Père Marquette a été intéressante. Nous ne croyons pas opportun qu'elle dure dans la *Revue de l'Université Laval*. Nous la considérons comme terminée ». Cette controverse ne peut se terminer avant d'avoir fourni la preuve de l'ordination du Père Marquette.

Le P. Desjardins écrit dans la *Revue*: « Pour passer ainsi du Magister au P., il y a donc eu un changement dans l'intervalle de ces deux dates, et le changement, c'est l'ordination, qui s'est faite nécessairement en France (c'est moi qui souligne), entre l'arrivée de la lettre du P. Oliva et l'embarquement du P. Marquette au port de la Rochelle,

en juin 1666. C'est donc en France aussi, et non à l'archevêché de Québec, que doivent se faire les recherches sur la date exacte et l'endroit de l'ordination ». On ne saurait mieux dire.

Rome interrogée a répondu. Le Père Marquette a été ordonné à Toul, le 7 mars, 1666. Voilà qui met fin à la controverse.¹

JEAN DELANGLEZ, S.J.
*Professeur à Loyola University,
Chicago, Ill.*

1. Le Père Delanglez avait demandé à l'archiviste romain de la Compagnie, la cote exacte du document qui atteste la date et le lieu de l'ordination du Père Marquette. Notre collaborateur est subitement décédé avant de nous envoyer cette précision.

FIGURES DE RELIGIEUSES À SAINT-DOMINGUE*

Voici la Mère Suzanne de Fontenille, morte en août 1734. Elle avait été au pensionnat de Périgueux un modèle de parfait dévouement, en même temps qu'elle faisait l'édification de ses Sœurs par sa pénitence et sa charité. « Son naturel bouillant lui fournissait à toute heure l'occasion de se vaincre. Elle l'avoit si bien réduit que, toujours égale à elle-même, elle ne laissoit depuis bien des années paroître d'activité que pour les intérêts de Dieu; c'étoit le fruit de sa constante mortification intérieure et de la pratique des plus rudes pénitences. L'usage fréquent de la haire, du cilice et des disciplines sanglantes, n'étoit pas même interrompu par l'infirmité; sa ferveur lui faisoit oublier tous les maux qu'elle souffroit, quand elle pouvoit avoir l'occasion et la permission de maltraiter son corps et d'humilier son esprit ».

Elle étoit toujours prête à secourir ses compagnes dans leurs maladies, sans qu'aucun soin la dégoutât. Pendant dix ans qu'elle aspira après la Mission de Saint-Domingue, elle employa tout le temps que ses exercices de piété et les occupations de son emploi lui laissoient libre, pour apprendre quantité de secrets de la chirurgie, de la médecine et des autres arts qui servent aux usages de la vie. « Avant son embarquement, elle saignoît avec une délicatesse qui auroit fait honneur aux plus habiles chirurgiens. Elle n'avoit pas moins d'adresse pour composer les remèdes et pour toutes les autres choses dont elle avoit entrepris de s'instruire ».

Au Cap, elle charma tout le monde par ses vertus vraiment religieuses, par son zèle infatigable, par ses talents pour tout ce qu'elle entreprenait, par ses manières engageantes et par mille belles qualités que le changement de climat n'avoit pas altérées.

* On rattachera ces quelques pages à l'article de notre collaborateur, M. Gabriel Debien, paru dans le no de mars 1949 de la REVUE, p. 557-75.

Son ardeur à servir les autres fut cause de sa mort. « Deux de nos Mères de Saintes venoient au secours de la Communauté naissante; elle abordèrent au Cap si malades, qu'on a craint pour leur vie. La Mère de Fontenille se chargea d'en avoir soin; cette occupation jointe à toutes les autres accabla tout à fait sa nature déjà épuisée; la fièvre la prit; tout le monde en fut alarmé; elle seule la méprisa, jusqu'à ce qu'un violent mal de tête qui se joignit à la fièvre a fait désespérer de sa vie ».

La Mère de Beauchêne, sa supérieure, écrivait que tout le public avait partagé, avec les Mères, la douleur que cette mort causa: jamais deuil ne fut plus sincère ni plus universel, parce que jamais on n'avait vu pareil don de soi dans un milieu d'égoïsme et de rudesse.

Autres mères

En 1740, la Mère du Grézeau, professe de Périgueux, tenait la place de supérieure au lieu de la Mère de Beauchêne, celle-ci s'étant démise de son emploi. La Mère du Grézeau mourut dans sa charge le 2 février 1743. La Mère de Tourville, professe de Saintes, lui succéda et fit l'éloge de la défunte.

Celle-ci était venue au Cap, en 1734, dans les premiers embarras de la fondation et fut choisie comme procureuse dépensière et infirmière par la Mère de Beauchêne. Ses soins charitables ne la rendaient pas seulement l'infirmière des Religieuses, mais aussi des orphelines et des esclaves de la Maison; elle pansait ces derniers, nettoyait leurs plaies qui faisaient soulever le cœur aux plus assurées, avec une joie intérieure qui rejaillissait sur son visage. Devenue Supérieure, elle voulut conserver son emploi d'infirmière; « était toujours en crainte que ses Sœurs n'eussent pas le nécessaire, elle allait même jusqu'à procurer ce qui pouvoit faire plaisir, sans partialité cependant et sans intéresser l'esprit de pauvreté qu'elle avoit tant à cœur; elle étoit toute à chacune comme si elle n'eût eu à penser qu'à une seule... Comme les peines sont inséparables des nouveaux établissemens, surtout dans un pays tel que celui-ci, elle en a eu abondamment et de toutes les espèces, mais elle avoit un soin tout particulier d'en cacher la connaissance autant qu'il dépendoit d'elle « devenue ainsi la parfaite supérieure, toujours en paix et, quels que fussent les événements, on n'apercevoit point d'alteration sur son visage ».

L'année après cette mort, en 1744, arriva au Cap une Religieuse dont le renom de piété et de vertu dépassa ce qu'on avait déjà vu. On l'appela la *filie aux Miracles*; elle fut supérieure de la Maison et mourut en 1757, probablement en cette charge: c'est la Mère de Com-bolas, professe de Toulouse. Elle avait 49 ans d'âge et 26 de religion quand elle quitta la France pour Saint-Domingue. Dès les premières années au couvent elle donna l'exemple d'une très rigoureuse pénitence, d'une obéissance parfaite et d'un zèle sans borne. Guérie d'une paralysie qui l'avait réduite, pendant quatre ou cinq ans, à marcher avec des béquilles, elle avait fait vœu de s'offrir pour la première fondation qui se présenterait. Elle entendit parler des fruits que produisait celle de Saint-Domingue et demanda à passer dans la colonie. C'est grâce à elle que fut ouverte, au Cap, la classe des enfants de race noire. Une première fois, cette classe fut fermée sur les plaintes des habitants qui craignaient qu'on n'habitât ces enfants à l'oisiveté. Bientôt une circonstance extraordinaire lui permit de reprendre son projet. Une flotte anglaise parut en vue du Cap faisait craindre une descente et le sac de la ville. Rien n'était prêt pour qu'on leur résistât. Le danger parut si imminent que les prêtres allaient consacrer les saintes hosties pour ne pas les exposer à la profanation par les hérétiques. Alors la Supérieure eut recours aux prières de la Mère de Com-bolas qui se préparait à faire la Sainte Communion et lui suggéra de faire le vœu qu'elle croirait le plus agréable à Dieu pour être préservée d'un tel péril. La Religieuse fit le vœu de reprendre, si l'on était délivré des Anglais, la classe des jeunes filles noires: le vœu fut en effet ratifié par la Communauté et le Cap fut en effet préservé de la descente.

La menace des Anglais est un événement qui n'a pas laissé de trace aux Archives de la Colonie, mais on a pu le reconstituer. En 1744 (22 février) la flotte anglaise, commandée par Matthews, ayant été forcée à la retraite dans la Méditerranée par les flottes combinées d'Espagne et de France, commandées par don Navarro et par l'amiral de Court, voulut réparer son échec en surprenant l'île de Saint-Domingue. En effet, une escadre, composée de quatre vaisseaux de première force, de soixante frégates corsaires et flûtes, vint en vue du Cap après avoir opéré la prise de quelques centaines de navires marchands portant pavillon français ou espagnol. La résistance au Cap était impossible, la ville étant faiblement défendue... Le branle-

bas du combat était commencé quand soudain un vent furieux se leva; les navires serrés les uns contre les autres s'entre-choquèrent, en entremêlant leurs voilures et leurs mâtures. Un tremblement de terre acheva de bouleverser l'océan; le désordre fut à son comble dans la flotte; plusieurs navires coulèrent, d'autres se brisèrent à la côte, et ce qui restait de l'escadre se retira. L'on s'accorda à attribuer cette délivrance aux prières de la Mère de Combolas.²⁷

Au temps de la Mère de Combolas, deux anciennes Religieuses vivaient au couvent du Cap: la Mère Valérie Faulte Dupuy du Tour, professe de Limoges et la Mère de Plas, professe de Périgueux. La mère Aimée de Plas mourut le 28 février 1760 à 86 ou 87 ans. A Périgueux on se souvenait surtout de son esprit intérieur qui « lui faisait spiritualiser les plus petites choses: il sembloit même qu'elle ne perdait jamais la présence de Dieu. On voyoit sur son visage et dans tout son extérieur un air de candeur et de simplicité chrétienne qui nous jetoit dans l'admiration ». Malgré son âge avancé — elle avoit alors plus de 60 ans — elle demanda à passer au Cap, en 1735, pour aider les fondatrices de la nouvelle maison, à une époque où le couvent de Périgueux n'espéroit plus pouvoir soutenir seul l'effort de l'établissement qu'il avait fondé outre-mer.

En France elle avait rendu service surtout comme infirmière, peut-être parce que étant entrée dans la vie religieuse un peu avancée en âge, elle n'avait pu s'appliquer utilement aux autres emplois. A Saint-Domingue, elle soutint, jusqu'à sa dernière année de vie, le fatigant emploi de portière dans lequel elle s'est attiré le respect, l'estime et l'amitié de toutes les personnes du pays. Sa douceur, son affabilité, son empressement à rendre service, sa politesse et sa charité à se prêter aux besoins de tous, l'ont toujours fait regarder comme une religieuse de très grande édification; et malgré son grand âge et ses infirmités, on l'a toujours laissée dans cet emploi, autant pour lui donner un peu d'exercice qui est fort nécessaire dans ce pays, que pour la consolation des personnes qui la connoissoient... Nous la regardions

27. Nous avons donné ci-dessus l'interprétation du chroniqueur des Filles Notre-Dame; nous ne savons sur quoi elle s'appuie. Par ailleurs il ne semble pas probable que l'amiral Matthews en personne soit passé aux Antilles après son échec de Toulon; tout au plus pourrait-on admettre que sa flotte ou partie de sa flotte rejoignit les forces anglaises de l'Océan. Il est certain pourtant que la flotte anglaise de la Jamaïque fut paralysée en 1744 par une tempête. (Richard Pares: *War and trade in the West Indies, 1739-1763*, p. 232).

comme l'ange de la maison: toute son occupation (dans la dernière année de sa vie) était la prière; tout ses moments étoient occupés à visiter le Saint-Sacrement ».

La Mère Valérie Faulte survécut deux ans à Mère de Plas. Comme celle-ci, elle avait passé 25 ans au Cap, mais elle était beaucoup plus jeune. A Limoges on pensait d'elle qu'elle était « d'un caractère parfait; elle étoit toujours portée à faire du bien, douce, complaisante, serviable. Propre à tout et toujours disposée à se dévouer, elle avoit tout le zèle et tous les talents qui la rendaient utile à la jeunesse; » les classes externes et le pensionnat ont toujours été à la tête des autres emplois dont on la chargeait et dans lesquels elle semblait se délasser de la fatuité des premières; elle a été très longtemps procureuse, dépensière, lingère, portière, sacristine, conseillère, secrétaire — elle occupait à sa mort ces trois derniers postes — et sous-maîtresse au pensionnat.

La Mère Mélanie-Catherine de Biros, professe de Saint-Gaudens étoit supérieure à la mort des deux précédentes; c'est elle qui fit leur éloge funèbre; elle les avait connues pendant de nombreuses années puisqu'elle arriva au Cap vers 1749; elle mourut le 15 novembre 1765 après avoir été 7 ans et demi à la tête de la communauté. Elle avait toujours joui d'une santé parfaite jusque durant les plus rudes étés. Elle semble avoir eu une grande fermeté de caractère et l'on attendait beaucoup de la prolongation de son supérieurat; elle fut emportée à 56 ans. Deux ans avant sa mort elle avait reçu de jeunes Religieuses de Saint-Gaudens; mais celle qui lui succéda, la Mère Dupenet, demandait déjà de l'aide à la fin de 1765: elles n'étaient plus que neuf Religieuses, alors qu'elles avaient le droit d'être 12 avec 3 converses en plus.

* * *

Nous avons cité tous ces détails de la vie des Religieuses pour faire ressortir de quelle édification fut cette maison du Cap dans le milieu colonial, où l'on ne songeait qu'à s'enrichir et où le souci de la religion étoit écarté par la plupart. Aucun des écrivains que nous sachions qui ont parlé de Saint-Domingue, n'a traité de l'influence du couvent du Cap; il n'en est pas moins certain que cette influence fut considérable et peut-être faudrait-il attribuer à sa bienfaisante action sur les femmes qui y firent leur éducation, cet esprit de maturité

qui a longtemps distingué la partie du Nord: c'est par la première éducation que se transmettent les traditions de sérieux qui embellissent la vie et la première éducation vient de la mère. Heureux si celle-ci a été elle-même formée aux bons principes!

Gabriel DEBIEN
professeur d'Histoire, Le Caire (Egypte)

RENSEIGNEMENTS SUR QUELQUES PARTIES DE L'AMÉRIQUE
 FRANÇAISE

SAINTE-PIERRE-MIQUELON: Superficie, Population. — La superficie des îles Saint-Pierre et Miquelon est de 240,000 kms et sa population de 4,166 habitants dont 3,960 Français. (p. 136)

GUADELOUPE: Superficie, Population. — La Guadeloupe a une superficie de 1,780 kilomètres carrés et une population de 304,000 habitants dont 303,000 Français ou assimilés, d'après le recensement de 1930. (p. 139)

LA MARTINIQUE: Superficie, Population. — La superficie de la Martinique est de 1,106 kilomètres carrés et sa population, d'après le dernier recensement, effectué en 1936, s'élève à 246,712 habitants, dont 245,565 Français et 1,147 étrangers. (p. 142)

GUYANE: Superficie, Population. — La Guyane française a un territoire d'environ 90,000 kms. Sa population est très peu nombreuse: 37,000 habitants au recensement de 1936. Sur ce nombre on comptait 26,000 Français ou assimilés et 6,000 autres Européens. Ces chiffres comprennent les déportés. (p. 145)

(Extrait de: *Revue d'Histoire des colonies* — 1er trimestre — 1939, no 117: "L'année coloniale 1937-1938" (Paris, Au siège de la Société: 11, Rue Victor-Cousin).

LA FEUILLE DE ROUTE D'UN GALONNÉ FRANÇAIS, GUADELOUPE, ÉTATS-UNIS, CANADA

1776 - 1784

Ce Français s'appelait J.-Augustin Florat de Florimont. En 1776, il était officier dans les troupes françaises à la Guadeloupe. L'envie lui prit, comme à bien d'autres Français d'esprit aventureux, d'aller combattre pour l'indépendance américaine. Encore jeune et célibataire — ses randonnées et le testament qu'il fit par la suite en sont preuves — possédant aussi quelques fonds ou quelques rentes et capitainerie dans un régiment colonial, il se trouvait déjà sur un assez bon pied. Mais mordu par l'ambition et rêvant de conduire des troupes américaines à la victoire, le capitaine de Florimont demanda et obtint de son supérieur, le général Darbault, la permission d'aller offrir ses services à la nouvelle république. Il ne parlait pas un mot d'anglais; il ne se laissa pas arrêter pour si peu.

Partant donc de la Guadeloupe au printemps de 1776, il débarqua quelques semaines après à Newburyport, Mass. Porteur d'une lettre de recommandation très favorable du général Darbault au général Washington, M. de Florimont se rendit aux quartiers généraux de l'armée américaine à New York, où se trouvait alors Washington, lequel, ayant pris connaissance des lettres de créance du jeune officier français le recommanda au Congrès Continental. Le Congrès, en date du 29 juillet 1776, lui accorda une commission de capitaine dans l'armée américaine. L'ordre à cet effet porte la signature de John Hancock, président dudit Congrès.¹

Le général Washington donna alors au capitaine de Florimont une lettre pour le général Schuyler, qui commandait l'Armée du Nord,

1. Le *Journal of the Continental Congress* n'en dit mot à cette date, mais la commission elle-même est conservée dans la division des manuscrits de la Bibliothèque du Congrès.

où se trouvaient groupés des officiers et des troupes de langue française, dont beaucoup venant du Canada. M. de Florimont devait avoir fait partie d'un corps de génie dans l'armée française, car Schuyler, "après l'avoir confirmé dans son grade de capitaine", le nomma assistant des ingénieurs militaires affectés au service des fortifications en bordure des États-Unis et du Canada. Envoyé au fort Ticonderoga (Carillon), M. de Florimont fut adjoint aux colonels Pelissier² et Baldwin pour assurer le maintien des différentes fortifications de la région. L'année suivante, c'est-à-dire en juillet 1777, au cours d'un engagement avec les troupes anglaises sous le général Burgoyne, les troupes américaines, très inférieures en nombre, furent défaites et durent se retirer, abandonnant à l'ennemi bagages et provisions. Le capitaine de Florimont devait se plaindre plus tard d'y avoir perdu non seulement ses bagages, mais aussi "un esclave d'une grande valeur", lequel sans doute lui avait servi d'ordonnance ou de valet. Quelques mois après, à l'automne de cette même année, les Anglais battaient en retraite à leur tour, abandonnant aux Américains Ticonderoga et les forts de la frontière du Nord. Mais il ne semble pas que M. de Florimont ait jamais retrouvé ses bagages et son esclave.

Vers ce même temps, Schuyler confia au capitaine de Florimont le commandement du corps des volontaires du Canada, presque tous d'origine canadienne-française, comme on sait. Les documents disent que M. de Florimont resta avec eux "jusqu'à la dissolution de ce corps d'armée", c'est-à-dire pendant un an ou deux, jusqu'à ce que ces volontaires eussent été incorporés dans les troupes régulières de l'Armée continentale ou appelés à d'autres fonctions.

Quatre ans s'étaient écoulés depuis l'arrivée en Amérique du capitaine de Florimont et il ne parlait pas encore l'anglais. Il demanda au général Schuyler la permission de se rendre à Boston, ayant l'espoir d'y obtenir le commandement d'une compagnie dans le régiment levé par le colonel Faneuil et composé en partie d'émigrés français ou de descendants des Huguenots venus de France en Amérique. Mais la mort inattendue du colonel Faneuil mit fin à ce projet.

Déçu et le gousset presque vide, car il n'avait pratiquement rien reçu en argent depuis son départ de la Guadeloupe, M. de Florimont se trouva plus ou moins à la dérive à Boston, et cela pendant une des

2. Ce nom apparaît aussi comme *Pélisier* et *Pillier* dans le *Journal du Congrès*.

années les plus critiques de la guerre. Il avait jusque-là payé de sa poche ses déplacements et une bonne partie de ses dépenses personnelles lorsqu'il n'était pas avec les troupes, ce qui semble s'être produit assez souvent. Il sollicita sa solde d'officier, chose qu'il aurait dû faire alors qu'il se trouvait encore dans le nord. Bien qu'affecté à différentes tâches, il n'avait rien obtenu de permanent; cependant il n'avait pas été détaché de l'Armée du Nord. Il reçut avis de se rendre à Albany pour être payé. N'ayant pas de quoi rebrousser chemin, M. de Florimont se trouva dans une impasse. Il vendit son cheval de selle pour faire face à ses besoins les plus pressants puis fit appel à un de ses anciens supérieurs militaires, le général Horatio Gates, qui commandait alors les forces américaines à Boston. Le général Gates lui confia "l'examen et la surintendance des fortifications de Boston et des alentours", assurant le capitaine de Florimont qu'il finirait certainement par recevoir du Congrès les sommes qui lui étaient dues. Mais les guerres bouleversent toutes choses et mènent à tous les atermoiements: le général Gates fut appelé d'urgence ailleurs et dut quitter Boston avant que l'ingénieur français fût payé.

C'étaient pour les Américains des temps désastreux. Les troupes anglaises presque partout victorieuses, les communications se faisaient difficiles. Découragé, M. de Florimont résolut de se trouver une place à la campagne. La vie lui serait moins dispendieuse qu'à la ville; et casé, en outre, dans une famille ne parlant que l'anglais, il pourrait — enfin ! — vraiment apprendre cette langue, que, pourtant, il devait avoir suffisamment entendue autour de lui, même s'il avait surtout frayé avec des troupes et des officiers parlant plus ou moins le français. Sur ce, l'occasion se présenta de faire gratuitement le voyage de Boston à Philadelphie. Il eût sans doute été mieux pour lui d'aller à Albany, mais il est difficile de dire ce qu'il pouvait se permettre, dans les circonstances. Il se rendit donc à Philadelphie, où siégeait alors le gouvernement américain. Le 30 octobre 1780, M. Florat de Florimont, "capitaine et assistant-ingénieur au Département du Nord", présenta au Congrès Continental une pétition où il exposait brièvement ses états de services, et les arrérages qui lui étaient dus sur sa solde d'officier. Il ne cachait pas qu'ayant dû payer, à même sa bourse personnelle, la majeure partie de ses dépenses depuis plus de trois ans, il se voyait à peu près ruiné. Il demanda qu'on voulût bien lui payer sa solde, du moins en partie, afin qu'il put retourner aux Indes Occidentales, ne

BUREAU DES ETUDES
des Clercs de Saint-Viateur
OUTREMONT

voulant pas s'endetter au delà de ses moyens. La réponse à cette requête se trouve dans les *Journals of the Continental Congress*, en date du 28 décembre 1780. Je traduis :

"Le Congrès prend en considération le rapport du Conseil de la guerre sur la représentation faite par M. Florat Florimont, demandant qu'une somme d'argent lui soit remise, afin de lui permettre de retourner aux Indes Occidentales, comme suit :

War Office, 30 dec., 1780.

Nous avons conversé avec le capitaine de Florimont au sujet de la demande qu'il a faite au Congrès d'être, soit employé de nouveau par l'Armée, soit payé d'une somme d'argent qui lui permette de se rendre aux Indes Occidentales, et d'après les papiers qu'il nous a montrés, il semble que ses services n'ont pas été continuels ni très éminents. Différents officiers l'ont employé de temps en temps pour des commandements de circonstances, mais le plus souvent il était à la campagne, retiré de l'Armée, comme il dit, pour se perfectionner dans la langue anglaise. Il allègue n'avoir reçu que six mois de solde comme capitaine et un mois comme lieutenant, mais il n'a jamais reçu de commission du Congrès.³ Il dit avoir pourvu lui-même à ses dépenses et rien n'indique le contraire. Il se trouve maintenant appauvri et, naturellement, très inquiet.

Si donc, tenant compte de son état présent, le Congrès juge bon de lui accorder une allocation, on devra passer la Résolution suivante

Que la somme dedollars soit payée à Mons. Florat de Florimont pour lui permettre de retourner aux Indes Occidentales, le Congrès ne pouvant l'employer dans l'Armée des États-Unis en vertu des présents règlements."

Le vote écarta la pétition.

Certes, la demande de M. de Florimont semble avoir été raisonnable. Pourquoi échoua-t-elle ? Non point seulement, peut-on croire, parce que le Trésor de la nouvelle République se trouvait presque à sec, assiégé qu'il l'avait été depuis si longtemps et plus que jamais alors par toutes sortes de réclamations ; mais encore parce que le capitaine de Florimont avait mal présenté sa cause. Il est dit, en effet, qu'il n'avait pas de commission du Congrès, alors qu'il en avait usé et

3. Il en avait une, qui existe encore.

qu'elle existe encore; l'eût-il même oubliée chez lui ou ailleurs, qu'on pouvait vérifier la chose en prenant information. Le plus probable pourrait bien être que les conversations auxquelles nous avons fait allusion, avaient eu lieu entre gens ne se comprenant bien, ni en français ni en anglais. Les papiers officiels que j'ai vus n'ajoutent rien là-dessus et ne disent pas si, en désespoir de cause, M. de Florimont, après cet échec de 1780, retourna à la campagne pour se mettre à étudier sérieusement cette langue qui lui avait battu les oreilles sans grand profit pendant plus de quatre ans.

Le document qui fait suite est de l'année suivante, alors que l'officier français, malade, se croyant à la dernière extrémité, dicta son testament, le 23 novembre 1781, à Philadelphie, où il se trouvait hébergé chez un ami. Ce document, rédigé en français, se lit comme suit:⁴

*Art. Je Augustin Florat Esquire étant dans mon Lit
I dangereusement malade voulant mètre ordre à mes af-
faires en cas de Mort, en conséquence de mon Gré et de
plein Jugement Je fais choix de la personne de Monsieur
François Cazeau pour gérer mes affaires de mon vivant et après
ma Mort si Dieu dispose de moi. — Savoir de recevoir des États
Unis de l'Amérique le montant de ce qui m'est due pour mes
Services relativement à ma Commission et Certificats du Général
Lincoln Ministre de la Guerre. après cet argent Reçu veut et
entend que Monsieur François Cazeau paye premièrement pour
me faire Innumer dans le Cimetière de L'Église Catholique et
Romaine.*

*Art. Qu'il soit payé à M. André Pepin le montant de
2 son Compte pour pension et cause de Maladie.*

*Art. Qu'il soit payé au Docteur Paris le montant de son
3 Compte ainsy qu'a toutte autres personnes revêtu de
titre pour aucunes Demandes contre moy et ma Suc-
cession tels sont mes sentiments et dernières volontés.*

Philadelphía, ce 23 novembre, 1781.

(signé) { J.A. de Florat
J.J. Lee Temoin

Robert Molyneux Priest } (signé)
Temoin — Thevenet

Nombreux furent les Français qui vinrent servir la nouvelle République, avec ou sans commission du Congrès. Ce qui nous inté-

⁴. Ce document se trouve dans les *Papers of the Continental Congress*, Division des Manuscrits, Bibliothèque du Congrès, Washington, D.C.

resse surtout dans la carrière de M. de Florimont c'est que l'on trouve sa vie et son nom mêlés à ceux des volontaires canadiens-français, au régiment de Hazen, et à des personnages qui figurent souvent dans les documents se rapportant à l'Armée du Nord : celle qui eut le plus à faire avec le Canada durant la Révolution américaine.

Deux de ces personnages sont nommés dans le testament de M. Florat de Florimont : André Pepin et François Cazeau.

Cet André Pepin⁵ chez M. de Florimont habitait alors, du moins temporairement, était lui-même un ancien volontaire canadien-français ; il avait détenu une commission de lieutenant dans le régiment Hazen. Il possédait évidemment de l'instruction et aussi de l'influence, car on le trouve à maintes reprises en compagnie d'autres réfugiés de langue française, alors nombreux à Philadelphie et aux alentours. En 1781, Pepin y avait femme et enfants et sa maison servait de rendez-vous à bien d'autres réfugiés ou anciens camarades d'armes.

Un nouvel arrivé était François Cazeau, qui apparaît ici comme l'exécuteur testamentaire de M. de Florimont. Cinq ans plus tôt — en 1775 — Cazeau, natif de France mais établi depuis longtemps au Canada où il s'était marié, figurait parmi les hommes d'affaires les plus importants de Montréal. Resté fidèle de cœur à la France après la conquête du Canada, il avait épousé la cause de l'indépendance américaine et aidé les Américains même avant que Montgomery eût pris Montréal. Mais une fois les troupes américaines parties du Canada, les Anglais avaient envoyé Cazeau à la prison de Québec où, avec son fils aîné, il fut incarcéré comme prisonnier politique et dépossédé de tous ses biens. Les deux Cazeau restèrent en prison jusqu'au printemps ou l'été de 1781, alors que le père et le fils s'évadèrent, se sauvant à travers bois et campagnes jusqu'à Albany, et, de là, à New-York, puis à Philadelphie. Là, Cazeau, lui aussi, devait plaider sa cause devant le Congrès et demander un remboursement de ses pertes. J'ai raconté ailleurs⁶ l'histoire de ce François Cazeau, dont les archives canadiennes parlent peu, mais qui fut le héros d'une véritable odyssée. Son aventure eut des répercussions pendant tout un

5. Dans les documents américains il est le plus souvent nommé *Andrew Pepin*.

6. Conférence à la Société Historique de Montréal, le 30 avril 1947. Cette conférence a été publiée dans le *Bulletin de la Société Historique Franco-américaine de Boston*, numéro de 1946-47.

siècle en France aussi bien qu'au Canada et surtout aux États-Unis. Donc, en cette fin de novembre 1781, Cazeau ne devait être arrivé que depuis peu à Philadelphie, car sa première pétition n'apparaît au Congrès que le 9 janvier suivant. Il est certain que chez André Pepin et avec M. de Florimont il se trouvait en pays de connaissances, en raison de ses nombreux rapports avec les officiers de l'Armée du Nord.

Pour ce qui est des trois autres personnes nommées dans le testament de M. de Florimont, ceux de J.J. Lee et de M. Molyneux, le prêtre, je ne les ai rencontrées nulle part dans les nombreux documents que j'ai consultés. Quant au témoin qui signe simplement "Thevenet", j'ai d'abord cru qu'il s'agissait du sulpicien, M. Thavenet, lequel vivait à Montréal quelques années plus tard. Mais sa date de naissance qui est de 1763 empêche, selon toute vraisemblance, qu'en raison de sa jeunesse, il ait pu se trouver à Philadelphie en 1781.

M. de Florimont, cependant, ne mourut pas cette année-là : il allait vivre encore quelques années. Un mois après la rédaction de son testament, une Résolution du Congrès — 31 décembre 1781 — en vue de corriger l'encombrement des cadres de l'armée, (les Anglais avaient rendu les armes à Yorktown), mit à la retraite effective, le 1er janvier 1782, un certain nombre d'officiers qui n'appartenaient à la troupe régulière dans aucun des treize États, ni d'aucun corps particulier, c'est-à-dire surtout les officiers venus de l'étranger. Le capitaine de Florimont se trouvait de ce nombre. Ses réclamations de solde furent agréées ; il avait également droit à un supplément en recouvrement de la dépréciation, alors courante, du papier-monnaie américain. Les règlements — passés le 3 octobre 1780 — pour la retraite des officiers du régiment Hazen, contenaient aussi la clause suivante que nous traduisons de l'anglais :

"Étant donné que ces nouveaux règlements peuvent sérieusement incommoder des officiers méritants, il convient qu'on les prenne en considération. Il est donc encore Résolu, qu'à partir du temps où ils auront été réformés, ils aient droit à sept années de demie-solde en espèces ou en autre monnaie courante équivalente, et aussi à des octrois de terres à la fin de la guerre, selon le décret du 16 septembre, 1776."

De ces différents décrets — ceux de 1776, 1780, 1781 — il appert que l'officier français, à sa retraite, avait droit : 1° — à sa pleine solde de capitaine jusqu'à date (premier janvier, 1782) avec un supplément

en indemnité pour la dépréciation du papier-monnaie; 2° — à sept ans de la demi-solde d'un capitaine; 3° — à un octroi de terres à la fin de la guerre.

Plus de cinq ans s'étaient écoulés depuis qu'il avait mis le pied sur le continent américain. Parti de la Guadeloupe avec pleine permission de son commandant, le général Darbault, il aurait pu retourner aux Antilles, ou en France, comme il en avait déjà exprimé le désir. Une fois rentré dans son milieu, parmi ses concitoyens et parlant sa langue maternelle, il aurait pu reprendre son rang ou trouver un autre poste convenable, et là, attendre de recueillir, avec le temps, ce qui lui restait dû pour ses services en Amérique. A la distance où nous sommes de ces événements, il est difficile de dire pourquoi l'officier réformé agit autrement. Il ne retourna pas parmi les siens; il choisit de ne plus quitter les États-Unis.

Le 18 mai, 1782, il adressa au Congrès la requête suivante:

"Pétition du capitaine Florat de Florimont, lequel affirme: Qu'il a servi avec honneur, a été mis à la retraite par la Résolution du Congrès du 31 décembre, 1781; qu'à cette date il a réglé son compte et reçu des certificats pour sa solde et pour couvrir la dépréciation. Qu'ayant appris le décret du Congrès allouant une demi-solde ou une commutation aux officiers ainsi démis il est resté au pays, espérant voir son affaire réglée de cette manière. Qu'ayant récemment fait application au Payeur-général (des Armées) des États-Unis, il reçut réponse que le règlement pour demi-solde ou commutation ne s'appliquait pas à lui parce qu'il ne faisait pas partie de la troupe régulière d'aucun des (treize) États. Votre Pétitionnaire allègue respectueusement que plusieurs officiers licenciés par des règlements antérieurs ont reçu leur demi-solde, et il espère qu'il n'est pas dans les intentions du Congrès que lui, étant resté plus longtemps en service, reçoive moins de bénéfices que s'il se fût retiré plus tôt. Votre Pétitionnaire prie donc les Honorables Membres du Congrès d'ordonner au Payeur-général des États-Unis de lui livrer des certificats pour la commutation de la demi-solde d'un Capitaine.

Florat de Florimont.

Philadelphia, 18 mai, 1782."

Ainsi il admet qu'on a réglé son affaire, c'est-à-dire qu'on lui a payé les arrérages de sa pleine solde de capitaine; et qu'il a consenti

7. *Papers of the Continental Congress*, 41, III: 264-267.

à l'arrangement soit pour la demi-solde à vie, soit pour sept ans de demi-solde plus un octroi de terres à venir plus tard. Mais voici qu'on lui parle d'un autre arrangement possible, qui lui permettrait de toucher une somme moindre, mais en argent sonnante; et Florimont opine plutôt pour cette solution. A quoi le secrétaire de la Guerre, Mr B. Lincoln, lui répond en date du 25 juin 1782: *Que la Résolution passée par le Congrès du 31 décembre précédent s'applique au cas de M. de Florimont, dont les affaires seront réglées sans que le Congrès ait à prendre une Résolution spéciale.*

Le capitaine en retraite n'en adresse pas moins une autre pétition au Congrès quelques semaines plus tard — 6 juin 1782 — . Il y explique au long son histoire, rend compte de ses services, expose la gêne où il se trouve et demande, fort respectueusement d'ailleurs, qu'on le gratifie d'une compensation juste et raisonnable.⁸

L'affaire, comme celles de bien d'autres, traîna en longueur. M. de Florimont se sentait las. Ses années d'exil volontaire, ses campagnes, la maladie, l'attente prolongée l'avaient accablé. Les arrérages de sa solde qu'il avait dû toucher, il les avait, sans doute, consommés pour acquitter ses dettes. Il ne lui plaisait pas de se retirer avec la seule demi-solde à vie qui lui serait payée en papier-monnaie à cours variable. Quant à un octroi de terres sur ce continent encore aux neuf dixièmes en plaines et forêts incultes, allons donc ! Qu'en aurait fait ce petit gentilhomme arrivé en Amérique la bourse bien garnie et accompagné d'un esclave pour le servir ?... Ce qu'il voulait maintenant, c'était la demi-solde pour sept années, et un paiement en espèces sonnantes encaissé au plus tôt. Il est possible qu'en tout cela il se soit laissé influencer par beaucoup de ses frères d'armes, peut-être aussi par François Cazeau, lequel, en d'autres occurrences, devait agir de façon semblable. Dans les circonstances et par suite de la dépréciation du papier-monnaie, il ne fait pas de doute que tous ces gens se soient trouvés plus ou moins dans la gêne; ils ne s'arrêtaient pas à considérer la situation de la toute jeune République; elle comptait alors moins de six millions d'habitants; elle avait été saignée à blanc par une longue guerre; le Congrès avait à considérer un nombre effarant de pétitions et réclamations de toutes sortes; la nation se trouvait en présence d'une montagne de comptes à payer; acquitter toutes ces dettes à la fois en

8. *Papers of the Continental Congress*, 41, 3: 264-267.

espèces sonnantes n'était pas de l'ordre des choses impossibles. L'histoire est là pour l'attester: toutes ces dettes furent payées avec le temps; mais à l'époque où nous sommes, officiers et soldats, surtout ceux venus de l'étranger, réclamaient un règlement immédiat, entier, et le tout en beaux écus d'or ou d'argent.

Les réclamations continuèrent donc d'affluer au Congrès. Et les réponses suivirent selon l'ordre de ces pétitions elles-mêmes dirigées vers différents comités. Ainsi, en 1783, M. de Florimont, qu'on présume appuyé par quelque personnage français influent, recevait la lettre suivante Mr de Remsen, sous-secrétaire aux Affaires étrangères, lequel avait d'abord consulté le Secrétaire de la Guerre:

"Le général Lincoln me prie d'informer le capitaine Florat de Florimont qu'il a droit à la demie-solde selon les stipulations de 1781, alors qu'il se retira du service actif, et que le Général a l'intention de faire un rapport au Congrès touchant le cas du capitaine de Florimont et d'autres dont la situation est connue des membres du Congrès. Le Payeur-général, Mr Pierce, règlera la chose avec M. de Florimont lorsqu'il ira à Philadelphia.

Henry Remsen, Jr.

*Princeton, 14 oct. 1783."*⁹

Neuf mois plus tard, probablement pour appuyer une nouvelle demande au Congrès, l'ancien commandant du capitaine de Florimont aux Armées du Nord écrit ce qui suit:

"Je certifie que le capitaine J.A. de Florat commandait un détachement de Volontaires Canadiens sous mes ordres dans l'Armée du Nord et qu'il se comporta en toutes circonstances comme un officier courageux et compétent.

*Horatio Gates"*¹⁰
Maj. Gen.

Philadelphia, 14 juillet, 1784.

Malgré toutes ces paperasses et ces allées et venues, car la ville-capitale de Washington n'existait pas encore, les membres du Congrès siégeaient tantôt à Philadelphie, tantôt à New-York, ou Trenton ou Princeton ou Annapolis. A sa mort l'affaire du capitaine de Florimont n'était pas entièrement réglée. Il mourut vraisemblablement vers la

9. *Papers of the Continental Congress*, 41, 2: 289.

10. *Papers of the Continental Congress*, 4, 2: 291.

fin de cette même année ou au début de l'année suivante. Voici, en effet, un document de ma collection daté de février 1785, qui est un mémoire adressé au Congrès par son exécuteur testamentaire, François Cazeau: (je traduis):

“A Son Excellence le Président et les Honorables Membres du Congrès des États-Unis, en Assemblée:

Le Mémorial de François Cazeau, Représentant et Exécuteur testamentaire du capitaine Florat de Florimong ci-devant de l'Armée continentale, humblement rapporte:

Que le dit Florat de Florimong vint en ce pays au début du dernier conflit avec la Grande Bretagne, y servit et reçut une Commission de Capitaine le 29 juillet 1776. Qu'à partir de ce temps et jusqu'à l'Arrangement de 1781, il fut employé par différents Départements, particulièrement celui du Nord, où sa conduite, ainsi que le dit le certificat sous pli signé par le général Gates, fut celle d'un officier brave, habile et appliqué. Et que par suite de l'Arrangement susdit, il fut considéré comme licencié par l'ancien Secrétaire de la Guerre lequel cependant l'assura qu'il avait droit, par édit du Congrès à une demie-solde à vie.

Que, à la dissolution de l'Armée, le susdit Florimong, suivant l'exemple d'autres officiers ses frères d'armes, signifia à l'ancien Secrétaire de la Guerre qu'il optait pour la Commutation, plutôt que la demie-solde à vie; on lui donna à entendre que son nom serait porté sur la liste des Officiers qui ne faisant point partie de la troupe régulière d'aucun État, avaient déclaré qu'ils désiraient la Commutation, quand le Secrétaire de la Guerre avait fait là-dessus son rapport au Congrès; que, après la démission dudit Secrétaire de la Guerre, le dit Florimong apprenant qu'il n'avait pas été nommé dans le rapport au Congrès, pria Mr Carlston de lui donner un mandat pour Mr Pierce, Payeur-général, mais que ce dernier refusa de lui régler son Affaire ou de lui donner les Certificats nécessaires pour la Commutation sans un ordre du Congrès à cet effet.

Que le dit Florimong ne jugea pas qu'un ordre de votre Respectable Assemblée fut nécessaire, vu que le lieutenant Jolibois¹¹ qui se trouvait dans la même situation avait reçu ses certificats de Commutation sans un tel ordre; cependant comme il (Florimont) se trouvait au pays sans amis fortunés et qu'il comptait sur ces Certificats pour ses dépenses à venir, il se préparait à se rendre à Annapolis pour présenter sa cause au Congrès et réclamer secours lorsqu'il apprit l'ajournement du Congrès. Après quoi il attendit impatiemment qu'on s'assemblât à Trenton, mais

11. Le lieutenant John Jolibois, du Régiment Hazen.

avant que cet événement eût lieu il (Florimont) mourut dans la gêne à Philadelphia.

Que votre Mémorialiste ayant été nommé par Florimont son Exécuteur testamentaire, il se voit dans l'impossibilité d'acquitter les dettes faites par le dit Florimont durant sa maladie.

Il se fie donc à la Justice du Congrès et compte sur la réception des Certificats de Commutation dudit Florimont pour la fin spécifiée.

François Cazeau.

New York, ce 13 février, 1785.¹²

La vie militaire est rarement gaie. Elle le fut assez peu pour les officiers et soldats de la Révolution américaine. Pour s'en rendre compte il n'est que de consulter, à Washington, les *Papers of the Continental Congress*. Là se sont entassés d'innombrables lettres et pétitions, dont un grand nombre portent la signature d'officiers, commandants de compagnies dans les régiments du colonel Armand, de Hazen, Antil, Duportail, etc. Tous protestent en leur nom et au nom de leurs hommes contre les privations et les difficultés que leur cause la dépréciation du papier-monnaie de l'époque. Des existences surtout s'en trouvent compliquées : celles des militaires venus de l'étranger, qui ne peuvent réclamer les subsides supplémentaires auxquels les Américains-nés ont droit dans leurs États respectifs. Le Congrès finit par agir et passa plusieurs lois ou règlements pour remédier à ces embarras.

Quant à la carrière et à la vie du capitaine Florat de Florimont en Amérique, la voici, telle qu'à l'aide de quelques documents, nous avons pu la retracer. L'on y discernera quelque peu, croyons-nous, son caractère, qui fut celui d'un gentilhomme, chrétien de principes, probe, consciencieux, mais de sens peu pratique. Venu en pays étranger, en quête d'exploits militaires sans avoir appris la langue de ce pays, il ne parvint pas à la bien apprendre, en huit années qu'il l'entendit parler constamment autour de lui. Il nous paraît enclin à suivre les dires et avis de ses amis français plutôt que les instructions précises qui lui vinrent des hauts fonctionnaires américains. Au demeurant, homme d'une parfaite honnêteté et raisonnable dans ses réclamations. Mérite appréciable dans un milieu et à une époque où bien d'autres de ses frères d'armes et quelques fournisseurs français élevèrent des exigences telles, que seul le vif sentiment de reconnaissance des Amé-

12. Bibliothèque du Congrès, Division des Manuscrits, *Memorials*, 41, 2: 31.

ricains envers la France et son gouvernement, empêcha, maintes fois, les membres du Congrès de les écarter avec roideur. En somme, un personnage intéressant que ce capitaine J.-Augustin Florat de Florimont. L'historien du Canada le rencontrera sur sa route. Il ne pourra lui refuser à tout le moins une fiche.

Corinne ROCHELEAU-ROULEAU

SOURCES:

The Journals of the Continental Congress, 1774 à 1784.

Les *Papers of the Continental Congress* et autres documents de l'époque, pour la plupart, encore inédits, dans la Division des Manuscrits, Bibliothèque du Congrès, Washington, D.C.

LOUISIANA IN 1717

Louisiana, whose settlement began in 1699, was not a thriving colony in 1717; its population consisted of a handful of people at Mobile and at Dauphine Island. From 1707 to 1710, not a single ship came from France, then fighting with her back to the wall. Even if they had wanted to, the authorities in Paris could not give much thought to the small colony on the beaches of the Gulf of Mexico. When the War of the Spanish Succession was almost over, the French in Louisiana were finally remembered. For ten years, one man, Jean Baptiste Le Moyne de Bienville, held on tenaciously and prevented the complete collapse of the colony. In 1712, toward the end of the war, Jerome Pontchartrain, instead of entrusting the government of the colony to Bienville, sent the worst possible man to be governor of Louisiana: Antoine Laumet, better known under his self-granted noble alias of Lamothe Cadillac. How this came to pass has been and still is a mystery.

While in France, Cadillac had "worked" on Crozat, the financier to whom the monopoly of trade in Louisiana was to be entrusted; the famous ex-commandant of Detroit, under orders of Pontchartrain, had depicted the colony as an Eldorado. Cadillac, of course, could not have been sincere, for he knew absolutely nothing about Louisiana; but his ignorance of the conditions there, was a matter over which he would not "lose any sleep." Had he not written similar fairy tales about Detroit before ever seeing the spot where he was to rule for a decade and had he not continued to write glowing accounts of Detroit, even after everybody in New France had seen the place? But Louisiana was another story. As soon as he landed, he changed his tune, and began to speak of the colony as a "monster without head or tail." Another blow fell: Pontchartrain was replaced by the Conseil de Marine. In the margin of one of the first memoirs written on Louisiana shortly after the Conseil took charge is the following annotation: "Above all MM. de Lamothe and Duclos [the commissaire ordonnateur] must be replaced by more capable administrators."

Cadillac's rule lasted nearly four years; during this time, he made an eight months voyage to the Illinois country in search of "silver mines". While he was absent the colony was at peace. In October 1713, that is, four months after Cadillac's arrival, Duclos asked to be recalled since it was impossible to live with the cantankerous governor. As time went on, the situation deteriorated; the great colonial quarreled with Duclos, with Bienville, with Boisbriant, with the directors sent by Crozat, with the priests, in brief with everybody in Louisiana.

The memoir printed below was written at the end of Cadillac's administration. Its author is M. François Le Maire, who has been identified as "l'aumônier dans le nouvel orleans."¹ the character in Mandon Lescout. This identification is erroneous, for although M. Le Maire was still in Louisiana when the city was founded, he never went there.

He wrote several letters or memoirs on the new colony. One dated January 15, 1714, is the earliest², but from its contents we know that he had written others; for instance, one in July 1713, and another in 1714. Extracts from that of 1714, were made by M. Bobé³, a priest of the Congregation of the Mission (Lazarist), by Claude Delisle⁴ and by his son Guillaume⁵.

The memoir here published is all in the handwriting of M. Le Maire⁶. It was copied by Margry in the last century and was published by G. Devron in the Comptes-rendus de l'Athénée Louisianais, September and November, 1899. As is to be expected, a document copied by Margry would be mutilated, only half of it appeared in print.

As will be seen throughout his memoir, Le Maire refers to his map or maps, but no map accompagnies the document. The one attached to the memoir, La Rivière du Mississipi et ses environs, was made in 1715 by Nicolas De Fer. At least two other maps were made by Le Maire in 1716⁷. One, a narrow band showing the Gulf Coast⁸, and another,

1. M. de Villiers du Terrage, *Histoire de la Fondation de la Nouvelle Orléans (1717—1722)* (Paris 1917), 58.

2. Printed in *Mid-America*, 19 (1937): 128—154.

3. Bibliothèque du Muséum d'Histoire Naturelle, Paris, 048: 1—6.

4. Archives du Service Hydrographique (ASH), 115—32: no. 4.

5. ASH, 115—10: no. 22 B.

6. Bibliothèque Nationale (BN), Mss. fr., 12105: 1—21.

7. Other maps had been sent earlier; cf. January 25, Archives de la Marine (AM), B 1, 9: 273.

8. ASH, 138 bis — 1—6; reproduced in E. Lauvrière, *Histoire de la Louisiane Française, 1673—1939* (University, La. 1940) 159.

showing Louisiana to latitude 49° . This latter map was redrawn in Paris¹⁰. In 1718, thinking that the memoir of 1717 had been lost, Le Maire wrote another one "augmenté notablement en quelques endroits qui m'ont paru le plus intéresser la Cour et les sçavans."¹¹

A man who quoted Ovid was out of his element with the rough and tough pioneers of the settlement on the coast. A zealous priest, M. Gervaise, had persuaded Le Maire to go with him to Louisiana¹². But M. Gervaise's uncle made use of his influence to prevent his nephew from leaving France¹³. At the time of his arrival, 1706 or 1707¹⁴, Bienville, the commandant of Louisiana, took an instant dislike to the missionary¹⁵, who, we must admit, reciprocated.

Although M. Le Maire speaks of the far-flung geography of Louisiana except for an occasional visit to the Apalachee village, the missionary remained in the French and Spanish settlements on the coast, but he spoke to voyageurs and coureurs de bois who roamed the Mobile and Mississippi valleys, the Louisiana of his day. He was at the first Mobile, and after the flood forced the removal of the settlement founded by Iberville, he remained for a while on the site where the city now stands, and later became pastor of Dauphine Island¹⁶. From this place he went to Pensacola in the autumn of 1712, where he remained two and a half years. In February 1716, M. Varlet, the future Bishop of Babylon¹⁷, left with Cadillac on his

9. Bibliothèque du Service Hydrographique (BSH), C 4044—46a. These two maps were received and duly acknowledged. Conseil de Marine to Le Maire, Archives des Colonies (AC), B 38: 326.

10. BN, Ge 7883; reproduced in H. Gravier, *La colonisation de la Louisiane à l'époque de Laus* (Paris 1904), and in Lauvrière, *op. cit.*, 143. See the foolish comment⁹ on this map by R. Thomassy, *Géologie pratique de la Louisiane* (New Orleans and Paris 1860), 210.

11. AC, C 13C, 2; 153—164v.

12. E.-A. Taschereau, *Histoire du Séminaire de Québec chez les Tamarois ou Illinois sur les bords du Mississipi*, 21.

13. Pontchartrain to Brisacier, December 16, 1705, AM, B 2, 183: 863.

14. In ASH, 115—32: no 4, and in AM, B 1, 33: 35, the date 1706 is given. In 1717, M. Le Maire speaks of the "observations que j'ay faites depuis onze ans que je suis dans ce Pais". The first entry signed by the missionary in the Mobile cathedral register is dated June 19, 1707, and Pénicaut also said that he came in 1707, P. Margry, *Découvertes et Établissements des Français dans l'Ouest et dans le Sud de l'Amérique Septentrionale* (6 vols., Paris 1876—1888), 5: 470.

15. Bienville to Pontchartrain, February 25, 1718, AC, C 13 A, 2: 110.

16. Séminaire de Québec to Pontchartrain, [1712], AC, C 13A, 1: 37.

17. *Bulletin des recherches historiques*, 3 (1897): 18 ff.

prospecting tour to the Illinois country. *M. Le Maire* came back to Dauphine Island and became vicar-general of the Bishop of Québec¹⁸.

In 1712, Crozat had asked for Jesuits to man the posts which he intended to found¹⁹. The missionaries arrived in 1716 or 1717, and remained at Mobile until the forts in which they were to serve as chaplains were constructed. Their presence was a thorn in the side of *M. Le Maire*, who wrote a bitter letter on the "ambition" of the Jesuits²⁰.

The date of his own return to France can only be surmised. He signed the baptismal register of Mobile for the last time on November 2, 1719, and was in France in 1724²¹. The year of his death is unknown.

With the exception of the haphazard punctuation of the memoir, which has been unified, it is exactly as *M. Le Maire* wrote it. The notes are intended to correct or to elucidate the text.

Jean DELANGLEZ, S.J.
Professeur à Loyola University,
Chicago, Ill.

MÉMOIRE SUR LA LOUISIANE

pour estre présenté, avec la Carte de ce Païs, au Conseil
Souverain de Marine, par F. Le Maire P. P. Miss. ap.

La Louisiane est un Païs dont on a tant dit de bien et de mal tout a la fois qu'il n'est pas estonnant que la verité ne se soit pû decouvrir jusqu'a present a travers tant de contradictions. Que si ce sont d'honnêtes gens, qui en ont parlé avec tant d'opposition, la plus grande grace qu'on puisse leur faire, c'est de penser que ceux qui ont décrié ce Païs¹, c'est qu'ils se sont laissez tromper, et qu'ils ne se sont pas

18. Memoir of Le Maire, 1718, AC, C 13C, 2: 153.

19. J. Delanglez, *The French Jesuits in Lower Louisiana (1700—1763)* (Washington, D.C., 1935), 75 ff.

20. Le Maire to Conseil de Marine [1718 ?], AN, K 1232: no. 4, 10—11v.

21. Mémoire sur l'établissement de la Mission des Tamarois de 1699 à 1724, 6. Archives du Séminaire, Québec.

1. It is no wonder that Louisiana was "décriée". The few inhabitants did not know whether the French would keep the colony. The first fort was built at Ocean Springs, and then moved to Biloxi; a settlement was founded at Mobile and then moved ten leagues farther down the bay, finally it was transferred to Dauphine Island. This uncertainty was discouraging the colonists (Duclos to Pontchartrain, July 15, 1713, AC, C 13A, 3: 125), and if as if this were not enough, on arriving in Louisiana, Cadillac told everybody that Crozat intended to abandon the country. *Id. to id.*, July 10, 1713, *ibid.*, 118.

voulu donner la peine d'examiner les choses avant de les écrire ou de les rapporter. Il faut plus d'esprit et de jugement qu'on ne pense, pour décider de la bonté ou de l'inutilité d'une nouvelle Colonie. Les particuliers jugent d'un pays par ce qu'il est dans le temps présent, et disent qu'un Pays est bon, quand il n'y manquent aucune des commoditez de la vie; et qu'il est mauvais, lorsque toutes ces commoditez ne se trouvent pas aussi abondamment qu'ils le souhaiteroient. Mais les Politiques et les gens d'Esprit fondent autrement leurs jugemens, et ne jugent pas tant d'un Pays par sa forme presente que par celle qu'on luy peut faire prendre, et par les utilitez qu'ils prevoyent que l'Estat en peut retirer dans la suite. C'est pour aider a former sur la Louisiane un jugement solide, et les personnes établies pour décider de son sort, que j'ay joint le present Memoire aux Cartes geographiques que j'envoye, sans pretendre de tout ce travail autre gloire que celle d'avoir dit la verité.

La Louisiane, qui fait partie de la Floride², est un vaste Pays de l'Amerique Septentrionale, que a le Golphe du Mexique au Sud; au Nord la Nouvelle France³; a l'Est la Caroline et la Virginie; et a l'Oüest, jusqu'a la hauteur de 37 ou 38 deg, le Nouveau Mexique⁴; mais par delà cette hauteur du Pole des terres inconnües encore jusqu'a present⁵. Ce Pays, pour parler selon les Geographes modernes, est situé entre le 4e climat et le 8e exclusivement; ce qui fait que la durée des jours et des nuits, ou ils sont les plus courts, n'y est gueres au dessous de 14^h30^m; et gueres plus au delà de 15^h30^m ou ils sont les plus longs⁶.

Sur longitude, pour continuer a parler en Geographe, ne se peut

2. Florida was the name given to the southeast of the United States.

3. Cf. M. de Villiers du Terrage, *La Louisiane. Histoire de son nom et de ses frontières successives (1681—1819)* (Paris 1929). On page 46, De Villiers wrote: "La Louisiane n'atteignit jamais les Grands Lacs, pourtant elle ne tarda pas à s'en approcher"; that is, when the Illinois country was incorporated into Louisiana.

4. The inscription "Nouveau Mexique" appears at this latitude on Guillaume Delisle's map of 1718.

5. The Court of France forbade French geographers to mark limits in the northwest. *The Historical Magazine*, 3 [1859]: 251, and Bobé to Delisle, May 27, 1718, *ASH*, 115—10: no. 26 K. It was not surprising that "le Père Hennepin et Philippe Buache, pourtant savant géographe, pouvaient s'amuser à faire baigner les rivages de la Louisiane par les flots de la Mer Glaciale ou par ceux de la légendaire Mer de l'Ouest". De Villiers, *La Louisiane. Histoire de son nom*, 48. The author of the "Relation de la Louisiane ou Mississipi, Écrite à une Dame, par un Officier de Marine" wrote: "La Louisiane n'a peut-être point d'autres bornes au Nord que le Pole arctique". *Relations de la Louisiane et du fleuve Mississipi* (Amsterdam 1720), 7.

6. By 1717, the division by climates had been abandoned by geographers.

pas bien determiner, à cause des pretentions des Espagnols et des Anglois; Et se doit établir differemment par les costes et par le dedans des terres. Pour moy ma decision ne pouvant préjudicier a personne, je crois pouvoir dire que L'Estendue de nôtre Coste, d'Oüest a l'Est, court depuis le 289^d de longitude, jusqu'au 303; c'est a dire, depuis la Baye St. Bernard ou de St Louis, jusqu'au Fort Ste Marie des Appalaches, dans l'angle que forme avec la grande terre, la longue pointe de la Floride, dicte de Yucatan; ce qui fait autour de 14^{des}, lesquels par la hauteur des 30, qui est celle de presque toute la Coste, vallent chacun 51^{min}57^{sec} d'un degré de l'Equateur, c'est a dire, environ 18 lieues marines de France; ces 18 lieues multipliées par 14, donnent 252 lieues marines de long⁷. Le Fort de Pensacole est trop peu de chose, pour qu'il prétende nous limiter a l'Est; et pour ce qui est du costé de l'Oüest ma determination semble conforme a l'Ordre que donna la Cour il y a quelque 7 a 8 ans, de planter des Poteaux avec les armes de Sa Majesté a l'embouchure de la R. de la Magdelene. Je scais qu'il y a 2 rivieres de la Magdelene a l'Ouest du Missiscipi; l'une a quelque 90 lieues de ce fleuve,⁸ et l'autre a costé de la Baye St Louis, que les Espagnols nomment de la Guadeloupe⁹: mais il y a plus d'apparence que la Cour entendoit son ordre de celle cy, dont Mr La Salle avoit déjà pris possession au nom de Sa Majesté, dès l'année 1685¹⁰; que non pas de l'autre qui est plus proche du Miciscipi, laquelle n'a jamais esté marquée dans aucune des cartes imprimées qui ont précédé la mienne. Pour ce qui est du dedans des terres, la longitude de la Lotiisiane, jusqu'a la hauteur des 37 ou 38 degrez, s'estend depuis les limites du Nouveau Mexique, c'est a dire depuis le 280 degré de longitude,

7. On Le Maire's map of 1716, longitude 289o is at Matagorda Bay, and longitude 303o at Sainte-Marie des Appalaches. On Delisle's map of 1718, the longitudes are 279o and 292o 30', respectively. In this memoir of 1718, Le Maire says that the first method is "en comptant à la maniere espagnole"; that of Delisle, "en plaçant le premier Meridien à la France". — Le Maire is also the only one to call the Floridan peninsula "Yucatan".

8. Called by Delisle "Petite Riviere de la Madeleine"; the same name occurs in the Carte Generale de la Louisiane ou du Miciscipi dressée sur plusieurs mémoires et dessinée par le Sr Vermalle cy devant cornette de Dragons. 1717. BSH, C 4044—11. The date is by another hand. The reason for this name is given in Le Maire's memoir of 1718: Magdeleine is a Spanish corruption of Maligne. AC, C 13C, 2: 153v.

9. This river on Le Maire's map of 1716 empties just west of the "Baye St. Bernard ou St. Louis"; farther west on Delisle's map of 1718.

10. La Salle did not take possession of the coast of Texas in 1685 or at any other time.

qui est a peu près celle du Rio Bravo ¹¹, jusqu'a la nouvelle Angleterre, ou le 307^d. Mais comme j'ay déjà remarqué, ceste etendue varie par delà le 37 ou 38^d: car au dessus de ceste hauteur de Pôle nous avons [p. 2] autant de droit que les Espagnols de nous estendre a l'Oüest, aussi loing que pourront aller nos découvertes.

On voit bien que, par cette détermination de la longitude de la Louïsiane, je n'ay pas crü devoir avoir plus d'égard a l'établissement Espagnol qui vient de se faire aux Cénis ¹², a notre Oüest, qu'a celui de Pensacole, a nôtre Est. Les Espagnols sont venus trop tard dans l'un ¹³ et l'autre poste de ces postes, pour en prétendre former nos bornes; Et ce qu'ils osent dire de nous que ce n'est que par leur tolerance que nous nous sommes établis icy, pourrait bien mieux leur estre appliqué, puisqu'ils n'y resteront eux mêmes, qu'autant que nous voudrons bien les y souffrir pour voisins, en empêchant, comme nous faisons tous les jours, que les Sauvages ou la famine ne les chassent et ne les détruisent.

La largeur de la Louïsiane est plus assurée. On peut la faire courrir depuis les 29^d de latitude, qui est celle de l'Embouchûre du Miciscipi, jusqu'au 42^d30^m qui est la hauteur du Pole du Détroit ¹⁴, ce qui fait autour de 337 lieues et demie communes de France a 25 au degré. Ce qui ne doit pourtant s'entendre que de la Louïsiane Orientale, ou celle qui est a l'Est du Miciscipi; car pour celle qui est a l'Oüest de ce fleuve, sa largeur se peut pousser, pour ainsi dire, jusqu'au Pole Arctique, s'il

11. On Delisle's map of 1718, an immense "Rio del Norte", called "Rio Bravo" at its mouth, had its headwaters in the mountains, latitude 45o, near the Missouri. It flows due south to El Paso, latitude 30o 30', then to the southeast and coming straight from the west empties into the Gulf of Mexico.

12. The Adayes mission was founded in 1716. Cf. Pénicaut in Margry, 5: 537.

13. The Spaniards were at Pensacola two months before the arrival of the French. See the curious way of expressing this by Pénicaut in Margry, 5: 426 f.

14. The latitude is nearly correct. In spite of the assertions of De Villiers (*La Louisiane. Histoire de son nom*, 48), the upper reaches of the Wabash belonged to Louisiana. It does not matter whether Vincennes was founded by Canadian officers, the post was under the jurisdiction of New Orleans; for on September 17, 1717, the Illinois country was incorporated into Louisiana. *Edits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'Etat du Roi concernant le Canada* (Québec 1854), 388 f.— In 1712, there were difficulties in Paris with regard to the northern limits of Louisiana. Cadillac said to Crozat and others: "Vous n'avez, Messieurs, quoy faire de parler de limites, ny de separer le gouvernement [of Louisiana] d'avec celui de Canada, la chose est faite... En formant des pretentions vous donnerez occasion a des contestations qui ne produiront rien de bon. Pourquoi, leur dis-je, vouloir eveiller le chien qui dort?" Cadillac to Pontchartrain, August 14, 1712, AC, C 13A, 2: 688. See the answer of Pontchartrain, August 21, 1717, AC, B 34: 126.

estoit possible de pénétrer jusque là. Les Espagnols nous chicanneroient mal a propos ces limites que je viens de marquer; Et bien leur en prend que nous soyons venus icy poster entre eux et les Anglois, de qui ils n'auroient pas si bon marché que de nous¹⁵.

Ce seroit icy le lieu de dire comment, par qui et en quel temps, La Louisiane a esté decouverte; mais comme je ne ferois que redire ce que tout le monde sçait, je me contenteray seulement de marquer l'Époque de sa decouverte par Mr La Salle, affin de faire comprendre le droit incontestable qu'a la France sur ce País, par l'antiquité de la possession qu'on en a prise au nom de Sa Majesté tres Chretienne.

Ce fut en 1678 que le S^t La Salle fit par les terres la découverte de l'embouchure du Miciscipi¹⁶. Il fit, ou plutost, il crût avoir fait des remarques suffisantes pour la retrouver en venant par la mer; mais il se trompa malheureusement; et estant parti de France a la fin de 1683, il donna trop dans l'Oüest et s'échoua le 20 febv. 1684 [1685], a l'entrée de la B. S^t Bernard, dite depuis de S^t Louis¹⁷, qu'il prit pour l'embouchure du fleuve qu'il cherchoit. Ne trouvant pas ce País occupé par les Espagnols, il en prit des lors possession au nom du Roy; et après avoir campé du mieux qu'il pût les familles qu'il avoit amenées sur le R. de la Magdeleine, nommée depuis de la Guadeloupe par les Espagnols; il fut chercher pour la 2e fois par terre l'embouchure qu'il avoit manqué par la mer. Il étoit occupé a cette recherche, lorsqu'il fut assassiné par deux Mutins de sa compagnie. Il avoit eu soin de prendre possession, au nom de sa Majesté, de toutes les terres par lesquelles il avoit passé jusqu'au jour de sa mort; et sa troupe après sa mort, la prit aussi des Cadodakios, des Cénis et autres peuples qu'elle trouva sur sa route, jusqu'aux Akansas, ou elle rencontra enfin le Miciscipi, a quelque 150 lieues de son embouchure¹⁸.

15. See a memoir of 1713, AC, C 13A, 3: 401—403.

16. La Salle took possession of Louisiana at the mouth of the Mississippi in 1682, not in 1678.

17. In 1714, Cadillac wanted to take possession of Matagorda Bay, "la France s'introduira par ce moien dans la province de Leon, dans le Royaume de la nouvelle Biscaye et de la nouvelle Gallice qui est le plus riche país de tout le mexique et ou sont les plus riches misnes." Cadillac to Pontchartrain, February 20, 1714, AC, C 13A, 3: 443. This was merely wishful thinking; but Cadillac was obsessed by this "mines".

18. Neither La Salle in 1685 nor later did the survivors of the expedition take possession of anything on the way to the Mississippi.

BUREAU DES ETUDES
des Clercs de Saint-Victor
OUTREMONT

Il ne sert de rien aux Espagnols, pour détruire nôtre possession, de dire que J. Ponce de Leon, en 1512, Luc Vasquez en 1520, Pamphile Narvaez en 1528, et Ferdinand Soto en 1538 [i. e. 1539], avoient déjà pris possession de ces terres. Il est de la connoissance publique que toutes ces personnes n'y firent qu'une espece d'apparition, et qu'ils n'y formerent aucune Colonie, de sorte qu'ils n'y purent acquérir aucun droit pour le Roy leur Maître¹⁹. A moins que Messieurs les Espagnols ne se veuillent apliquer le privilege que Dieu n'a accordé aux qu'aux Israélites en la personne de Moÿse et de Josué, omnis locum quem calcaverit pes vester, vester erit²⁰, ce qui est absurde. Mais ce qui fait pancher le plus en nôtre faveur le droit que les uns et les autres prétendent, c'est qu'il est constant, ainsy qu'il est supossé par Marc l'Escarbot²¹, que ce sont les François qui ont les 1^{er} bâti des forts, et fait des établissemens en forme dans la Floride, dont la Lotuisiane fait partie, scavoir F. Ribault en 1562; et René Landonnière en 1564 sous Charles IX. Le 1^{er} y jetta quelques [p. 3] familles avec des Missionnaires, et y bâtit la forteresse nommée Charles-fort, a l'entrée de la R. du St. Esprit, appelée maintenant des Chattaux; laquelle n'est pas a l'Oüest de la B. St Joseph, comme la marquent toutes les anciennes Cartes, mais a l'Est de la ditte baye. Le 2^e s'établit dans la baye même de Pensacole, a 4 ou 5 lieues de l'endroit ou est maintenant le fort des Espagnols²², et y fit construire le Carolin, dont on voit encore actuellement les ruines, au lieu marqué dans mes cartes²³ sous le nom de Chicaza de l'Inglez, nom que fit donner a ces rüines Dom Martine 1^{er} Gouverneur de Pensacole, pour dérober aux François

19. Le Maire was probably ignorant of the Luna expedition of 1559. Cf. H. I. Priestley, ed., *The Luna Papers 1559—1561* (2 vols., Deland Fla. 1938), xxxiv ff; A. Davila Padilla, *Historia de la Fundacion y discurso de la Provincia de Santiago de Mexico, de la Orden de predicatores...* (Madrid 1596), Bk. 1, chap. lviii.

20. Deut. c. 11, v. 24. The parallel passage in Jos. c. 1, v. 3, reads: "Omnem locum, quem calcaverit vestigium pedis vestri, vobis tradam".

21. M. Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France* (Paris 1611), 42 ff, 62 ff.

22. All this is croneous. Ribaut and Landonnière did not enter the Gulf of Mexico. Charles-fort is the modern Charleston in South Carolina; the "R. des Chattaux" may have been the old "R. du St Esprit," but Delisle called it "cy devant Riv. des Appalchicolis". It is simply not true that Landonnière "s'établit dans la baye même de Pensacole". Lescarbot distinctly mentions the Atlantic coast as the place where the French settlements were. See the Delisle map of 1718. This false information is repeated by the author of the "Relation de la Louisianne ou Mississipi," 4.

23. We have already noted that the map or maps of Le Maire are not extant, but all this information is on that of Vermalle, SHB, C 4044—11.

la connaissance de cette place. On sçait comment s'y prirent les Espagnols, pour nous chasser de ces deux postes, et de quelle trahison ils userent; mais on sçait aussi que le dol ou la violence ne peuvent interrompre une juste possession. Je crois qu'on me pardonnera cette digression; je reviens ou j'en estois quand je l'ay commencé.

Le S^r d'hyberville fut plus heureux que le S^r La Salle; il trouva par mer cette embouchure du Miciscipi tant cherchée; et pour s'en assurer davantage, il remonta le fleuve, jusques aux Natchez. Il fit faire un établissement a Bilocci²⁴, a cause de la commodité du Port de l'Isle aux Vaisseaux; et ayant eu connoissance par le rapport de quelques Espagnols du Port de l'Isle Massacre²⁵, a present Isle Dauphine, il en prit possession et plaça la plus grande partie du monde qu'il avoit amené sur la R. de la Mobile, a quelque 18 lieües de son embouchure²⁶. Depuis le pillage de l'Isle Dauphine, fait en 1709 par des Philibustiers Anglois, on a placé plus bas sur la même Riviere le principal établissement²⁷; et Enfin en l'année 1713 la Cour donna ordre de construire le Fort Louïs, sur l'Isle Dauphine même, pour qu'il en pût deffendre le Port; ce qu'on n'a pas encore esté en estat d'exécuter jusqu'à present.

Voilà en abregé l'histoire de la decouverte de la Louïsiane, dont j'ay marqué cy dessus les bornes et les limites. Je vais continuer ce memoire par rapporter les Ports qu'on connoit le long de la coste; ensuite je diray un mot de la nature du terrain; puis je passeray a indiquer les principales rivieres qui l'arrosent; Je parleray après des habitans tant naturels que colons, et je finiray par quelques reflexions, sur la consequence de l'établissement de la Louïsiane, et sur les moyens les plus propres pour y reussir.

On ne connoit pour le present que sept ports le long de la Coste de la Louïsiane, dont il y en a six a l'Est du Miciscipi, et un a l'Ouest. Celui-cy est le Port de la Baye de S^t Bernard, ou de S^t Louïs. Qu'il y ait un Port en cette Baye, rien de plus constant; l'Aymable y entra en 1684 (i.e., 1685); et s'il y échoua, ce fust, a ce qu'on pretend, par

24. The first fort built by the French on the Gulf coast was on the site of Ocean Springs.

25. So-called from a heap of skulls and bones which was found at the southwestern end. Cf. Pénicaut in Margry, 5: 383.

26. This was the first Mobile.

27. This is on the site of present-day Mobile.

malice et par une mauvaise manœuvre que fit faire exprès le capitaine de l'Armement²⁸. Il seroit à souhaiter qu'on eut relevé l'Établissement qu'y forma M^r La Salle, dont les restes furent enlevés par un détachement espagnol envoyé de Cahuila en 1689²⁹. On ignore tout le reste de la Coste à l'Ouest du Miciscipi, que des Gouverneurs Zelles auroient dû faire reconnoître³⁰, estant moralement impossible que de tant d'Isles qui se trouvent le long de ceste coste, il n'y en ait quelqu'une qui forme un Port entre elle et la Terre ferme.

Le 2^e Port qui est le 1^{er} à l'Est du Miciscipi, est celui de l'Isle aux Vaisseaux. Il a servi quelques années, dans le temps que le principal établissement françois estoit à Bilocci, et il n'est pas encore abandonné. Il y a dans ce Port depuis 4 jusqu'à 5 brasses et demie d'eau. Les Anglois, il y a 4 ans, devoient, selon les nouvelles que nous avons eues, venir s'emparer, et y jeter quelques familles de leurs Isles, mais la revolte de leurs Indiens rompit ce dessein³¹, qu'ils reprendront sans doute, s'ils se peuvent jamais remettre dans l'estat où ils estoient autrefois avec eux.

Le 3^e Port est celui de l'Isle Dauphine. Il est de 5 brasses à 5 brasses et demie d'eau; et il en a même jusqu'à 6, dans les plus grandes marées. Il est couvert du Nord par les grands bois, tant de l'Isle que de la terre ferme, et du Sud par un Islet, mais il n'est pas assez en sûreté contre le sud est, quand il est un peu forcé, ainsy que le Vaisseau la Dauphine l'a éprouvé en 1714³². Il est d'ailleurs facile à fortifier³³;

28. This was Aigron. On the "mauvaise manœuvre que fit faire exprès le capitaine de l'Armement", cf. M. de Villiers du Terrage, *L'expédition de Cavalier de la Salle dans le golfe du Mexique* (Paris 1931), 128—134.

29. All the French had been massacred early in 1689. Later in this year, the Spaniards found Jean Larchevêque and Jacques Grollet living among the Indians; in 1690, De Léon captured Pierre Meunier and Pierre Talon, and on his way back to Cahuila, two more boys, Robert and Lucien Talon and their sister Marie-Madeleine. Cf. H. E. Bolton, *Spanish Exploration of the Southwest 1542—1706* (New York 1916), 353—423.

30. In the memoir addressed to Pontchartrain, October 9, 1713, Duclos had emphasized the need of finding new ports. AC, C 13A, 3: 281.

31. Cf. Pénicaut in Margry, 5: 509 f; and Bobé to Delisle, July 9, 1718, ASH, 115—10: no. 26 M.

32. In 1717, a storm entirely choked up the harbor at Dauphine Island; the *Paon* entered and found twenty-one feet of water; two days later the ship was stuck in the sand. Margry, 5: 548, note 1.

33. Duclos writing to Pontchartrain (July 5, 1713, AC, C 13A, 3: 134) also says that the harbor must be fortified.

mais avant d'en faire la despense, il faudroit bien s'assûrer s'il n'y a pas a craindre que son canal ne se bouche, car sa frequente variation semble menacer de cet accident.

[*In margin*: Je viens d'apprendre que ce Port se bouche tous les jours visiblement, aussi la Cour ne feroit pas mal de s'en procurer quelque autre.]³⁴

Le 4^e Port est celuy de Pensacole; ce Port est sans contredit un des meilleurs de tout le Golphe, et peutestre de toute l'Amerique³⁵; mais pour profiter de son avantage, il ne faudroit pas que le Fort fut, comme il est, a la grande terre, d'où le Port ne scaurait estre deffendu; mais sur la pointe occidentale de l'Isle S^e Rose, qu'il faut que les vaisseaux rasant en entrant a la portée du Pistolet. Ce Port, comme j'ay remarqué, deja cy dessus, n'a pas esté inconnu aux François; ils l'ont meme possédé avant les Espagnols, ainsi que le témoignent les ruines du Fort Carolin.

Le 5^e Port, suivant toujours la Coste a l'Oeüst, est celuy de la B. S^t André. Il a partout 3 brasses d'eau, mais son entrée est un peu dangereuse.

Le 6^e Port est celuy de la Baye S^t Joseph; ce Port ne cede guerre en bonté a celuy de Pensacole; je le crois même plus seur;³⁶ et les Espagnols ne l'ont négligé dabord, pour occuper celuy on ils sont, que pour estre plus a portée de nous examiner, en s'établissant plus proche de nous³⁷. Dans le temps que j'écris cecy, il est venu a Pensacole des lettres de la Floride, par lesquelles nous apprenons que les Espagnols

34. See Cadillac's letter to Pontchartrain, October 26, 1713, AC, C 13A, 3: 2 ff.

35. "Le meilleur port de l'Amerique," inscription on Le Maire's map of 1716. "The Chief and indeed the Best [harbor], upon all the Coast of the Gulph of Mexico, is Pensicola..." D. Coxe, *Description of the English Province of Carolana, by the Spaniards call'd Florida, and by the French La Louisiane* (London 1722), 28; [Vallette Laudun?] *Journal d'un voyage à la Louisiane en 1720, Par M..., Capitaine de Vaisseau du Roi* (La Haye 1768), 255, says that it is the only port for men-of-war on the Gulf of Mexico.

36. Bienville took St. Joseph Bay in the following year (to Conseil de Marine, June 12, 1718, AC, C 13A, 5: 155v), but a few months later (to Conseil de Marine, September 25, 1718, *ibid.*, 161v), he wrote that he had to abandon it because it was useless and could not be fortified.

37. The reason was more obvious: Pensacola was a better port. "Les Espagnols n'ont basti ce fort que pour en garder le port, et en mesme temps pour observer toutes les demarches, les mouvemens que nous faisons icy pour en donner avis au vice Roy de la nouvelle espagne, comme j'ay appris que led. Gouverneur a fait". Cadillac to Pontchartrain, February 20, 1714, AC, C 13A, 3: 440.

doivent incessamment envoyer du monde de la havane pour faire un établissement dans cette baye. Cette grosse Riviere que toutes les vieilles cartes font tomber a l'ouest dans cette baye et qu'elles nomment R. du S^t Esprit, est une R. qui ne fut jamais³⁸. Il y a grande apparence qu'on a entendu par elle celle qu'on nomme se trouve dans ma carte sous le nom de Rio de los Chacatos, ou des Chattaux; mais ceste R. est a l'Est et non a l'Oüest de la B. de S^t Joseph.

Enfin le 7^e et dernier Port est celui de la Riviere des Appalaches, dans le coude ou angle que forme avec la grande terre la longue pointe de la Floride. Il a 3 a 4 brasses de fond, et meme 5 en quelques endroits; et tous les vaisseaux qui y sont entrez, y ont trouvé toute sorte de commoditez. Il y avoit autrefois un Fort Espagnol, a l'entrée de cette R. mais il a esté pris et detruit en 1704 par les Alibamons aidez des Anglois³⁹.

Voila tous les Ports que nous connoissons le long de la coste de la Louisiane, mais comme J'ay deja dit cy dessus, ils ne sont pas assurément les seuls, et la partie occidentale de la Coste en fourniroit peut estre autant que l'Orientale, si on la visitoit exactement.

Je suis icy a l'article le plus de consequence de mon memoire, et je vais tacher de le traiter de maniere que la brieveté que j'affecte ne nuise point a ce qu'il est important qu'on en sçache.

Le Climat de la Loüisiane a parler en général est tres temperé⁴⁰, et je ne puis mieux donner a entendre de sa bonté, qu'en faisant remarquer qu'il est le même que celui de la Perse, du Mogol et d'une grande partie de la Chine. Toutes les saisons y sont assez bien marquées, et si les nouveaux venus trouvent que ce País soit plus chaud que froid, c'est qu'ils viennent la plupart de País septentrionaux. Ceux qui y viennent des Isles, en pensent tout autrement. Mais pour faire comprendre avec quelque ordre la bonté du climat de la Loüisiane, il faut remarquer que deux choses contribuent a l'excellence d'un País, la salubrité de l'air (s'il m'est permis de me servir de ce mot) ou, pour

38. Cf. J. Delanglez, *El Rio del Espiritu Santo* (New York 1945), 6. Vermalle has the following inscription on his map: "La Riv. du St Esprit des vieilles cartes". BSH, C 4040--11.

39. Cf. Pénicaut in Margry, 5: 460 f, 485.

40. "L'air y est assez bon". Varlet to his brother, January 5, 1714, BN, Mss fr, n. s., 5398: 51v.

parler plus françois, l'air sain qu'on y respire, et la fertilité de la Terre⁴¹.

[*Note in the margin*: Il neige et gèle quelquefois bien fort icy — mais la glace y est plus commune que la neige]⁴².

Or je soutiens que ces deux qualités ne manquent pas a la Louïsi-
ane. La 1^e n'y manque point, car on n'y sçait ce que c'est que toutes ces
maladies epidemiques qui desolent les autres parties de l'Amerique,
commes les Isles, le vieux Mexique et le Perou. Une seule fois on en a
veu une, mais elle avoit esté apportée de la havanne⁴³. S'il y a dans le
Païs quelque mortalité, elle n'a esté que pour les Sauvages, comme ont
esté celles des années 1714 et 1715. L'Experience a fait connoistre de-
puis longtemps que les maladies des Européens se communiquent
facilement aux Indiens, mais que celles de ceux cy ne passent pas a
ceux la; ce qui vient sans doute, pour parler en Physicien, de ce que les
Pores de la chair des blancs sont plus serrez et moins ouverts, que
ceux de celle des Sauvages. On remarque a la verité que les nouveaux
venus sont pour la pluspart attaquez de quelques fiebvres lentes au
Printemps et en l'Automne⁴⁴; mais quoy qu'elles affaiblissent beau-
coup, on ne voit pas que personne en meure⁴⁵. J'avoue encore que
la coste de la mer, jusqu'a quelque 20 lieues dans les terres, est un peu
mal saine⁴⁶, mais cela ne vient que de ce que la terre n'est pas décou-
verte, d'ou il arrive que le soleil ne pouvant dessecher les marais et
bas fonds qui s'y trouvent, il s'en élève des vapeurs nuisibles a la
santé.

41. Shortly after the letter of Le Maire, Hubert, the commissaire ordonnateur who replaced Duclos, says the same about the fertility of the soil of Louisiana. Hubert to Conseil de Marine, [1717], AC, C 13A, 1: 56 ff.

42. "L'hyver y est fort agreable... on n'y voit jamais de neige". Varlet to his brother, January 5, 1714, BN, Mss. fr., n. a., 5398: 51v. "Avant le départ ils [the Acolapissa of Lake Pontchartrain] nous firent présent de plusieurs peaux de chevreuils, qui nous servirent bien en descendant le Mississipy, car il faisoit bien froid." Pénicaut in Margry, 5: 471.

43. Le Maire must be referring to the yellow fever brought by the *Pélican* in 1704. Cf. "The Voyages of Tonti in North America, 1678—1704," *Mid-America*, 26 (1944): 296 f.

44. Cf. Varlet to his brother, BN, Mss. fr., n. a., 5398: 51v.

45. Cf. Duclos to Pontchartrain, October 25, 1713, AC, C 13A, 3: 261.

46. Cf. the explanation in F. Dumont, *Mémoires Historiques sur la Louisiane* (2 vols., Paris 1753), 1: 8.

Et il est si vray que c'est la la veritable cause de l'air peu sain qu'on respire dans les terres voisines de la mer, que toutes les Isles de la Coste dont le terrain est découvert, sont très saines, et que des qu'on a franchi les bas fonds de la coste, en s'avancant un peu dans le terres, on y jouit d'une santé tres constante. Que si on voit peu de viellards parmi les Sauvages; c'est qu'ils se tuent les uns les autres avant d'arriver a la vieillesse; ou qu'ils détruisent la bonté de leur temperament par des travaux qui les épuisent en peu de temps. Au reste il y a plus de viellards parmy eux que nous ne pensons, mais ce qui nous trompe, c'est que nous autres Européans ne jugeons de la viellesse que par la barbe et les cheveux blancs; et les sauvages n'ont pas de barbe⁴⁷; et a l'égard de leurs cheveux ils ne blanchissent que lorsqu'ils sont presque centenaires. A quoy il faut ajouter qu'ils ne sçavent pas ce que c'est que de compter leur âge.

Je viens presentement a la fertilité, que j'ay dit estre la 2e chose qui contribue a la bonté d'un climat, laquelle je prétends aussi ne point manquer a la Louïsiane. Pour prouver ce point, il est necessaire de diviser celle-cy en Louïsiane basse ou meridionale, et en Louïsiane haute ou septentrionale. J'avoue que la Louïsiane basse, que je fais monter jusqu'au 32e degré de latitude, est peu propre au froment⁴⁸, ce que je n'avouë pourtant encore qu'en tremblant et que sur l'essay qu'en ont fait des personnes dont l'habilité en fait de labourage m'est tres suspecte. Car je sçais que les Appalaches lorsqu'ils estoient a leur vieux village situé par les 30^d30^m en semoient et en recueilloient assez, pour en porter vendre a la havane. Mais supposons que cela soit ainsi. L'homme ne vit-il que de pain de froment? Combien de Provinces en Europe et en notre France même, vivent d'autres sortes de pain? Combien d'autres sortes de vivres fournit toute cette partie de la Louïsiane, et combien d'autres sortes pourroit-elle fournir, si elle estoit habitée par des gens plus laborieux que ne sont les habitans de cette Colonie? Y a-t-il sorte de legumes qu'elle ne produise; et quand on s'est voulu donner le quart de la peine que prennent nos Jardiniers de France, a-t-on manqué d'herbes potagères? C'est le travail et le soin qui manquent, et non pas la terre. Que si la basse Louïsiane avoit la mer au nord, et non pas au sud, et que les colons fussent plus labo-

47. Dumont, *op. cit.*, 1: 136.

48. That is up to Natchez, which is by latitude 31° 35'.

rieux, on y pourroit voir des jardins, ou l'on recueilleroit tout a la fois les fruits d'Europe et de l'Amerique; on commence déjà a y voir des Oranges⁴⁹ et des Citronniers; mais ayant, comme nous avons, le nord du costé de la grande Terre, et les vents qui soufflent de ce costé n'estant pas affoiblis par l'interposition d'aucune mer dont l'agitation en rompe et emousse la rigueur, on aura toujours de la peine a deffendre ces sortes d'arbres pendant l'hiver.

[*Marginal note:* La basse Louisiane a esté autrefois couverte de la mer, car on a trouvé a plus de 50 lieues dans les terres des montaignes de coquillages de mer, qui n'ont asseurement pas esté apportez par les hommes, de la l'origine de son terrain sabloneux.]

Que si nous passons a ce que j'appelle la haute Louïsiane, je suis seur qu'on ne peut luy reprocher aucun des deffauts de la basse. Elle renferme, de l'aveu de tout le monde, des vastes campagnes et prairies, ou il n'y a qu'a mettre la charrüe, pour leur faire porter toute sorte de froment⁵⁰. Si on ne l'a pas fait jusqu'a present, c'est le deffaut de la-boueurs, et non de la Terre. Au reste quand tout le Continent de la Louïsiane ne seroit capable de fournir de son fond, que les vivres qu'il a portez jusqu'a present, (ce que je nie), la Chasse et la pesche abondantes⁵¹ presque partout et libres a tout le monde, doivent elles estre comptées pour rien? La facilité qu'on y a d'elever des bestiaux, sans qu'on ait besoin pendant l'hyver d'étables pour les retirer et de fourrages pour les nourrir, ne recompense-t-elle point ce qui peut manquer d'ailleurs; mais encore un coup, ce qui ne manqueroit pas, si on envoyoit icy de bons habitans de France.

Ce seroit dans l'article que je traite a present, que j'aurois a parler des animaux, des plantes et des minéraux de la Louisiane. C'est même ce que plusieurs illustres scavans de France de mes amis

49. In his memoir of 1714, Lemaire distinctly says that orange-trees do not grow in Louisiana. *Mid-America*, 19 (1937): 138. Cf. Dumont, *Mémoires Historiques sur la Louisiane*, 1: 57; and Le Page du Pratz, *Histoire de la Louisiane* (3 vols., Paris 1758), 2: 22. "Il y [in Louisiana] croit beaucoup d'orangers...; les oranges... sont si communes dans la colonie, qu'on les laisse pourrir sous les arbres". M. Bossu, *Nouveaux voyages aux Indes Occidentales* 2 vols., Paris 1768), 2: 154.

50. As a matter of fact, the Illinois country was to become the granary of Louisiana. Cf. M. B. Palm, "The First Illinois Wheat", *Mid-America*, 13 (1930): 72 f. In March 1714, excellent flour was brought from the Illinois Country to Dauphine Island. ASH, 67—2: no. 4.

51. "La pesche ne donne gueres". Varlet to his brother, January 5, 1714, BN, *Mss. fr., n. a.*, 5398: 51v.

attendent de moy, pour me sçavoir aimer la Phisique; mais outre qu'il me manque icy certains livres necessaires a ce travail, comme le traité des drogues de Pomey, et celui des Plantes de Tournefort⁵², je me trouve d'ailleurs si detourné par les persécutions que me suscitent les scandaleux de ceste Colonie, que je n'ay presque que le temps de gemir devant Dieu. Je diray donc seulement icy en passant qu'il n'y a guere de País au monde plus fourni de plantes medicinales que la Louisiane; guere de plus abondant en animaux terrestres, aquatils et volatils; peu même d'ou l'on doit attendre plus de differens fossils et mineraux. Il faudroit un livre pour effleurer seulement ces matieres. Peutestre que j'en ecriray dans quelque autre temps; et si je le fais je suis seur que je contenteray les Curieux les plus delicats, et que je n'enricheray pas peu la Phisique des [] observations que j'ay faites depuis onze ans que je suis dans ce País. Pour le present je m'arresteray seulement aux mineraux, qui interessent le plus la cupidité des hommes.

(A suivre)

52. J. Pitton de Tournefort, *Elements de botanique, ou méthode pour connoître les plantes* (3 vols., Paris 1694).

DOCUMENTS INÉDITS

Louis Riel reste un favori pour les chercheurs et les historiens. Ses moindres écrits — il n'y a guère de lui que des lettres — sont avidement recherchés. Les ouvrages, brochures qui ont trait à l'*Affaire Riel* et qui sont de l'époque, font prime sur le marché des vieux livres. Et cet intérêt se manifeste aussi bien parmi les chercheurs américains que canadiens. Nous avons cru que nos lecteurs prendraient intérêt aux quelques documents que nous leur indiquons ou reproduisons sous notre rubrique des DOCUMENTS INÉDITS.

I

Manuscrits de la *Minnesota Historical Society* (Saint-Paul, Minn. E.-U.) Les étudiants en histoire canadienne feront bien de prendre note que la *Minnesota Historical Society* possède dix-sept lettres du Consul James Wicker Taylor aux autorités américaines et autant de lettres des mêmes autorités à Taylor. Ces lettres ont été écrites de 1859 à 1893. En 1869 Hamilton Fish, secrétaire d'État à Washington, dépêcha Taylor, en qualité d'agent secret au Fort Garry. L'agent avait pour mission de renseigner le gouvernement américain sur l'insurrection de la Rivière-Rouge. *The Beaver* — A magazine of the North, publication trimestrielle de la Hudson's Bay Company, éditée à Winnipeg, nous donne, dans sa livraison de mars 1949 (p. 16—8), sous la signature de Harold C. Knox, une analyse de la correspondance de Taylor. Pour en révéler l'importance, nous en citerons quelques extraits qui ont rapport aux événements de 1869—1870, entre autres:

1 — *Notes sur William McTavish, sur John Schultz, sur McDougall:*

"I have known Governor McTavish since 1859 and have observed that his aversion to Canada has been constantly increasing. The constant

agitation in the Canadian Parliament and by the press of the Western Province against the charter, organization and policy of the Hudson's Bay Company has annoyed him; but he has often said to me that its worst result has been to make turbulent citizens of all Canadians who have emigrated to Red River. One of them especially, a Dr. John Schultz has openly defied his authority on several occasions and being a person of unusual talent and force of character, although represented to be entirely unscrupulous, he has made himself the centre of a Canadian party — small in numbers but active and violent. The only newspaper the *Nor'-Wester* has been owned by Canadians, and has waged open and acrimonious war, not only against the Company, but against McTavish personally. I have no doubt that all the officers of the Hudson's Bay Company in the Northwest have been embittered against political connexion with Canada, by the same causes. As an independent English colony, much more as a Territory of the United States, these men by their culture, experience, and habits of ascendancy over their dependents and the Indians would be the natural leaders in all public affairs. They might be such under the Confederation, but Mr. McDougall's programme was evidently inspired by jealousy and hostility of the officers of the Hudson's Bay Company. They were well aware of this and have submitted to the insurrection against the Canadian authority rather than make any strenuous effort to resist it."

2 — *Un portrait de Riel* (tracé par N.P. Langford, beau-frère de Taylor):

"Riel is about twenty-eight years of age, has a fine physique, of active temperament, a great worker, and I think is able to endure a great deal. He is a large man with a high forehead (not broad) of very winning persuasive manners — and in his whole bearing, energy and ready decision are prominent characteristics — and in this fact, lies his great power — for I should not give him credit for great profundity yet he is sagacious and I think thoroughly incorruptible. In his intercourse with us he was very diplomatic and non-committal yet there was nothing offensive in this but rather, it appeared to me to be a merit in him.

"Riel's adherents, though a minority of the population, are by far the most enterprising and progressive — while the Canadians and Scotch are sluggish and contented to live as did their ancestors of fifty years ago — and to such people the untiring energy of Riel is a wonder — a something of which they stand in awe, and to which they are powerless to oppose any force or obstacle."

3 — *Note sur la légitimité du gouvernement provisoire:*

"First as against the Hudson's Bay Company. As early as July 31, 1868, the Parliament of England passed an act for the extinguishment on surrender to the Queen 'of all rights of government and proprietary rights' of

the Hudson's Bay Company. During the year following, the terms of such surrender and for the transfer of the territory called Rupert's Land to Canada were the subject of negotiation; these were at length adjusted and in March 1869, the shareholders at an annual meeting assented to the surrender, and the people had no other information than that the formal surrender was promptly executed and accepted by the Queen. Hence the significance of Governor McTavish's expression, 'my government was wiped out.' In fact the formal deed of surrender was on the 19th day of November 1869. After that date, the people of the Red River community were correct in claiming as they did in their declaration of December 8, 1869, that they were abandoned by the government which they had always respected.

"Secondly. What was the position of the Dominion of Canada? Clearly, that until the Ottawa Government paid 300,000 pounds to the Home Government in trust for the Hudson's Bay Company, the surrender by the Company to the Crown could not transfer the shadow of right to Rupert's Land. Until an order in Council based upon such payment, the United States had as much jurisdiction at Fort Garry as the Dominion. The payment was withheld by Canada. By that act the Red River Country was virtually surrendered for nearly a year to the Riel Government.

"Thirdly as to the Home Government. To the honor of the Earl of Grandville, the appeal of the people of Red River, standing resolutely upon their successful struggle, as a province of England and demanding the protection of the British Constitution was fully recognized. The traditions of the Colonial Office were all on the side of a civilized colony asking for representative institutions".

4 — *L'Affaire Scott* :

"There is much evidence that Riel firmly believed the execution necessary not only to prevent bloodshed within the walls of the prison itself but to check further attempts at insurrection with the possible contingency of an Indian war. 'I take a life to save lives', was his reply to an appeal for mercy. But he overrated the public danger and underrated his own power. With the suppression of the Boulton insurrection the Settlement was at his feet and it is lamentable that he could not have closed his extraordinary career as the founder of free and representative institutions in Manitoba without the sacrifice of life. But where is the community, let me ask, which could have passed through such a crisis with so little excess."

5 — *Riel et l'annexion du Nord-Ouest aux États-Unis* (cet extrait est aussi de N.P. Langford):

"Major Robinson said that the *New Nation* was not allowed to publish anything favouring annexation, that Riel had suppressed many articles he had prepared on that question. They said there were not over fifty men

(except a few Americans) in the settlement that favoured the annexation movement. Riel further said that he only desired to save his people from wrong and to this end would do whatever was necessary. I could not but infer from this, that if Canada did not accept his terms, he would be in favour of annexation, though from motives of policy, he would not make his ideas known. He evidently knows that very few people in Manitoba would favour annexation while the influence of Bishop Taché and Rev. Mr. Black is against it. I think that the opposition of the Americans at Fort Garry grows out of an impression that he would under no circumstances favour annexation. But I cannot but think that Riel is secretly in favour of it, and will show his hand when the proper time comes."

6 — *La Question de l'amnistie promise à Riel et autres chefs de l'insurrection:*

"I have on a former occasion adverted to my personal interest in the community north of Minnesota which was founded by Lord Selkirk forty years before the territorial organization of Minnesota. I have enjoyed the hospitality of the inhabitants. Their virtues and intelligence have always commanded my respect and I do not conceal my admiration for the spirit of liberty which they have recently manifested. To that spirit Canada has yielded much and should pardon more. I believe that good faith requires complete oblivion for the acts of all connected with the Provisional Government of 1869-1870."

(Then in 1885, Consul Taylor's testimony is unequivocal): "I held a commission as Special Agent of the State Department to report upon all the circumstances connected with the Red River Insurrection of 1869-70. I was at Ottawa during the discussion which preceded the organisation of the Province of Manitoba. There was present a delegation from the Red River appointed by a Convention of the people, called with the concurrence of all parties — especially the English and Canadian governments — and both to them and to Archbishop Taché, a pledge of unqualified amnesty, distinctly including Louis Riel was given and communicated to the Provisional Government at Fort Garry".

LIONEL GROULX, ptre

II

Cette Lettre de l'abbé Georges Dugas au Père Joseph Grenier, se trouve aux Archives de l'Immaculée-Conception dans Correspondance 2470. Je dis bien 2470, quoique la quatrième feuille porte 2570. Le

document peut se décrire comme suit: trois cartes-correspondance de $3\frac{1}{2} \times 5\frac{1}{2}$ écrites des deux côtés et une quatrième de $4\frac{1}{4} \times 3\frac{1}{4}$ écrite d'un seul côté. Ce que j'ai transcrit se trouve sur le premier feuillet. Je l'ai transcrit en conservant l'orthographe et la ponctuation. Le R.P. Léon Pouliot, s.j. a publié presque en entier cette lettre dans le *Bulletin des recherches historiques*, 49 (1943): 354—358.

Eucher FORGET, s.j.
Étudiant à l'Université de Montréal

15 août 1905.

"J'ai lu les Cloches de Saint-Boniface. Dans la notice biographique de Mgr Ritchot il est dit qu'il n'a nullement engagé les métis à protester contre le gouvernement Canadien — Ceci est faux — entièrement faux — Il vaudrait mieux ne rien dire du rôle de Me Ritchot dans le soulèvement des métis que de donner à entendre qu'il n'a fait que calmer les choses et donner de sages conseil — En réalité il a été l'âme de ce mouvement — C'est — lui qui l'a fait partir et sans lui le mouvement n'aurait pas eu lieu. Lui seul et moi avons trempé la dedans — La proclamation de Riel a été écrite dans ma chambre Riel n'y était pas — je puis l'affirmer sous serment — Le 6 décembre au soir — Je me suis enfermé dans ma chambre, avec Me Ritchot, et, à nous deux, nous avons baclé la proclamation; à 11 heures du soir le document était terminé et il a été imprimé durant la nuit: Riel n'y a pas mis un traître de mot — Il fallait des notions théologiques et de droit naturel que Riel ne possédait pas —

C'est Me Ritchot et moi qui avons non seulement, dirigé mais poussé à cette résistance qu'on appelle le gouvernement canadien ceci est la vérité vraie — Je ne l'ai pas déclaré dans mon livre parce que toute vérité n'est pas bonne à dire — Je vous le déclare à vous — Jamais les métis ignorants n'auraient pu songer à revendiquer des droits constitutionnels Si Me Ritchot et moi ne le leur eussions faits connaître. — Sans Me Ritchot et moi le mouvement reste inexplicable."

(Une ligne sépare le paragraphe suivant.)

"J'ai été bien aise d'apprendre que Mgr Ritchot a institué Me Cherrier son légataire universel — (argent et terres) — C'est le meilleur coup qu'il a fait — On a dépouillé Me Cherrier d'une partie de sa paroisse — la providence vient à son secours."

(Le reste est une autre question: Loson est mort... Il est question d'un chant patriotique en préparation...)

III

*Lettre de l'abbé J.-B. Proulx sur Riel**

St Norbert, 31 Dec 1871

Chers Parents,

Vous avez entendu parler des troubles de la Rivière-Rouge. Le nom de Riel ne vous est pas inconnu; j'ai son portrait, je vous l'envoie. Une Compagnie appelée de la Baie d'Hudson avait des prétentions à la possession de tout le pays; il ya trois ans le Canada acheta de la dite compagnie le dit pays. On n'avait pas consulté les métis, ils en furent blessés, ils se dirent vendus comme des moutons. Les protestants du Haut Canada se vantaient de chasser les Métis de toute la Rivière Rouge avant cinq ans; arrivèrent des arpenteurs qui se mirent à chaîner même les terres déjà possédées depuis longtemps; un gouverneur plus que suspect, McDougall, était en route avec un gouvernement tout formé en dehors du pays. Les Métis, depuis assez longtemps travaillés sous main, se levèrent, arrêtèrent les arpenteurs, fermèrent à McDougall les portes du pays, formèrent un gouvernement provisoire qui régit le pays durant près d'un an, forcèrent les Anglais à la soumission et prirent des arrangements avec le Canada pour sauvegarder les intérêts français et catholiques. A la tête de ce gouvernement provisoire, comme président ils placèrent M. Louis Riel, jeune homme de 25 ans.

M. Riel avait fait ses études au Collège de Montréal. C'est un jeune homme de talent, ardent, qui aime son pays, il parle bien, il est très poli, il est à peu près le seul homme qu'on puisse appeler instruit parmi les Métis; sa nation l'aime, est fière de lui. Les employés de McDougall se rendirent jusqu'à St Norbert; Riel les fit arrêter et reconduire jusqu'à la frontière. McDougall lui-même avait mis le pied dans le pays; seize Métis allèrent le revirer. Riel s'empara du fort de la Compagnie; Messieurs les Anglais voulurent renverser son gouvernement, il les fit prisonniers; les prisonniers se montrèrent maîtres; il en fit fuiller un du nom de Scott. Quant il eut obtenu du Canada l'assurance que les droits de ses Métis seraient respectés, il promit de laisser l'entrée libre à l'expédition militaire que le gouvernement d'Ottawa envoyait, et de se retirer à condition qu'il ne serait jamais inquiété pour les actes de son administration et qu'un voile d'oubli serait tiré sur les événements passés. Promesse fut faite, promesse ne fut pas tenue. A l'arrivée des troupes, fugitif, il dut se retirer de l'autre côté des lignes, il y demeura un automne et un hiver, sa tête en quelque sorte était à prix. Depuis près d'un an il est revenu chez lui, mais il ne se montre jamais à Winnipeg, il ne sort jamais seul, et il y a toujours une trentaine d'hommes

* Cet abbé Proulx n'est nul autre que le célèbre abbé Proulx qui fut, plus tard, professeur au Séminaire de Sainte-Thérèse (Québec), vice-recteur de l'Université Laval (Montréal) et mourut curé de Saint-Lin des Laurentides. Jeune prêtre, l'abbé Proulx se consacra, pendant quelques années, aux missions de l'Ouest canadien.

au guet qui veillent sur lui. Dernièrement encore sept bandits orangistes se sont introduits dans sa maison, le pistolet au poing, alors qu'il n'y était pas, et ont fait à sa mère les menaces les plus féroces. Le gouvernement, craignant ces gens-là, se croit trop faible pour sévir.

Ce jeune homme a sauvé sa nation, que Dieu le protège

Votre fils dévoué

J.B. PROULX, ptre

(Copie conforme à l'original: Document fourni par M. l'abbé Philippe Labelle, Sainte-Dorothée (Québec), membre-correspondant de l'Institut).

IV

Lettre de Louis Riel à un ami de Montréal

La lettre qui suit provient des archives du Collège de Montréal. On ignore tout de sa provenance et de sa destination. Elle ne manque pas d'intérêt, cependant, à cause des renseignements qu'elle contient sur les activités et les dispositions de l'auteur, quelques semaines seulement avant les premières manifestations de la maladie qui l'obligea à passer plusieurs années à l'hôpital. Dans la transcription de la lettre on a respecté l'orthographe et la ponctuation de l'auteur.

Antonio DANSEREAU, p.s.s.

Keeseville, N.Y.

26 octobre 1874.

Mon bien cher ami,

J'ai dû partir sans avoir le plaisir de te saluer. Mais je comptais que tu pardonnerais aisément. Car après tout il vient d'être prouvé que je ne suis pas tout-à-fait libre encore.

Il y aura bientôt trois semaines que je suis parti de Montréal. Depuis lors, j'ai voyagé. J'ai visité des Canadiens de plusieurs Etats. Cela fera du bien, j'espère. Si jamais une transmigration des Canadiens français avait lieu des Etats-Unis dans le Manitoba peut être y serais-je pour quelque chose.

Je suis revenu à Keeseville chez mon excellent ami Monsieur le curé Bernabé.

Je vois par ma mise hors la loi, qu'il commençait à être temps que je sortisse du Canada. Mais que je bénis (sic) de m'y avoir tant protégé et de m'y donner des amis comme ceux que j'ai le bonheur d'y compter.

BUREAU DES
Des Clercs de
C. P. S.

Je suis hors la loi, mais cela ne me fait pas de peine. Je m'en réjouis plutôt. Puisque Dieu le veut ainsi, je crois que rien ne saurait mieux me servir. Mes ennemis se trompent, s'ils pensent me tuer en me mettant dans un pareil état vis-à-vis de la société. Plus ils me persécuteront, et plus ils me feront une heureuse nécessité de me remettre entièrement entre les mains de ce Dieu bon qui a soin de moi avec tant de sollicitude, quoique je le mérite peu.

Et de fait, en apprenant que les tribunaux civils de Manitoba venaient de décréter ma mise hors la loi, je te dirai bien que je me suis sauvé dans l'Eglise de Keeseville. J'ai couru me recommander à Dieu, le prier de remarquer combien maintenant plus que jamais j'ai besoin d'être environné de sa main. Je veux continuer à travailler. Et pour cela je m'appuie sur sa protection et le secours de mes amis. Non ! que mes ennemis ne s'imaginent pas qu'ils vont m'arrêter de travailler au succès de l'ouvrage que j'ai à faire. Ce dont je te faisais part, il y a quelques semaines, je le poursuis toujours. Il faut que j'aille chez nous, sur le bord des lignes internationales, que j'y fasse venir le comité de mes principaux amis et que j'avise aux moyens de prévenir les divisions qui menacent toujours d'avoir lieu dans un parti, en temps d'élections, surtout quand le chef est absent.

Mais pour me rendre là, il me faut de l'argent. Mon cher Docteur, je n'en ai guère dans ma bourse. Je me recommande à Monsieur Rodier. Je sais que Dieu ne lui a pas seulement donné une belle fortune, il lui a aussi fait part d'un bon cœur et d'une raison éclairée. Je vas (sic) lui exposer ce dont il s'agit et j'espère que, s'il le peut, il voudra se montrer favorable à ma demande. Ainsi les bonnes élections provinciales qu'il est si important de faire à le Manitoba au mois de Décembre prochain et qu'il faut que j'aille préparer ne seront pas dues seulement à ma bonne volonté, mais aussi à la bonne volonté de Monsieur Rodier. J'ai besoin d'un protecteur puissant dans mes grandes entreprises. J'ose le solliciter en Monsieur Rodier. Qu'il me pardonne tant de liberté.

Mon cher Docteur, j'espère que ta dame et tes petits enfants sont bien portant. Je vous salue tous. Mes amitiés à ton frère Hénault et à nos amis qui sont autour de toi.

Maintenant je ne sais quand je vous reverrai !

Je vous souhaite à tous beaucoup de bonnes choses, d'être heureux surtout.

Crois moi toujours
ton bien reconnaissant ami

Louis RIEL

LIVRES ET REVUES

The Canadian Historical Review, XXX, 1, March 1949: 22-46.

CORNELL, PAUL GRANT, « The Alignment of Political Groups in the United Province of Canada, 1854-1864 ».

« This study endeavours to analyse the forces operating in the Legislative Assembly ». The author, writing at the University of Toronto, provides a series of maps representing the Upper Canadian political scene at the close of the four general elections which occurred within his period, those of 1854, 1857-8, 1861 and 1863. He does not do the same for Lower Canada. But, in footnotes, he lists the names of all members elected in each of those years, and classifies them on the basis of their votes in the Assembly. The reader with a special interest in French Canada, therefore, can discover from this article the political tendencies of any electoral district between 1854 and 1864, provided he has a list of the constituencies represented by the various members.¹

The situation in Parliament at the beginning of the election year 1854 in some ways resembled that in Parliament at the beginning of the election year 1949. A Liberal (or « Reform ») government, led by Hincks and Morin, was in office, while the Conservatives formed the official opposition. « The two strongest groups in the House were the Lower Canadian Reformers and the Upper Canadian Tories ». (In early 1949, the two strongest groups are the Quebec Liberals and the Ontario Progressive Conservatives, while Mr. Mackenzie King and Mr. Saint-Laurent have been occupying the place of Hincks and Morin). Before the election of 1854, « the Ministry commanded a majority of the representatives from Lower Canada », including Cartier, Chauveau, and Morin. Mr. Cornell divides the opposition members into two groups. He includes L.-J. Papineau, Sicotte, and

1. For example, Joseph Desjardins, *Guide Parlementaire Historique de la Province de Québec, 1792 à 1902*, Québec, 1902.

the members for Trois-Rivières and Montréal (comté) among those which he marks as « Rouge ? »; while the members for Québec (cité) are placed among those in a second group, which he does not attempt to describe. (Of the two members for Montreal (cité), one is among the « Rouges ? », and one is in the other opposition group, but both are English-speaking). Before the election of 1849, also, the Ministry commands a majority of the representatives from Quebec Province; while the French-speaking opposition members cannot all be placed in one group, varying as they do from Réal Caouette, of the Union des Electeurs, to Georges Héon, of the Progressive Conservatives.

The general election of the summer of 1854, like that of 1849, was conducted on a basis of a new enlarged representation. « The Lower-Canadian Ministerial Reformers returned a clear majority of the members from that section », but no single party obtained a majority in Parliament as a whole. In the spring of 1849, it seems quite possible that, for the Ministerial Liberals, the results of this year's elections may be quite similar to those of 1854. Should this prove to be the case, the manner in which new political alignments were worked out between 1854 and 1864 to overcome the party deadlock, the topic dealt with in Mr. Cornell's article, may throw some light on what we should expect, or perhaps should try to avoid, in Canadian politics during the next few years.

The Liberal or « Reform » government, in the elections of 1854, made some notable gains, including all three members for Québec (cité). Montréal (comté) was for the first time divided into Jacques-Cartier and Hochelaga, and the Ministry won the latter. But the opposition Radical Reformers, on the other hand, held Jacques-Cartier, and elected all three members for Montreal (cité), one of whom this time was a French Canadian, A.A. Dorion. Trois-Rivières still had the same member as before, Antoine Polette, but after the general election of 1854 he is classified by Mr. Cornell simply as an opposition « Independent ».

A.-N. Morin, and his associates in the government, now had to decide whether they would look for a majority among the new radical groups on the left, or in the official Conservative opposition on the right. At first the Assembly seemed to be looking to the left. When the government nominee for speaker was rejected, « L. V. Sicotte from the Lower-Canadian section of the Opposition was chosen ».

And J.-B.-E. Dorion, the new opposition Radical member for Drummond and Arthabaska, « seized the initiative in ordering the business of the House ». But A.-N. Morin swung to the right, and entered a ministry « based upon the support of the two most numerous groups in the House: thirty-five Bleus and twenty-six Tory-Conservatives ». In other words, the Bleus ceased to be Liberals and became « Liberal-Conservatives », which meant that, although they were the largest party in 1854, they were gradually thereafter absorbed by the Conservatives who, under MacNab and John A. Macdonald, really continued to be the party of British nationalism in Canada. The result was that, by 1897, the once all-powerful Bleus had been reduced to a helpless position in the Province of Quebec.

The new Liberal-Conservative Government of 1854 secured the adhesion of the member for Trois-Rivières and of the other French-speaking « Independents » (did they have the equivalent of Union National leanings?), leaving the Radicals to form the opposition. « This combination of a French-Canadian bloc from Canada East and later Quebec, with Conservative forces from other portions of Canada was normally the basis of government strength down to 1896 », says Mr. Cornell, although his use of the word « bloc » suggests a unanimity which really never existed; and after the hanging of Riel in 1885, the Macdonald government was actually never again able to win even a majority of the French-speaking districts.

The Liberal-Conservative government survived its first general election, that of 1857-8, due to the distinct victory registered in Canada East by the Bleu party, now controlled by Cartier. The Hon. L.-V. Sicotte (Saint-Hyacinthe), was now one of their number. He had become a member of the ministry in 1857, as had Hon. Charles Alleyne from Quebec (cité), and Hon. John Rose, who captured one of the Montreal seats from the Radicals. Jacques-Cartier was among the other government gains, and a new recruit for the Bleus turned up in Hector-Louis Langevin, who was elected in the ministerialist county of Dorchester. The defeated Rouges, on the other hand, produced a new Irish member in Montreal in the person of Thomas D'Arcy McGee.

An interesting incident occurred on July 28, 1858, when the Liberal-Conservative administration failed to get a majority for its proposal regarding the permanent capital of Canada. « The direct

cause of the Government's defeat on this occasion was the large-scale desertion of the Government policy favouring Ottawa by twenty-two members from the Bleu party ». The Liberal-Conservatives went out of office, and A.-A. Dorion actually joined with George Brown in forming a government. It lasted only three days, however, for « none of the twenty-two Bleu members who had left their party over the Ottawa question gave their confidence to the Brown-Dorion Government ». The Liberal-Conservatives came back, with Georges-Etienne Cartier (Verchères) as Prime Minister, on August 6, 1858. « The Ottawa question was raised again... on February 10, 1859, but... nine Bleu members of the twenty-two who had opposed Ottawa on July 28, 1858 now voted in its favour ». John A. Macdonald and Cartier got their way, — Ottawa became the capital.

« An examination of the history of the Legislative Assembly from August, 1858 to June, 1864, » says Mr. Cornell, « is a study of the anatomy of 'deadlock' ». Elections came in due course in 1861, and again the Liberal-Conservative government was victorious. But this time Cartier's Bleus « formed a bare majority of the sixty-five members from Canada East, and numbered thirty-three ». One of them, Hon. Joseph-Edouard Turcotte, an old-time Conservative now elected for Trois-Rivières, was the government's nominee for Speaker. The Assembly accepted him on March 20, 1862, by a margin of thirteen. But the Rouge party had increased in numbers to twenty-two. A.-A. Dorion was missing, Montréal-Est having been captured by Cartier in person. But the Rouges had retaliated by capturing Verchères and a number of other seats, including Hochelaga (which was opened for A.-A. Dorion in 1862), and Québec-Est (which was destined to be opened first for Wilfrid Laurier in 1877, and then for Louis Saint-Laurent in 1942). Among the new Rouge members elected in 1861 was Henri-Gustave Joly de Lotbinière. L.-V. Sicotte, who had dropped out of Cartier's cabinet at the end of 1858, was re-elected as an independent Liberal.

On May 20, 1862, the difficulty of holding French Canadians in the same party with British Conservatives was demonstrated on another question than that of the capital. « This defeat of the Liberal-Conservative Executive Council was caused primarily by the defection of eleven Bleu members over the militia issue ». « J.S. Macdonald and Sicotte formed a new ministry on May 24, 1862, apparently

seeking to capture the support of Lower Canadian Liberal Independents and some of the eleven late supporters of the Bleu party, as well as the expected adherence of Rouges and Reformers ». But the « eleven recalcitrant Bleus returned to the support of their parent party ». On May 6, 1863, a defeat in the Assembly caused the Reform Ministry to advise a new general election. Sicotte was dropped from the cabinet, and J.S. Macdonald « appealed now to the Rouge party in Canada East », with A.-A. Dorion leading the French wing of the government.

But in the elections of 1863, Cartier's Bleus were again victorious in Canada East, winning thirty-eight seats. They included not only Sicotte, but also McGee, who likewise had gone over to the opposition after J.S. Macdonald and Dorion had replaced him by Isidore Thibaudeau as President of the Executive Council before the elections. The three Montreal seats, which had all been Radical in 1854, were now all Conservative, John Rose having replaced Luther Holton in 1857, Cartier having replaced Dorion for Montreal-Est in 1861, and D'Arcy McGee of Montreal-West having changed sides in 1863. On the other hand, the new Rouge ministers were all elected in 1863: A.-A. Dorion (Hochelaga), Holton (Chateauguay), Huntingdon (Shefford), Laframboise (Bagot), and Thibaudeau (Québec-Centre). It was this same Isidore Thibaudeau who resigned as member for Québec-Est in 1874 to provide a seat for Laurier. His election in 1863 gave the Rouges, for the first time, two out of the three seats in Quebec City.

In Canada West, the Conservatives were in a minority. The total result was that in July, 1863, no party had a majority in Parliament. The balance of power was held by six Independents. Four of these were from Lower Canada: Abbott (Argenteuil) had been dropped, like Sicotte and McGee, from the Reform cabinet before the elections in 1863, but was later to become a Conservative Prime Minister (1891-2); Sylvain (Rimouski) also was an associate of Sicotte; Dunkin (Brome) was « an Independent English Tory », and O'Halloran (Missisquoi) « appears to have been a radical independent ». « It was the action of these six Independents which contrived to render it impossible for either the Rouge-Reformers, or the Liberal-Conservatives to secure a working majority ». The J.S. Macdonald — A.-A. Dorion government resigned in March, 1864, but the Liberal-

Conservative ministry which succeeded it was in turn defeated, in June, 1864, by two votes.

The Liberal-Conservative coalition had at first seemed invincible. A Drew-Saint-Laurent government would be the 1949 equivalent of the MacNab-Morin alliance of 1854. Yet within a decade it could not obtain a majority. In 1864 a new coalition was necessary. A new government, formed on June 30, 1864, « was supported by all Conservatives, the large bulk of the Bleus, and four-fifths of the Reformers. The Rouge party and the dissenting segment of the Reform group furnished the basis for an opposition ».

Mr. Cornell remarks that the « one persistent feature in the changing scene was the French-Canadian Nationalist Bloc, controlled by Lafontaine [should be LaFontaine], Morin, and more recently, by Cartier ». « From 1854 to 1864 », he says, « the forces of the 'right' were predominant in Canada East ». From this he concludes that the « pivot of parliamentary manoeuvring in Canada during this decade was surely the large, fairly resilient bloc of members from Canada East, who commanded a majority from that section throughout the period », and that the « Bleus were consistently the Lower Canadian majority, the continuing problem of instability was due to the changing complexion of the Upper Canadian majority ».

Thus Mr. Cornell tends to accept the usual English-Canadian view of French-Canadian politics in any period, as consisting of a stubborn and solid « bloc », refusing to listen to any new ideas. « United in defence of existing rights and privileges », he says, « the French Nationalist group could remain defiant, united, and immovable ». Mr. Cornell is obviously looking at his subject through Ontarian eyes.

In the first place, it is misleading to refer to the Bleus as though they were more « Nationalist » than the Rouges, the party which « advocated positive innovation ». The tradition of Papineau and the leadership of Dorion were actually more nationalist than were the tradition of LaFontaine and the leadership of Cartier. It was no accident that both Mercier and Bourassa were later produced by the Rouges, not the Bleus.

Secondly, although the Bleus under Morin and Cartier maintained a majority in Lower Canada throughout the decade 1854-1864, there was always a vigorous minority opposed to them. There was

really no solid French-Canadian « bloc ». Even the Bleus themselves sometimes were divided. In his conclusions the author ignores the fact which he himself had pointed out, that both in 1858 and 1862 it was not Upper-Canadian votes, but a revolt among the Bleus on important matters of policy, which upset the Liberal-Conservative governments under J.-A. Macdonald and Cartier.

Mr. Cornell's own figures show that, in times of crisis, it was actually the Upper Canadians to a greater extent than the Lower Canadians who tended to stand together as a bloc. Thus, when the MacNab-Morin government was formed in 1854, it at first had the support of 45 of the 65 members for Canada West, but of only 42 (some of whom were English-speaking) out of 64 from Canada East. When J.S. Macdonald replaced the Liberal-Conservatives from 1862 to 1864, his government, too, had more supporters from Upper than from Lower Canada. And finally, when the Taché—J.-A. Macdonald coalition government was formed in 1864, it had almost the solid support of the Upper Canadian members, leaving the Rouges as the only real opposition. Fundamentally, the British nationalists were at least as « united in defence of existing rights and privileges » as was « the French Nationalist group ».

The two major Canadian parties of today really originated in 1854; and in the decade under discussion French Canadians were divided between them. The chief stronghold of the Rouge party as it finally emerged in that year was in the counties of Saint-Jean and Napierville, which came into existence for the first time in the general election of 1854. They immediately voted Rouge, and began a tradition which remained unshaken until 1941, when they turned to the Union Nationale in a very significant by-election. On the other hand, in the decade beginning in 1854, Trois-Rivières was consistently Bleu, and there it was the Conservative tradition which became strongly established. Thus, while it may be quite true to say, as Mr. Cornell does in his interesting article, that the « Bleu were consistently the Lower Canadian majority », it is quite another thing, and much less accurate, for him to speak of « the French-Canadian bloc » and to say that « the French Nationalist group could remain defiant, united, and immovable ». Actually there was a very healthy division of opinion among the French Canadians, — so much so that it sometimes became a « lutte fratricide ».

Gordon O. ROHNEY.

McGEE, J[EAN]-C[ARLES], *Histoire politique de Québec-Est*. [...] Québec, Balisle Editeur, 1948, 20 cm., 332 pages. Illustrations. Index alphabétique. Préface de l'honorable Oscar Drouin.

Les histoires spéciales se font de plus en plus nombreuses. Il faut s'en réjouir: les temps sont révolus où un homme pouvait se permettre d'écrire à lui seul l'histoire générale de tout un pays; plusieurs de nos histoires générales ne sont que des synthèses d'histoires spéciales inexistantes... Nous avons jusqu'ici un certain nombre d'histoires politiques générales: M. Jean-Charles McGee semble maintenant ouvrir une voie où, je l'espère, il ne sera pas seul à marcher. Il vient de publier l'histoire politique d'un comté. Le comté qu'il a choisi (il n'est pas sûr toutefois qu'il ait choisi) se prête admirablement bien à une histoire, puisque ce comté a été favorisé d'un destin vraiment extraordinaire. Depuis 1877, Québec-Est n'a eu au fédéral que trois députés: Sir Wilfrid Laurier, le Très Honorable Ernest Lapointe et le Très Honorable Louis Saint-Laurent; trois hommes éminents dans la politique canadienne et dans la politique internationale, dont deux sont devenus premiers ministres. Québec-Est prend figure de fournisseur de chefs d'État: il fallait l'ouvrage de M. McGee pour nous le rappeler. Les députés de la Chambre législative provinciale sont des personnages beaucoup moins importants et bon nombre d'entre eux, sauf le respect que nous leur devons, s'ils vivent encore, ne nous intéressent plus guère: l'histoire de la députation provinciale de Québec-Est n'a absolument ni la valeur ni la continuité de la députation fédérale; son histoire est à peu près celle, amusante parfois mais presque toujours pâle, des autres comtés.

Le sujet que M. McGee a voulu traiter n'était pas facile, parce que ce sujet est double: l'auteur étudie simultanément l'histoire fédérale et l'histoire provinciale du comté. Certes, la politique fédérale et la politique provinciale ont exercé l'une sur l'autre de fortes réactions; les campagnes de l'une ont très souvent déterminé le succès des campagnes de l'autre; mais la politique de chacune reste quand même essentiellement différente; les problèmes fondamentaux font du comté fédéral et du comté provincial deux comtés bien distincts en principe. L'auteur a voulu quand même raconter l'histoire de ces comtés distincts. Il aurait peut-être mieux fait, à mon avis, d'écrire cette histoire en deux parties, quitte à la fin de faire une synthèse pour expliquer l'influence réciproque des politiques fédérale et provinciale. Il a préféré l'écrire simultanément et, pour surmonter les difficultés que présentait cette méthode, il a adopté tout simplement l'ordre chronologique: de sorte qu'on a, du début à la fin, toute une série de sous-titres qui ne diffèrent les uns des autres que par la date et le nom des candidats: *Élections générales fédérales*, *élections générales provinciales*, avec certaines variantes comme celles-ci: *Élection partielle fédérale*, *élection partielle provinciale*. Et ces sous-titres se présentent chaque fois qu'il y a des élections dans le comté. Ce procédé sommaire donne à l'ouvrage de M. McGee le caractère d'une chronique.

Chronique d'ailleurs fort intéressante et l'on souhaiterait pouvoir lire plus souvent de ces chroniques. L'auteur nous tient constamment en pleine atmosphère électorale; et il est très édifiant pour l'esprit humain de constater comme nos pères ont pris à cœur leurs responsabilités d'électeurs, au point que les campagnes électorales dégénéraient souvent en campagnes militaires; on votait non seulement avec un enthousiasme désordonné, mais on faisait aussi voter Napoléon III, Lamartine, Victor Hugo et Voltaire. Nos élections d'aujourd'hui sont bien tristes, comparées à celles du bon vieux temps; nous sommes des fils déchus... M. McGee nous fait assister à toutes ces luttes tumultueuses qu'ont soulevées Laurier, Lapointe et Drouin, c'est-à-dire depuis la Confédération jusqu'aux toutes dernières élections. Le récit est toujours simple, le style a de l'allant: l'ouvrage de M. McGee a tous les caractères d'une chronique bien faite. Peut-être les chapitres ont-ils plutôt l'aspect d'articles de journaux rattachés les uns aux autres plus ou moins artificiellement.

L'auteur est un ancien secrétaire de l'honorable Oscar Drouin. Ce dernier, comme on le sait, a mené de dures luttes dans Québec-Est sous l'étendard du parti libéral, puis de l'Action Libérale nationale, de l'Union nationale et enfin du parti libéral. C'est sans doute cette courbe politique de l'honorable Drouin qui a permis à son ancien secrétaire de raconter, d'une façon impartiale, des élections qui ne se firent jamais sans quelque violence. La besogne a singulièrement été facilitée du fait que Québec-Est, fédéral ou provincial, est presque toujours demeuré une forteresse libérale: il est plus commode et facile d'avoir à ne juger qu'un parti. Le titre complet et véritable de l'ouvrage de M. McGee devrait être *Chronique de la politique fédérale et provinciale de Québec-Est, comté libéral*.

Ce premier ouvrage de M. McGee sera, je le souhaite, suivi de plusieurs autres; le domaine qu'il vient d'étudier le prépare bien à une étude plus approfondie d'une longue période politique. Nous espérons qu'il fera de moins en moins œuvre de vulgarisation et se conformera plutôt aux exigences de l'érudition afin de faire œuvre scientifique et définitive.

Marcel TRUDEL,
professeur agrégé d'histoire du Canada
à l'Université Laval, (Québec).

GÉRIN, LÉON, *Le Type économique et social des Canadiens. Milieux agricoles de traditions françaises*. Montréal, les Éditions Fides. 1948. 2e édition, 223 pages.

Les cinq chapitres de ce volume utilisent comme point de départ des enquêtes menées, à la fin du siècle dernier, selon les méthodes de la *science sociale*, d'après les théories de Frédéric Le Play. Ces monographies s'attachent d'abord à l'analyse de cas particuliers: familles ou groupes restreints. Ainsi est-il question du paysan du bas Saint-Laurent (Saint-Irénée, rive

nord en aval de Québec), de l'habitant casanier du cours mitoyen du fleuve (Saint-Justin de la région des Trois-Rivières), du cultivateur progressiste au carrefour des routes de la vallée (Saint-Dominique près de Saint-Hyacinthe), de l'émigrant déraciné déserteur de la terre, enfin de l'exploitant agricole émancipé (Sainte-Edwige de Clifton dans les Cantons de l'Est). Bien choisis, ces spécimens prennent figure de types hautement représentatifs et couvrent pratiquement les principaux aspects de la vie économique et sociale des agriculteurs canadiens-français.

Chaque type fournit à l'auteur l'occasion de développer longuement des considérations d'ordre général. Le paysan vivant en économie presque fermée, souligne-t-il, "ne recrute pas normalement une classe dirigeante..." (p. 91), rien ne le pousse vers l'instruction (p. 100), tandis que la famille du cultivateur progressiste, éveillée au commerce "tend à mieux remplir sa fonction la plus élevée, qui est l'éducation des enfants" (p. 150). On pourrait multiplier les citations de ce genre; contentons-nous d'insister sur ce qui semble être une des idées maîtresses du présent volume. Après avoir défini le sens à donner au terme *patronage* en science sociale de la façon suivante: "organisme chargé de procurer du travail à ceux qui, vivant du travail, ne peuvent pour une raison ou une autre s'en procurer directement", l'auteur affirme (p. 110):

Cette insuffisance du patronage a été dès l'origine un vice patent de notre société rurale. C'est ce qui explique en grande partie ces lenteurs du défrichement et cette stagnation de l'agriculture dont nous avons tant souffert au début, dont nous souffrons encore aujourd'hui. C'est aussi ce qui explique cette lamentable et incurable déperdition de forces absorbées d'abord par la course aux pelletteries, puis par la vie dans les chantiers à bois, enfin par l'émigration vers les centres urbains et manufacturiers.

Plus loin l'auteur revient sur ce thème pour citer l'exemple de personnes ayant rempli dans le milieu campagnard l'utile fonction de patrons agricoles en fondant des coopératives de laiteries, des fromageries, des beurreries, etc. (pp. 213-214).

On peut se demander si la grande cause de l'exode rural réside avant tout dans ce défaut de patronage. Suffirait-il aux cultivateurs d'être dirigés par un état-major de patrons agricoles qui leur enseigneraient à organiser méthodiquement la production et la vente de leurs denrées pour assurer *ipso facto* la prospérité générale et empêcher la désertion des campagnes? Ne conviendrait-il pas d'attribuer un rôle encore plus important à un autre facteur qui lui aussi conditionne l'économie agricole: le marché? Et par suite, à moins de compter sur l'exportation, ne devrait-on pas considérer comme phénomène inévitable, normal, un accroissement de la population urbaine et son corollaire l'exode rural? N'est-ce pas ce déplacement de population qui précisément fournit aux cultivateurs demeurés sur les fermes le stimulant d'un débouché régulier et donne un sens aux efforts des

patrons pour améliorer les rendements? Incidemment l'auteur fait allusion aux forces de l'industrialisation (pp. 151, 176); leur accorde-t-il suffisamment de place? Ne serait-il pas porté, lui qui a effectué un *retour à la terre*, au domaine de *Claire Fontaine*, à prendre parti pour l'agriculture au détriment des autres activités économiques? Comme si c'était sagesse pour un peuple que de renoncer à une vie économique intégrale, d'abandonner sans remords les *grandes affaires* aux étrangers et de se concentrer en un seul secteur, l'agriculture...

Maurice SÉGUIN

MARION, SÉRAPHIN, *Les lettres canadiennes d'autrefois*. Tome premier (Deuxième édition). — Hull, Les éditions "L'Éclair"; Éditions de l'Université, Ottawa, 1948, in-12, 189p.

Les deux premiers imprimeurs canadiens, les Anglo-Saxons William Brown et Thomas Gilmore, fondèrent, en 1764, un journal hebdomadaire bilingue: *La Gazette de Québec* — *The Quebec Gazette*. Pour compenser la pénurie de nouvelles étrangères due à la suspension de la navigation durant l'hiver, ils prirent l'habitude d'insérer dans leurs colonnes, des pièces en vers et en prose. Et voilà comment le "journalisme" — on devrait plutôt dire le journal — fut le "berceau des lettres canadiennes". M. Séraphin Marion, traducteur aux Archives canadiennes à Ottawa, s'est donné la peine de dépouiller la *Gazette de Québec*, du début jusqu'à l'apparition du premier journal canadien-français, le *Canadien* (1806). Dans cette phase, qu'il appelle "bilingue", il a discerné des étapes, marquées par les thèmes successivement abordés par ce journal. "Ainsi, les directeurs de la *Gazette* encensent d'abord Voltaire, puis Carleton, puis la Révolution; changeant subitement leur fusil d'épaule, ils acclament les adversaires de la Révolution, puis les forces antibonapartistes" (p. 181). Littérature toute de circonstance, on le voit. Littérature d'idées aussi, bien plus que de sentiment. C'est pourquoi l'examen de la facture littéraire des pièces fait place au commentaire historique. Littérature d'importation européenne enfin, et presque toujours anonyme. La cueillette est bien mince, si l'on s'en tient à ce qui est proprement canadienne; la littérature "carletonienne" elle-même, d'inspiration locale, se réduit à cinq ou six poèmes d'écoliers et à deux adresses de curés. Ne se résignant pas à avoir perdu son temps, M. Marion lui a quand même consacré tout un livre. Il y est allé de tout son bagage de connaissances littéraires, qui est considérable. Et on a l'impression qu'il a vidé son arsenal de clichés, qui n'est pas moins considérable. Il en est qu'il affectionne plus particulièrement, comme "en l'an de grâce 1939," "passer de vie à trépas", "beaucoup d'eau a passé sous les ponts de..." Ils se succèdent parfois comme les pièces d'un feu d'artifice. Ainsi, page 115: "Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé? Quels motifs dictèrent à M. Samuel Neilson une attitude qui l'oblige à brûler aujourd'hui ce qu'il avait adoré la veille ou

l'avant-veille ?" Mais comment ne pas pardonner à tant de générosité intellectuelle ?

Si M. Marion tient tant à ces pauvres miettes de notre littérature primitive, pourquoi s'est-il borné à feuilleter la *Gazette de Québec* ? Entre la première édition de son livre et la seconde, qui n'y apporte aucun changement, — *Quod scripsi, scripsi* —, il aurait pu chercher dans les archives de nos institutions d'enseignement. Il y aurait trouvé des morceaux comme ceux qui ont eu l'honneur d'être imprimés par la *Gazette*. Je sais que telle poésie publiée dans la *Bibliothèque Canadienne* de Bibaud avait été composée par le curé Jacques Paquin, lorsqu'il était écolier à Québec. M. Marion trouvera dans les *Mémoires* du même curé, dont le manuscrit se trouve à portée de sa main, aux Archives d'Ottawa, des indications sur les productions littéraires du clergé canadien pour la période qu'il a étudiée. S'il y tient, encore une fois !

THOMAS CHARLAND, O.P.

Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1946—1947. [Québec, 1949.]

Le 28 décembre 1947, l'archiviste de la province de Québec présentait son rapport annuel au secrétaire de la province; celui-ci soumit ce document au lieutenant-gouverneur le lendemain. Le *Rapport* vient de paraître.

Il contient trois textes principaux: le recensement de la ville et du gouvernement des Trois-Rivières (1760-1762), le livre de raison de Mlle Briand, "sœur de Mgr Briand, premier évêque de Québec sous la puissance anglaise," et la correspondance échangée, du 10 mai 1710 au 8 novembre 1711, entre le gouverneur général de la Nouvelle-France, Philippe de Rigaud de Vaudreuil, et le ministre de la Marine, le comte de Pontchartrain. Outre ces textes documentaires, le *Rapport* comprend un inventaire de la correspondance de Mgr Ignace Bourget pour les années 1840 et 1841, le répertoire des engagements pour l'Ouest conclus entre 1778 et 1788 et conservés aux Archives judiciaires de Montréal et un inventaire méthodique des "Archives diocésaines de Québec", entendez des collections de documents — originaux, copies et imprimés — conservés ou acquis par les soins de l'administration du diocèse anglican de Québec.

L'histoire religieuse, on le voit, occupe une place importante dans le dernier *Rapport* de l'archiviste. Deux des trois inventaires y sont consacrés, un des trois textes s'y rapporte: il s'agit du livre de raison de Mgr Briand, où il est presque uniquement question du premier évêque de Québec sous le régime britannique. Ce document offre un très grand intérêt. Certains passages jettent une lumière assez vive sur la psychologie de Mgr Briand à l'époque de la Loi de Québec (1774) et de l'invasion américaine. Par exemple: "1774. Mon frère et Mr Pressart [directeur du Séminaire de Québec] me marquent que le général anglais [Carleton] a été 4 ans à Londres pour

obtenir le libre exercice de la religion catholique apostolique et Romaine ce qui a grandement mis la joie parmi les catholiques." Comme si le seul but, comme si le but essentiel du voyage de Carleton avait été d'obtenir la liberté religieuse pour les Canadiens ! Ou encore: "1775. Mon frère m'écrit qu'il est encore témoin d'une seconde guerre dans le Canada et cela avec les anglais américains ou Bostons et les anglais de Londres. Ceux-ci voulaient faire les autres leur payer des tributs et les autres refusent on ne sait comment cela ira. Des lettres de religieux, d'ecclésiastiques du pays m'assurent que mon frère se conduit très prudemment dans les démêlés et même qu'il a agi et comporté comme un ange. Il n'est pas pourtant contents, ses peuples n'ont pas été fidèles au serment de fidélité qu'ils ont fait au roi d'Angleterre qui a été si fidèle à les laisser exercer la religion catholique en Canada." Plus loin, dans une lettre de Briand en date du 15 décembre 1781: "Les anglais continuent de me donner des marques d'une vraie considération et plus que les catholiques"...

Comme d'habitude, le *Rapport* présente une matière considérable aux historiens et aux amateurs d'histoire. N'aurait-il que le mérite de rendre accessibles des pièces récemment découvertes ou de faciliter la consultation de collections non encore inventoriées, ce serait déjà suffisant pour que les ouvriers de l'histoire du Canada rangeassent cette volumineuse publication au nombre de leurs plus précieux instruments de travail. Les chercheurs exigeants seront toutefois tentés de formuler quelques observations. Puisque, dans le RAPQ, paraissent à la fois des textes et des inventaires, ne conviendrait-il pas de diviser le *Rapport* en deux sections, l'une réservée à ceux-ci, l'autre à ceux-là ? En ce qui concerne les textes, devrait-on toujours se contenter de les reproduire sans plus ? On connaît le principe: ce qui mérite d'être imprimé vaut aussi d'être édité. Par exemple, le RAPQ pour 1943-1944 contenait les documents relatifs au voyage de Louis Jolliet au Labrador en 1694; non seulement l'éditeur de ces pièces, le R.P. Jean Delanglez, S.J., avait-il pris la peine d'annoter les documents ainsi mis sous les yeux du lecteur, mais il avait encore préparé une savante introduction qui, en plus d'élucider d'importants problèmes historiques, faisait ressortir la valeur des pièces publiées et soulignait les questions auxquelles elles se rattachaient. Je cite ce "Journal de Louis Jolliet allant à la découverte de Labrador" parce que c'est un modèle d'édition scientifique; je pense aussi à d'autres documents autrefois édités dans le RAPQ par Aegidius Fauteux. Nombreux, je n'en doute pas, seraient les historiens qui souhaiteraient que cette méthode devint une tradition que l'on ne se bornerait pas à honorer, mais que l'on s'appliquerait à adopter. Des littérateurs qui, on peut se demander pourquoi, tiennent à passer pour historiens manifestent, il est vrai, une peur enfantine de tout appareil scientifique en général et, en particulier, des notes; laissons ces délicats à leurs exercices de style: ils en ont d'ailleurs besoin. Quant aux index — il y en a deux — sur lesquels se clôt le *Rapport*, on me permettra de faire remarquer que des indications comme "Bourget, Mgr Ignace, 83—175" ou Rigaud de Vaudreuil, Le gouverneur Philippe, 371—

460'' paraissent d'une utilité assez contestable; naturellement, il serait presque aussi inutile de faire suivre ces noms de vingt à trente lignes de chiffres renvoyant aux pages où ces personnages sont mentionnés. Ne pourrait-on pas éviter ce double écueil en élaborant un index analytique où en plus des chiffres, se liraient au moins les précisions et les explications indispensables? Un tel index aurait le défaut d'être long? Est-on bien sûr que ce serait un défaut? Il ne semblerait à personne anormal qu'une publication d'au delà de 450 pages de texte serré se terminât par un index aux proportions considérables. Le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec* est avant tout un instrument de travail. Rien de ce qui en faciliterait le maniement ne saurait passer pour superflu.

Université de Montréal

Guy FRÉGAULT

ROCHELEAU-ROULEAU, MADAME CORINNE, Lauréate de l'Académie Française, *Laurentian Heritage*. Toronto, Longmans Green and Co., 1949. In-12, 178 pages. Préface de W.F. Langford, M.A., sans notes, mais avec un petit aperçu biologique de l'auteur. Table des chapitres (VIII) et questionnaire pour chaque chapitre.

Bonne édition, avec reliure commerciale et liseuse montrant une photographie d'un ancien pont couvert en hiver.

Ce livre de madame Corinne Rocheleau-Rouleau est un exposé complet de la vie des Canadiens français dans le cadre naturel de la province de Québec. C'est ainsi que cet ouvrage prend valeur d'histoire et qu'il intéresse la *Revue*. Sans doute faut-il situer cette vue panoramique dans le temps que l'auteur a choisi elle-même, c'est-à-dire vers 1870; mais il est certain qu'à l'exception de petits détails que la progression de nombreuses découvertes a définitivement retranchés de la vie de notre paysannerie, on pourrait l'appliquer à n'importe quelle paroisse canadienne-française d'aujourd'hui.

Il y a dans ce manuel de folklore — car c'est ainsi que je le vois — un désir très net de montrer aux étrangers, sans recours au roman à thèse, et par le simple jeu de faits d'occurrence quotidienne, la douceur de vivre et le bonheur serein de nos gens, bonheur fait de l'acceptation de plein cœur d'une condition qu'ils estiment la première et la plus noble de toutes.

Nos compatriotes anglais et les Américains auxquels ce petit livre s'adresse, trouveront à sa lecture un intérêt durable, que les seuls voyages de tourisme n'arriveront jamais à leur procurer. Par le truchement de leur langue qu'elle manie aussi bien que la sienne propre, madame Rouleau fait pénétrer nos voisins dans l'intimité de notre vie et même dans les tréfonds de nos sentiments, dans ce chapitre intitulé "Sisters under the skin".

Souhaitons que *Laurentian Heritage* se répande dans tous les milieux anglophones des États-Unis et du Canada: il y portera sur l'aile de la curiosité d'abord, et ensuite par la réflexion que la lecture entraîne, cette com-

préhension qui leur a jusqu'ici manqué et les a portés à nous regarder comme *a queer people* dont la seule passion est de se multiplier sans souci de l'embaras qu'il cause partout où il pénètre.

Sous sa forme de manuel, il fera, je pense, encore plus sûrement le bien que l'on en peut attendre; sa pénétration dans les milieux scolaires trouvera plus facilement le chemin de cette condescendance qu'il faut consentir pour se débarrasser des préjugés qui flattent l'orgueil de race, et font porter des coillères pour ses défauts et des visières pour les qualités d'autrui.

Aristide BEAUGRAND-CHAMPAGNE

VACHON, STANISLAS, *La Puissance Occulte. — Le Canada et la deuxième grande guerre*. Québec, 1949. Volume in-16, 6 x 9, 325 pages, sur papier d'édition coquille, avec table analytique, sortant des presses de l'atelier d'imprimerie "Le Quotidien Limitée" de Lévis.

L'auteur de ce volume ne le cache point: il n'a jamais digéré l'intense propagande des bellicistes de la dernière guerre. Sous le titre général: "Le Canada et la deuxième Grande Guerre", il a entrepris de démasquer les propagandistes. M. Vachon nous livre aujourd'hui le premier tome d'une série qui paraîtra sous le titre: "LA PUISSANCE OCCULTE". L'auteur y recherche les causes de la participation du Canada à la guerre. Il passe en revue les deux sessions du Parlement fédéral de 1937 et 1938, la conférence impériale de 1937, les deux élections partielles de Lotbinière en décembre 1937 et de Saint-Henri en janvier 1938. A l'aide des textes officiels, il entreprend de démontrer qu'en l'année 1937, l'immense majorité de la population canadienne était opposée à la participation de son pays aux guerres extérieures. Tous ceux que la politique canadienne intéresse voudront lire cet ouvrage, en vente chez l'auteur à Charlesbourg et dans toutes les librairies. Une table analytique rend le livre de consultation rapide et facile.

LIONEL GROULX, ptre

REVUE DES REVUES

La Revue de l'Université Laval, III, no 6 (février 1949): 504-512. PARENT, RAYMOND, "L'École nationale des Chartes".

Il y a plus de vingt-cinq ans, Pierre-Georges Roy fondait à Québec le Bureau des Archives provinciales dont il a tiré depuis, dans un *Rapport* annuel, d'innombrables documents historiques qu'il ajoutait d'ailleurs à ceux de son *Bulletin* mensuel qui vient d'atteindre sa 55e année. L'abbé Ivanhoë Caron y a publié, pour sa part, 2,000 pages d'analyses de textes

sur l'histoire de l'Église du Canada. Les dépôts d'archives anciennes, remontant même aux premiers temps de la Nouvelle-France, ne manquent pas dans notre province et des chercheurs, de plus en plus nombreux, en ont appris le chemin. Ils feront bien de lire l'article qu'a publié M. Raymond Parent dans la Revue de février, sur l'"École nationale des Chartes". Huit bonnes pages sur la fondation et la nature de cette célèbre École, ses ramifications en divers pays, ses méthodes de travail, ses cours comprenant: paléographie, philologie romane, bibliographie et service des bibliothèques, diplomatique, histoire des institutions politiques, administratives et judiciaires de la France, service des archives, histoire du droit civil et du droit canonique, archéologie du Moyen âge. Une brève étude de chacune de ces techniques historiques permet d'en apprécier l'importance relative et d'en faire l'application à l'état actuel de nos archives et de nos bibliothèques. Nos institutions politiques et religieuses nous sont venues en ligne droite de la monarchie française. N'avons-nous pas le devoir, pour les mieux comprendre et juger, de les étudier à leur source même, comme l'enseigne l'École des Chartes?

AdélarD DESROSIERS, ptre.

La Revue de l'Université Laval, III, no 6 (février 1949): 527-541. RAMEAU DE SAINT-PÈRE, EDMÉ, "Voyages au Canada".

Rameau de Saint-Père. Les historiens semblent l'avoir oublié depuis longtemps. Le dictionnaire du P. Lejeune le présente comme le marguillier de sa paroisse plus qu'à titre de révélateur des Canadiens et des Acadiens, à la France oublieuse du milieu du siècle dernier. Mais voici que son fils publie, dans la dernière livraison de février, une sorte de biographie qui fait connaître la carrière du grand écrivain avant et après la publication, en 1859, de son premier livre sur le Canada. Il révèle aussi comment Edme Rameau de Saint-Père fut amené, alors qu'il campait au milieu des sables du Sahara, à s'occuper de l'ancien empire français, ce que le P. Lejeune avoue ignorer.

L'Algérie, nouvellement acquise à la France, l'attire et dès 1843, il y engage des capitaux plus par patriotisme que par intérêt, et il écrit même un livre sur ce pays qu'il regarde comme une compensation pour la perte de l'Amérique. Et c'est ce qui le fera se tourner vers le Canada. "Par hasard", écrit son fils, "il rencontre à Alger, auprès du futur Mgr Lavigerie, des missionnaires qui lui parlent de l'Amérique et du Canada. Comme la plupart des Français d'alors, mon père ignorait ce pays lointain ou, du moins, il ignorait le merveilleux souvenir gardé par les Canadiens. Tous les détails qu'il recueille frappent son esprit jeune et curieux, et sous le chaud soleil de l'Algérie, il est conquis par les neiges du Canada". Rentré à Paris, il n'épargne rien pour se renseigner sur le passé de la colonie canadienne d'Amérique et, en 1859, soit cinq ans après le voyage de la *Capricieuse* dans les eaux du

Saint-Laurent, il publie "La France aux Colonies", un ouvrage de 516 pages, spécialement consacré aux Acadiens et aux Canadiens. Le livre fit sensation en France et au Canada. Son auteur pourtant n'avait jamais mis le pied en Amérique. Rameau le fils, affirme, en outre, que la rencontre faite par son père, au fort Napoléon, en Kabylie, d'un officier qui avait résidé à Détroit du Michigan, le décida à faire le voyage d'Amérique. Le 16 juin 1860 il était en haute mer après une rapide traversée de l'Angleterre. Au bout de 9 jours, il débarquait à Québec où l'attendaient plusieurs des principaux Canadiens qui portaient un nom: Étienne Parent, Garneau et Forland, Chauveau, Morin, Viger, Cherrier, le Français Aubry, Papineau, le Grand Patriote. Ces hommes d'élite firent une profonde impression sur l'historien Rameau qui était venu chercher des lumières sur l'état présent du Canada français après avoir si longtemps remué les cendres de son passé.

Et il part sans tarder pour l'Acadie après avoir fait un voyage de quelques jours dans la Beauce, "cette campagne aussi française que son nom". Le 14 juillet, il s'embarquait à Boston pour Yarmouth où commençait son tour d'Acadie dont le récit n'apparaît pas encore dans la Revue de l'Université Laval. Le produit de ses recherches fut la publication d'autres livres plus au point sur le Canada. En 1894, quatre ans avant sa mort, il rectifiait, dans un article de 60 pages, les erreurs volontaires ou non du recensement fédéral de 1891, sur la répartition des Canadiens et des Acadiens français des trois provinces maritimes. Pour quelle cause, par exemple, les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse étaient-ils tombés en dix ans, de 40,000 à 29,000? Pourquoi cette déperdition extraordinaire de 11,000 âmes? La constatation d'erreurs aussi grossières, au Nouveau-Brunswick, en particulier, soulevait d'égales réclamations de la part de Rameau et aussi d'Onésime Reclus qui, de Paris, suivait de très près le mouvement de la population acadienne. Le recensement rectifié ajoutait 64,000 Français au chiffre officiel de tous les Canadiens de langue française, en y comprenant les 4,000 Français d'origine du sud d'Halifax, devenus protestants, disait-on, "par la négligence et l'apathie du clergé catholique anglais". L'analyse de l'œuvre historique de Rameau de Saint-Père révélerait bien d'autres éminents services rendus à notre nationalité par ce grand historien. Il vaudra peut-être la peine de revenir sur cet intéressant sujet.

AdélarD DESBOSIERS, ptre.

La Revue de l'Université Laval, III, no 7 (mars 1949): 557-563. POULIOT, ADRIEN, s.j., "Troisième Centenaire de nos martyrs".

C'est en 1649 que la nation huronne, cantonnée sur un territoire d'environ 20 milles par 40, à 250 lieues de Montréal, devait subir son dernier assaut et périr aux mains sanglantes des Iroquois, en entraînant dans son désastre irréparable, les quatre célèbres martyrs français que l'Église a associés en 1925, aux quatre autres jésuites tombés auparavant, au même

champ d'apostolat. Ce troisième centenaire ne pouvant manquer de provoquer de nouvelles études sur cette période héroïque de notre histoire, alors que le pays s'ouvrait à peine aux explorateurs, découvreurs, géographes, missionnaires, marchands et colons, autant d'équipes envoyées en Nouvelle-France pour en asseoir les fortes assises.

Le P. Adrien Pouliot, dans son article, nous fait d'abord assister aux fêtes de novembre 1925, à Québec, l'année même où l'Église mettait sur les autels, l'héroïque troupe des huit jésuites martyrs bientôt canonisés, cinq ans plus tard. Le P. Dugas, le premier zélateur du culte des martyrs, voit s'élever plusieurs sanctuaires en leur honneur, à partir d'une très petite chapelle des Grèves qui fut dédiée, le soir même de la béatification, aux saints martyrs canadiens. Aujourd'hui, les pèlerinages de la Huronie et d'Auriesville voient de nombreuses foules défiler dans leurs sanctuaires. Le 3e centenaire du martyre des saints Jean de Brébeuf et Gabriel Lalemant, Charles Garnier et Noël Chabanel, verra, est été, s'augmenter la foule des pèlerins du Fort Sainte-Marie des Hurons.

AdélarD DESROSIERS, ptre.

La Revue de l'Université Laval, III, no 7 (mars 1949) : 634—42. DESJARDINS, PAUL, s.j., "Jacques Marquette était-il prêtre?" — HAMILTON, R.N. s.j., "Father Jacques Marquette, S.J., Priest".

A signaler l'énoncé d'un nouveau problème historique: Jacques Marquette, l'un des découvreurs du Mississipi, était-il prêtre? Non, un simple catéchiste, répond un curé du Wisconsin, J. Carlton Short, ancien étudiant à l'université d'Innsbruck. Il croit en trouver trois preuves: on ignore la date de son ordination; il s'est fait dispenser du cours complet de théologie; il n'a exercé aucune fonction sacerdotale, sauf le baptême. Il n'est pas difficile pour le P. Desjardins, archiviste, de réduire, histoire en mains, ces trois arguments. Le premier, en effet s'appuie sur la méconnaissance du rôle de coadjuteur spirituel, dans la Compagnie de Jésus; le second ignore le cours abrégé de théologie réservé à quelques sujets destinés aux missions, par exemple; le troisième enfin se trouve réfuté par une lettre du P. Marquette, telle qu'insérée dans la Relation de 1669 et de 1672. A lire cette dernière partie, on se demande s'il était bien nécessaire de s'escrimer contre les deux autres. Il suffisait d'y renvoyer le révérend contradicteur en lui recommandant d'être moins présomptueux à l'avenir. Ajoutons enfin que le P. Hamilton qui épaula la thèse de son confrère, énumère de nombreux endroits où Marquette est dénommé Père comme tous les prêtres de la Compagnie et qu'au témoignage des *Relations* mêmes, il a célébré la messe en de nombreux endroits. Contre les preuves négatives du révérend Short la preuve *positive* est que le Père Marquette était bien un prêtre jésuite.

AdélarD DESROSIERS, ptre.

La Revue de l'Université Laval, III, no 8 (avril 1949): 672—678. PROVOST, HONORIUS, ptre, "En parlant de colonisation seigneuriale".

Les voies d'eau sont partout un des premiers facteurs de tout établissement agricole. La Nouvelle-France n'a pas échappé à ce principe. Mais son sol imperméable bien arrosé par une chute d'eau annuelle bien supérieure, par exemple, à celle de l'Ouest canadien, s'étend dans un vaste réseau de rivières et de lacs. La colonisation canadienne, comme le dit monsieur l'abbé Provost, ne pouvait manquer d'être une civilisation de rivières. A preuve, le découpage des terres en longues et étroites bandes longitudinales perpendiculaires aux lignes d'eau courante, l'appellation de côtes données à beaucoup de campagnes par opposition aux villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières. Qu'on réfléchisse à cet aspect si particulier de nos vieilles fermes du Québec toutes limitées par ces profondes tranchées qui s'allongent dans l'intérieur — le bas ou la savane — et aboutissent aux rivières et aux fleuves en passant sous les innombrables ponceaux qui conduisent au chemin du roi. Que de fermes s'alimentent d'eau à ces ruisseaux intarissables et dont quelques-uns ne mesurent guère plus que quelques arpents.

L'article de M. Provost part de ce point important pour analyser le cycle complet du défrichement qui commençait à la borne de pierre marquant la limite de la seigneurie, pour s'étendre ensuite à la maison, aux bâtiments et dépendances, aux îlots *déserrés*, au trait carré, devenu la clôture de profondeur des terres ou même le chemin de front du rang suivant. Les détails et définitions qui suivent nous reportent naturellement aux grands ouvrages d'où ces renseignements sont tirés, Salome surtout, dans son excellent livre sur *La colonisation de la Nouvelle-France* et dont se sont inspirés tous ceux qui ont abordé ce sujet après lui. Mais il est utile de trouver ramassés, en une seule étude, tant de traits essentiels à notre colonisation du Saint-Laurent et qu'on ne retrouve encore qu'au Canada français, ce qui lui donne un visage si historiquement particulier.

AdélarD DESROSIERS, ptre

Revue historique (octobre-décembre 1948) Presses universitaires de France.

Compte rendu critique de l'ouvrage de John^r Perry Pritchett, *The Red River Valley (1811-1849) A Regional Study* (New Haven, Yale University Press; Toronto, The Ryerson Press, 1942) par M. Marcel Giraud (p. 258—60). Ouvrage qui fait partie d'une collection relative aux rapports canado-américains, publiée sous la direction de la Fondation Carnegie. Monographie régionale qui étudie l'histoire de la vallée de la Rivière Rouge, laquelle appartient géographiquement au territoire américain et au territoire canadien. S'il adresse quelques critiques à l'auteur, notamment sur la personnalité et le rôle véritable du groupe métis franco-canadien, M. Giraud

loue hautement l'ensemble de l'ouvrage. L'auteur a traité son sujet "avec ses qualités habituelles d'érudition critique et de clarté." Il fait ressortir, dans son juste mérite, la remarquable figure de Lord Selkirk. Il complète sur ce point le livre "un peu vieilli" de Chester Martin: *Lord Selkirk's Work in Canada* (Oxford, 1916). Ouvrage indispensable pour tous ceux qui voudront connaître la première histoire du Manitoba, les luttes entre les colons et la Compagnie du Nord-Ouest.

Lionel GROULX, ptre

Revue historique, (janvier-mars 1949), Presses universitaires de France.

Le *Bulletin historique* de M. Paul Vaucher, professeur à la Sorbonne, (p. 79-108) sur l'Histoire d'Angleterre, nous retient de nouveau par son très grand intérêt. Les historiens du Canada y verront, une fois de plus, la nécessité, pour eux, de se tenir au courant de cette riche et considérable littérature. Le *Bulletin* se partage en trois parties: *Histoire générale* de l'Angleterre, *Politique intérieure* de l'Angleterre, *Politique extérieure et impériale*. En *Histoire générale*, on notera l'amélioration des manuels d'Histoire d'Angleterre, petits et grands. C'est d'abord M. Trevelyan qui, à la demande des "innombrables écoles qui ont adopté son livre", accepte de prolonger jusqu'en 1919 sa *British History in the XIXth Century and After, 1782-1919* (nouv. éd. Londres, Longmans, 1937, in-8o, XVI—512p.) Le titre est à remarquer: il ne s'agit pas exclusivement d'une Histoire d'Angleterre, mais d'une "Histoire britannique". Sans être une histoire de l'empire, l'ouvrage de M. Trevelyan raconte la vie de la "grande association de peuples" qui, au 19e siècle, évoluent autour de la Grande-Bretagne. L'observation en vaut la peine pour qui désire savoir en quelle atmosphère et quels horizons la jeunesse anglaise est élevée. On en pourrait dire autant du "grand manuel" des établissements d'enseignement secondaire: *Europe in the Nineteenth and Twentieth Centuries, 1789-1938*, de MM. A. J. Grant et Harold Temperley. Manuel d'histoire européenne où néanmoins l'Angleterre se place à l'un des tout premiers rangs. Preuve, une fois de plus, qu'en tout manuel d'histoire, il n'est pas si ordinaire d'ignorer le point de vue des étudiants pour qui le manuel est fait. "Ainsi", note M. Vaucher, "les jeunes Anglais sont invités à comprendre la place que leur pays doit occuper en Europe". Il convient aussi de souligner l'enrichissement dont a bénéficié, en ces derniers temps, l'Histoire générale de l'Angleterre — tout spécialement l'"Oxford History of England", — par les nombreuses publications mises à la portée des historiens: correspondance de Victoria, exploration des manuscrits de Gladstone déposés au British Museum, multiplication des grandes biographies. En même temps qu'elle s'est étoffée, l'Histoire d'Angleterre a élargi ses horizons. Elle a cessé d'être trop exclusivement politique; elle est devenue davantage sociale, économique, intellectuelle. D'où le succès, sans doute, de

l'œuvre de Bertrand Russell, devenu Lord Russell: *Freedom and Organization, 1814-1914* (Londres, Allen et Unwin, 1934, in-8o, 528p.). Russell fut, entre les deux guerres, "entre tous les écrivains, le plus apprécié des étudiants". Plutôt critique et moraliste qu'historien, son dernier ouvrage fait connaître les philosophes radicaux qui ont tant influencé la politique anglaise au temps de Durham. Il paraîtra assez curieux, et en même temps significatif, que l'historien le plus aimé, et "celui que les Anglais aiment à suivre", soit M. Arthur Bryant, historien "d'un patriotisme exalté" comme en témoigne son *English Saga, 1840-1940* (Londres, Spottiswoode, 1940, in-8o, XII—340 p.). En passant, M. Vaucher accorde un paragraphe aux ouvrages en langue française de M. Chastenot: biographies de Pitt, de Wellington, "Le siècle de Victoria" qui tous trois font partie des "Grandes Etudes historiques" (Paris, Fayard). Dans l'ensemble, œuvre brillante quoique un peu superficielle.

Parmi les ouvrages qui racontent plutôt la "Politique intérieure" de l'Angleterre, relevons un *Wellington* de Richard Aldington (Londres, Heinemann, 1946, in-8o, 378p.), livre qui est "une pleine réussite" et qui nous renseigne sur les motifs du duc en face de la réforme catholique et de la réforme électorale. Avons-nous besoin de le dire? Une biographie comme celle-là et d'autres: le *Lord Liverpool and Liberal Toryism, 1820-1827* (Cambridge, 1941) de W.R. Brook; *The Rise of Castlereagh* (Londres, Macmillan, 1935, in-8o, XVI—478p.), de H.M. Hyde; le *Rise of George Canning* (Londres, Longmans, 1938, in-8o, XVIII—310p.) de Miss Dorothy Marshall; *The Formation of Canning's Ministry, February to August 1827* (Royal Historical Society (Camden Third Series, vol. LIX), 1937, in-8o, LVII—327p.) de A. Aspinall; le *Lord Brougham* (Londres, Macmillan, 1935, in-8o, VIII—354 p.) de G.T. Garratt; *The English Radicalism, 1833-1852* (Londres, Allen et Unwin, 1935, in-8o, 462p.) de S. Maccoy ne sauraient rester ignorés des étudiants en histoire canadienne. Quelques-unes de ces études donneront la clef de bien des problèmes qui ont pu paraître des mystères. Et l'on y verra combien l'étude de la correspondance de ces personnages a permis de refondre, sur quantité de points, l'histoire politique du monde britannique. Tout ce que l'on apprend, par exemple, sur le radicalisme anglais, projette une lumière vive sur Lord Durham et son œuvre au Canada. Nous conseillerions aussi, dans *Thoughts on the Constitution* (Oxford, 1947, XIII—166p.) de L.S. Amery — recueil de quatre conférences données à Oxford — la lecture de la quatrième qui traite de l'évolution du Commonwealth. M. Amery était, lors de la Conférence impériale de 1926, ministre des Dominions et ministre de l'Inde pendant la dernière guerre. Son témoignage en devient un de première valeur. Les étudiants en droit ou en histoire constitutionnels y trouveraient leur profit, tout comme à discuter cette opinion de M. Amery que "l'Angleterre n'est pas gouvernée par le Parlement, mais par le Roi dans un Parlement".

Les ouvrages analysés par M. Vaucher sur la "Politique extérieure et impériale" de l'Angleterre sont trop nombreux pour consacrer ici quelques

lignes à chacun. Nous renvoyons plutôt nos lecteurs à ce "Bulletin d'histoire". Relevons pourtant de grands recueils de textes documentaires comme *Foundations of British Foreign Policy, 1792-1902* (Cambridge University Press, 1937, in-8o, XXX—573p.) de Harold Temperley et Lilian Penson qui nous apportent les pièces maîtresses de la diplomatie anglaise de Pitt à Salisbury; puis, la synthèse magistrale de R.W. Seton Watson, *Britain in Europe, 1789-1914* (Cambridge University Press, 1937, in-8o, X—716p.) où sont en particulier exposés et discutés tous les problèmes de l'Europe centrale depuis la guerre de 1914. Encore à lire *The British Commonwealth* (Londres, Hutchinson, 1943, in-16, 174p.) de Sir Edward Grigg où l'auteur, en opposition au système de fédération impériale cher à Lionel Curtis, préconise plutôt une coopération souple, libérale, entre les parties du Commonwealth. On fera bien aussi de s'arrêter à cette proposition de Sir Edward qui souhaite un rapprochement entre les deux empires, celui des Dominions et des crown colonies: celles-ci invitées, amenées à graviter dans l'orbite du Dominion le plus voisin de chacune. N'est-ce point un peu cette politique qu'on vient d'exécuter dans la récente annexion de Terre-Neuve au Canada? Et que penser de cet autre ballon d'essai d'une annexion de la Jamaïque à la Confédération canadienne? Enfin, comme dernier ouvrage à mettre au moins en fiche, le *Survey of British Commonwealth Affairs*, vol. I: *Problems of Nationality, 1918-1936* (Oxford, University Press, Londres, H. Milford, 1937, in-8o, XII—673p.); vol. II: *Problems of Economic Policy, 1918-1939*, part. I. (Oxford, University Press, Londres, 1940, in-8o, XIV—324p.) part. II (Oxford, 1942, in-8o, XII—355p.) L'auteur a résumé ses conclusions dans un petit volume de vulgarisation: *Argument of Empire* (Londres, Collection Penguin, 1942, in-16, 159p.) "Parmi les nombreux livres consacrés récemment à l'empire", écrit M. Vaucher, "ceux de Hancock tiennent une place exceptionnelle par la richesse de l'information et l'originalité des vues".

Les lecteurs ou admirateurs de Arnold J. Toynbee pourront encore lire dans la même Revue (p. 109—13) un compte rendu critique — signé G. Lefebvre — de l'œuvre monumentale de l'écrivain: *A Study of History* (New York et Londres, Macmillan, in-8o, t. I, 476 pages; II, 452 pages; III, 551 pages, 1934; t. IV, 316 pages; V, 712 pages; VI, 655 pages, 1939). Je note au hasard ces jugements ou appréciations: "Il ne s'agit pas d'un ouvrage d'histoire. Rien n'y indique des recherches érudites... L'entreprise est d'ordre sociologique... rechercher par la méthode comparative si l'on peut détecter des traits similaires dans l'évolution des sociétés... Au cœur de l'ouvrage règne une métaphysique. Incontrôlable par définition, les sociologues et les historiens n'en peuvent même pas tirer un programme de recherches".

Lionel GROULX, ptre

BIBLIOGRAPHIE

LISTE DES ECRITS DE SAINT JEAN DE BREBEUF¹

Les écrits de saint Jean de Brébeuf forment un ensemble assez bigarré. On y trouve, en effet, des ouvrages de nature aussi différente que peuvent l'être un catéchisme, un dictionnaire, une *Relation*, un journal spirituel, des lettres à un supérieur majeur. Ils supposent la connaissance de trois langues — le français, le latin, le huron — et ils couvrent une période de dix-huit ans, soit de 1630 à 1648.

Pareille diversité ou, si l'on veut, pareil manque d'unité s'explique aisément chez un homme que la pensée d'un public aux écoutes ne troubla sans doute jamais. Un caractère commun distingue ses productions: ce sont moins des œuvres que des écrits. Et toujours ils sont justifiés par un devoir à remplir, un bien à opérer. Si Brébeuf compose un dictionnaire et une grammaire de la langue huronne, c'est pour venir en aide à ses compagnons d'apostolat. S'il nous laisse un journal spirituel, c'est que les supérieurs l'ont contraint. S'il compose une *Relation*, c'est que sa charge le demande ou que des motifs apostoliques le dirigent, comme celui de réchauffer le zèle missionnaire de la France ou de remercier les bienfaiteurs de la mission. Enfin, s'il écrit au P. Général, c'est à titre de Procureur, de Consulteur ou d'Admoniteur. Aucune place n'est faite à la gratuité. Chez Brébeuf, l'apôtre absorbe l'écrivain. Cet homme de Dieu redoute que la beauté ne le détourne du devoir. Et le devoir, pour lui, ce sont les âmes à sauver que le Christ lui a confiées.

A notre connaissance, il existe trois relevés des écrits de Brébeuf. Un premier, très incomplet, se trouve dans l'ouvrage de Sommer-

1. L'auteur a bien voulu nous permettre la publication de cette partie d'une bibliographie destinée à une thèse sur les Écrits de Saint Jean de Brébeuf.

vogel: *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.² Sommervogel attribue à Brébeuf une traduction huronne du catéchisme du P. Ledesma, deux *Relations* — celles de 1635 et de 1636 — cinq lettres aux PP. Généraux de la Compagnie de Jésus et une grammaire huronne.

Un deuxième relevé se trouve au collège Sainte-Marie,³ établi par les PP. Félix Martin et Arthur Melançon. Désireux de presser devant les Congrégations romaines la cause de béatification des martyrs canadiens, ces deux archivistes s'appliquèrent à constituer pour elles un dossier aussi complet que possible. Leur liste signale tous les écrits actuellement connus, sauf quatre, distingue les autographes des apographes, les textes conservés des textes perdus, mais ne date avec précision que les lettres aux PP. Généraux.

Le seul relevé d'allure vraiment scientifique que nous connaissons est celui de M. Lucien Lusignan paru en juin 1944 dans le *Bulletin des recherches historiques*.⁴ Ce relevé a le double mérite d'être précis et de signaler les ouvrages importants qui renferment tel ou tel des écrits de Brébeuf. Il reste cependant incomplet puisqu'il ignore sept des écrits conservés et passe sous silence tous les écrits perdus dont l'existence nous est cependant révélée par des passages des *Relations*.

Dans un relevé d'écrits, l'ordre chronologique semble devoir s'imposer comme le plus simple et le plus normal. Cet ordre, cependant, nous semble ici moins heureux puisqu'il ne coïncide pas avec celui que nous adoptons dans la suite de cette étude. Nous lui préférons donc un ordre plus logique, basé sur la nature même des écrits. De la sorte, nous pouvons grouper les écrits de Brébeuf sous les chefs suivants:

- A: *Relations* et extraits de *Relations*.
- B: Correspondance, latine et française.
- C: Notes spirituelles.
- D: Ouvrages en langue huronne.
- E: Ecrits perdus.

Ce classement offre en outre l'avantage de réunir des textes dont la valeur d'authenticité est à peu près égale. Pour satisfaire néan-

2. C. Sommervogel, s.j., *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* (11 vols et 2 suppléments, 1890—1932), 2: col. 107-108.

3. ACSM 1516.

4. Lucien Lusignan, "Essai sur les écrits de deux martyrs canadiens", *Le Bulletin des recherches historiques*, 50 (1944): 174—192.

moins aux exigences de la chronologie, nous respecterons, à l'intérieur de chaque groupement, l'ordre d'apparition des écrits. De plus, nous ferons suivre ce premier relevé d'un second, rétablissant l'ordre chronologique, et d'un troisième, insérant les écrits de Brébeuf dans le tableau de sa vie.

Au cours de notre étude, nous nous reporterons toujours au premier classement adopté.

A: RELATIONS ET EXTRAITS DE RELATIONS.

1: *Relation/ de ce qui s'est passé/ Aux Hurons./ en l'année 1635./ Enuoyée à Kebec au Pere Le Jeune./ par le P. Brebeuf.* Lettre datée du 27 mai 1635, de la maison de Saint-Joseph au village d'Ihonatiria, publiée à Paris, chez Sébastien Cramoisy, en 1636, avec la Relation de 1635 du P. Paul Le Jeune, 113—206. Il y eut aussi une édition de cette Relation en Avignon, chez Jaques Bramereau,⁵ en 1636, 337—392. Dans l'édition de Thwaites,⁶ JR, 8: 68—154. Dans l'édition de Québec,⁷ I, 1635: 23—42. Il existe une édition originale de la Relation de 1635 à la Bibliothèque du Parlement, à Ottawa, à la Bibliothèque Municipale de Montréal et à la Bibliothèque de l'Université Laval.

2: *Relation / de ce qui s'est passé dans le / Pays des Hurons / en l'année 1636. / Enuoyée à Kebec au R.P. Paul le Jeune / Supérieur de la Mission de la Compagnie de Jesus, en la Nouvelle France.* Lettre datée du 16 juillet 1636, de la Résidence de Saint-Joseph, au village d'Ihonatiria. Elle forme la seconde partie de la Relation de 1636, publiée en 1637 chez Sébastien Cramoisy, 1—223. JR, 10: 6—316. Q 1 (1636): 76—139. Édition originale de la Relation de 1636 à la Bibliothèque du Parlement d'Ottawa, à la Bibliothèque Municipale de Montréal, à l'Université Laval de Québec, aux archives du Collège Sainte-Marie.

3: Mémoire sur le sauvage Sasousmat, surnommé Marsolet. Début de 1634. Mémoire envoyé par le P. Jean de Brébeuf au P. Paul Le Jeune et introduit par celui-ci dans la Relation de 1634 publiée en 1635 chez Sébastien Cramoisy, à Paris. Ce mémoire rapporte un baptême survenu en janvier 1634. Édition originale: 8—11; JR, 6: 108—112; Q 1 (1634): 3—4.

4: Lettre au P. Le Jeune. Écrite du Long-Sault,⁸ en juillet 1634 par

5. James C. McCoy, *Jesuit Relations of Canada, 1632—1673, a Bibliography* (Paris, 1937), 32.

6. R. G. Thwaites, *The Jesuit Relations and Allied Documents* (73 vol., Cleveland, 1896—1901). Désormais, l'abréviation sera: JR.

7. Augustin Côté, ed., *Relations des Jésuites* (3 vol., Québec, 1858) A l'avenir, l'abréviation sera: Q.

8. Brébeuf, montant chez les Hurons en 1634, partit de Québec, le 1er juillet (JR, 7: 212), fut aux Trois-Rivières, le 3 juillet (B: 2), et arriva au pays des Hurons, le 5 août (JR, 8: 88). La lettre du Long-Sault est donc nécessairement du mois de juillet.

le P. de Brébeuf et portée au P. Le Jeune par des Hurons. Insérée partiellement par celui-ci dans sa *Relation* de 1634, 331—333; JR, 7: 218—220; Q 1 (1634): 88—90.

5: *Instruction pour les/ Peres de nostre Compagnie qui seront envoiez aux Hurons*. Conseils pratiques envoyés par le P. de Brébeuf au P. Le Jeune et cités par celui-ci dans sa *Relation* du 31 août 1637, imprimée à Rouen, en 1638, chez Jean Le Boulenger, 232—237; JR, 12: 116—122; Q 1 (1637): 71—72.

6: Lettre au P. Paul Le Jeune, datée d'Ossossané, le 28 octobre 1637. Sorte de testament rédigé par Brébeuf, signé par lui et quatre de ses compagnons: les PP. Le Mercier, Chastelain, Garnier et Ragueneau. Destinée au P. Paul Le Jeune, supérieur des missions de la Compagnie de Jésus en Nouvelle-France. Cette lettre est citée par le P. François Joseph Le Mercier et fait partie de la *Relation* de 1638 imprimée à Paris, en 1638, chez Sébastien Cramoisy, 28—30; JR, 15: 60—64; Q 1 (1638): 43.

7: Voeu de ne jamais manquer à la grâce du martyr. Voeu en latin et en français cité par le P. Paul Ragueneau au chapitre cinquième de la *Relation* du 1er mai 1649 envoyée au P. Jérôme Lalemant et imprimée à Paris, en 1650, chez Sébastien et Gabriel Cramoisy, 63—66. Date probable de ce voeu: 1639⁹. JR, 34: 164—168; Q II (1649): 18—19. Le chapitre cinquième de la *Relation* de 1649 fait aussi partie du *Mémoire* de 1652.¹⁰ Le voeu se trouve à la page 189—191. Il est enfin reproduit dans le *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec* pour l'année 1924—1925, 61—62.

8: Lettre au P. Jérôme Lalemant. Dans la *Relation* datée du 27 mai 1640, imprimée en 1641 à Paris, chez Sébastien Cramoisy, le P. Lalemant cite une partie d'une lettre du P. de Brébeuf dans laquelle celui-ci raconte les merveilles de la grâce chez une vieille femme et chez un nouveau baptisé, 93—97; JR, 19: 200—206; Q I (1640): 76—77.

B: CORRESPONDANCE LATINE ET FRANÇAISE

1: Lettre du P. Jean de Brébeuf, datée de Rouen, le 31 mai 1631, au P. Julien Ferrault, S.J., à Caen. Texte français. Autographe de 27 lignes, adresse au verso, appartenant à la collection Philéas Gagnon, document 3821. Photographie de l'original aux archives du Collège Sainte-Marie, série des photostats. Lettre inédite.

2: Lettre du P. Jean de Brébeuf à un jésuite de Rouen. Datée des Trois-Rivières, le 3 juillet 1634. Texte français. Autographe de 15 lignes conservé aux archives du scolasticat des PP. Jésuites de Jersey, en Angleterre. Original photographié par le P. Léon Pouliot et conservé aux archives du collège Sainte-Marie, ACSM, E-26. Lettre inédite.

9. Félix Martin, s.j., *Hurons et Iroquois, le P. Jean de Brébeuf, sa vie, ses travaux, son martyre* (Paris, 1898), 259.

10. "Mémoires touchant la / Mort et les Vertus / des Peres Isaac Jogues / Anne de Noue, Anthoine / Daniel, Jean de Brebeuf, Gabriel Lallement, Charles garnier / Noel Chabanel & Un Seculier René Goupil, ACSM, 202.

3: Lettre du P. Jean de Brébeuf au T. R.P. Mutius Vitelleschi, Général de la Compagnie de Jésus, à Rome. Texte latin. Ecrite de la Résidence Saint-Joseph, chez les Hurons, au bourg d'Ihonatiria, sans date. L'analyse de la lettre prouve à l'évidence, cependant, qu'elle est de 1636.¹¹ Autographe conservé aux archives de la Compagnie de Jésus, à Rome. Gal. 109, I, ff. 92, 92v, 93. Photographie de l'original au collège Sainte-Marie. Aussi copie de la lettre par le P. Félix Martin — ACSM, MS 102 — reproduite par Thwaites, JR, 11: 6—11. Traduction française dans *Première Mission des Jésuites au Canada*, lettres et documents inédits publiés par le P. Auguste Carayon.¹²

4: Lettre du P. Jean de Brébeuf au T. R.P. Mutius Vitelleschi, Général de la Compagnie de Jésus, à Rome. Lettre Latine datée de la Résidence de Saint-Joseph, chez les Hurons, au bourg d'Ihonatiria, le 20 mai 1637. Autographe conservé aux archives de la Compagnie de Jésus, à Rome, Gal. 109, I, ff. 67, 67v., 68, 68v. Photographie de l'original au collège Sainte-Marie. Dans Thwaites, JR, 11: 12—20. Version française dans Carayon: 157—162.

5: Lettre du P. Jean de Brébeuf au T. R.P. Mutius Vitelleschi, Général de la Compagnie de Jésus, à Rome. Lettre latine datée de la Résidence de Saint-Joseph, chez les Hurons, au bourg de Téanaostaias, le 13 mai 1639. Autographe conservé aux archives de la Compagnie de Jésus, à Rome, Gal. 109, II, ff. 353—353v, 354v. Photographie de l'original au collège Sainte-Marie. Lettre inédite. Version anglaise par Théodore Besterman.¹³

6: Lettre du P. Jean de Brébeuf au T. R.P. Mutius Vitelleschi, Général de la Compagnie de Jésus, à Rome. Lettre latine datée de Québec, Nouvelle-France, le 20 août 1641. Autographe conservé aux archives de la Compagnie de Jésus, à Rome, Gal. 109, II, ff. 365, 365v, 366, 366v, 367, 368v. Photographie de l'original au Collège Sainte-Marie. Texte latin inédit. Manuscrit en mauvais état, difficile à déchiffrer. Traduction anglaise dans Besterman, op. cit., 183-185. Quelques paragraphes dans Thwaites, JR, 20: 102—104. Copie Martin, ACSM, MS 143.

7: Lettre du P. Jean de Brébeuf au T. R.P. Mutius Vitelleschi, Général de la Compagnie de Jésus, à Rome. Lettre latine datée de Québec, en Nouvelle-France, le 1er octobre 1642. Autographe conservé aux archives de la Compagnie de Jésus, à Rome, Gal. 109, II, ff. 375, 375v, 376, 376v. Photo-

11. Plusieurs passages le font entendre nettement. Ainsi, Brébeuf écrit: "Depuis deux ans que nous sommes revenus ici, nous avons baptisé près de cent personnes". Or, Brébeuf est arrivé chez les Hurons en 1634 (JR, 8: 88). Il dit encore: "Nous n'étions ici l'année dernière que trois prêtres de la Compagnie; nous avons été cinq cette année". Or, la Relation de 1636 dit que le 13 août 1635 sont arrivés les PP. Mercier et Pijart (JR, 10: 56). Ce qui fait bien cinq avec les PP. Brébeuf, Daniel, Davost qui s'y trouvent déjà.

12. Auguste Carayon, éd., *Première Mission des Jésuites au Canada, Lettres et documents inédits*, (Paris, 1864), 163—166. A l'avenir: Carayon.

13. Théodore Besterman, éd. et trad., *The Travels and Sufferings of Father Jean de Brébeuf among the Hurons of Canada, as described by himself*, (London, 1938), 178—179. A l'avenir: Besterman.

graphie de l'original au collège Sainte-Marie. Lettre inédite. Version anglaise dans Besterman: 186—187.

8: Lettre du P. Jean de Brébeuf au T. R.P. Mutius Vitelleschi, Général de la Compagnie de Jésus, à Rome. Lettre latine datée des Trois-Rivières, de la Résidence de la Conception, en la Nouvelle-France, le 23 septembre 1643. Autographe conservé aux archives de la Compagnie de Jésus, à Rome, Gal. 109, II, ff. 381, 381v, 382, 382v. Photographie de l'original aux archives du Collège Sainte-Marie. Dans Thwaites, JR, 23: 246—252. Version française dans Carayon: 222—225. Copie Martin, ACSM, MS 25.

9: Lettre du P. Jean de Brébeuf au T. R.P. Vincent Caraffa, Général de la Compagnie de Jésus, à Rome. Lettre latine datée de Sainte-Marie des Hurons, Nouvelle-France, le 2 juin 1648. Autographe conservé aux archives de la Compagnie de Jésus, à Rome, Gal. 109, II, ff. 402, 402v, 403, 403v. Manuscrit en mauvais état. Photographie de l'original au collège Sainte-Marie. Copie Martin, ACSM, MS 188. Dans Thwaites, JR, 32: 59—64. Version française dans Carayon: 229—232.

C: NOTES SPIRITUELLES

1: *Quelques Graces/ Visions. Illustrations et autres/ Remarques extraites des/ Manuscrits du P. Jean de Brébeuf.* Ces notes intimes forment dix-sept pages d'un manuscrit, datant de 1652, conservé au Collège Sainte-Marie et connu sous le titre de *Manuscrit de 1652*. Le titre complet de ce manuscrit est: *Mémoires touchant la/ Mort et les Vertus/ des Peres Isaac Jogues/ Anne de Nouc, Anthoine/ Daniel, Jean de Brébeuf/ Gabriel Lallement, Charles garnier/ Noel Chabanel et Un Seculier/ René Goupil.* De la page 224 à la page 240 de ce manuscrit sont groupées un certain nombre des notes intimes de Brébeuf. Ces notes sont datées. On trouve ces pages dans le *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec* pour l'année 1924—1925, 68—76. Dans l'édition miméographiée du P. Arthur Melançon, 147—153.

2: Extraits des notes intimes du P. de Brébeuf. Au chapitre 5ème de la *Relation* de 1649, le P. Paul Ragueneau cite quelques textes qu'il déclare provenir des papiers du P. de Brébeuf. Ces textes, datés de 1634 et de 1639, n'apparaissent pas dans le groupe précédent. JR, 34: 158—194.

D: OUVRAGES EN LANGUE HURONNE

1: *Doctrine chrétienne du R.P. Ledesme de la Compagnie de Jésus. Traduite en langage Canadois autre que celui des Montagnars, pour la conversion des habitans dudit pays. Par le R.P. Breboeuf de la mesme Compagnie.* Catéchisme en quatorze leçons, paru d'abord à Rouen, chez Richard L'Allemant, en 1630, in-12, 26 pages. Puis inséré dans les vingt dernières pages de l'édition de 1632 de l'ouvrage de Samuel de Champlain intitulé: *Les Voyages de la Nouvelle France occidentale, dite Canada... & un Catéchisme ou Instruction traduite du françois au langage des peuples sauvages*

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

de quelque contrée... A Paris, chez Louis Seuestre, 1632. Texte français et huron en regard. En 1870, l'abbé C.H. Laverdière publia chez Desbarats, à Québec, les *Oeuvres de Champlain* en 4 vols. Texte dans le 4ème vol. ou tome 6: 1393—1407.

2: *Iesous Ahatonhia*, Noël huron, communément attribué à Brébeuf, sans date certaine. Texte huron, version anglaise et française, présentation et commentaires dans: *The first Canadian Christmas Carol, Iesous Ahatonhia, Huron Indian Carol, circa 1641, by Father Jean de Brebeuf, english interpretation by J.E. Middleton, Toronto, 1927.*

3: Prière en huron. Composée par Brébeuf et insérée par celui-ci dans sa *Relation* de 1636. Dans Thwaites, JR, 10: 68—72.

E: ECRITS PERDUS

1: Lettre du P. Jean de Brébeuf au Récollet Joseph de la Roche d'Aillon, alors au pays des Neutres. Date probable: décembre 1626 et plutôt début de 1627. Sagard, dans son *Histoire*,¹⁴ cite une lettre du P. d'Aillon à un ami d'Angers, dans laquelle le Récollet parle d'une lettre de Brébeuf l'invitant à revenir du pays des Neutres, où il courait des dangers, au pays des Hurons.

2: Lettre du P. de Brébeuf au P. Paul le Jeune relative à un sauvage nommé Matchonon rencontré aux Trois-Rivières. Ecrite par Brébeuf en 1634, à son arrivée au pays des Hurons. Allusion à cette lettre dans la *Relation* de 1635 du P. Paul le Jeune. JR, 7: 276—277; Q I (1635): 6.

3: Dictionnaire et grammaire huronne.¹⁵ Allusions très nettes dans les *Relations* de 1636 et 1637. JR, 10: 54, 116; 14: 10. Aussi, JR, 6: 20.

4: Instructions et catéchismes en huron. Même époque. JR, 8: 142—144; JR, 10: 32.

Si nous faisons la somme des écrits de Brébeuf, nous arrivons donc à un total minimum de 25 écrits. Sur ce nombre, 21 sont encore conservés et 9 sont des autographes.

René LATOURELLE, s.j.

14. Gabriel Sagard, *Histoire du Canada et Voyages* (Paris, 1636), livre IV, ch. 3, 888.

15. Ainsi, dans sa *Relation* de 1636, Brébeuf, parlant de l'été de 1635, dit: "Nous fîmes un mémorial confus des mots que nous avions remarquez depuis nostre arrivée, & puis nous esbauchasmes un Dictionnaire de la langue des Hurons, qui sera très profitable... Finalement nous nous occupasmes à reformer, ou plutôt à ranger une grammaire". JR, 10: 54. Brébeuf consacre encore tout le chapitre quatrième de la 1ère partie de la *Relation* de 1636 à des observations sur la langue: "Ce n'est que pour en donner quelque petit avant-goust, & en marquer quelques particularitez, attendant une grammaire et un Dictionnaire". JR, 10: 116. Daniel et Davost, les compagnons de Brébeuf étant en Huronie depuis un an seulement, on comprend que celui-ci soit l'auteur principal du dictionnaire et de la grammaire.

VIE DE L'INSTITUT

Réunion générale de l'Institut. — Elle a eu lieu cette année le 19 mars, à Montréal, et cette fois encore, à la Bibliothèque Municipale de la Ville qui a bien voulu mettre l'une de ses salles à notre disposition. Un peu plus nombreuse que celle de l'année dernière, la réunion fut aussi très représentative. Quelques régions, n'ayant pu envoyer de délégués, se sont excusées par télégrammes. D'autres, en revanche, ont affirmé leur présence de façon généreuse. Cette deuxième réunion devait garder, en notre dessein, un caractère essentiellement pratique. Nous l'avions organisée très spécialement en vue des sections de l'Institut, pour leur rendre service, les aider, si possible, dans l'orientation de leurs travaux. La réunion a pris et gardé toute la journée, ce caractère pratique. La séance s'ouvrit par une « Déclaration » très brève du président qui rappela les fins premières de l'œuvre et son développement depuis deux ans. Fins de l'œuvre: « affirmer au Canada et en Amérique l'existence d'une équipe de chercheurs ou de travailleurs de nationalité française, dans un domaine, celui de l'histoire, d'où aucun peuple, un tant soit peu frotté de culture, n'accepte d'être absent »; pour les Canadiens ou Américains d'origine française qui « entendent qu'on les respecte et qu'on les comprenne sur leur continent ou ailleurs », témoigner « de leur présence et par tous les moyens qui attestent la vitalité d'une collectivité humaine... la qualité de son essence culturelle: ce qui veut dire... mettre en lumière le fait français sur ce continent, fait majeur de l'histoire coloniale, en Amérique du Nord », et faire cette lumière, « selon les méthodes qui font, de la science historique elle-même, un témoignage ». Suit un regard sur les entreprises diverses de l'Institut: sa *Revue* et son expansion à travers le monde des historiens et des intellectuels; ses *Etudes* enrichies, cette année de la publication du très remarquable *François Bigot, administrateur français* de M. Guy Frégault, et qui s'enrichiront, prochainement, du *Louis Jolliet* de Jean Delanglez, s.j.; les Sections de l'Ins-

titut, « l'une des joies et l'une des fiertés de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française... d'avoir vu se grouper autour de lui les plus vivantes de nos sociétés d'histoire régionale », dont deux de ces dernières sollicitent, cette année, leur affiliation: la Société historique des Trois-Rivières et la Société historique de Kamouraska.

Le président déclare aussitôt ouverte la deuxième réunion annuelle de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française. Et vient immédiatement la présentation de cinq travaux, très au point, suivie d'une discussion ouverte à toute l'assistance. Voici la liste de ces cinq travaux:

1°. *Formation archivistique de l'historien*, par le R.P. Conrad Morin, O.F.M. (Montréal).

2°. *Comment on écrit l'histoire d'une seigneurie*, par Raymond Douville (Trois-Rivières).

3°. *Comment on écrit l'histoire d'une paroisse*, par Marcel Trudel (Québec).

4°. *Méthode pour la cueillette orale de la petite histoire*, par l'abbé Victor Tremblay (Chicoutimi).

5°. *Généalogie et Histoire*, par l'abbé Adrien Verrette (Plymouth, N.-H.)

La *Revue* publie, en la présente livraison, le premier de ces travaux. Elle fera de même, pour les autres, dans ses numéros à venir. On pourra juger de leur qualité. Ce que la *Revue* ne pourra rapporter toutefois, ce sont les discussions suscitées par chacune de ces études: discussions menées avec entrain, avec curiosité intelligente, par les assistants et qui ont laissé voir l'intérêt porté aux études historiques par un nombre toujours grandissant d'amis de l'Institut.

Nos sections au travail. — Accordons une mention spéciale à l'une des dernières affiliées: la *Société historique de Kamouraska*. Mgr Wilfrid Lebon vient de nous envoyer un numéro de la *Gazette des Campagnes*, 21 avril 1949, qui est un peu, croyons-nous, l'organe de la Société. Il est évident qu'on s'est mis au travail avec la plus belle ardeur. Le petit journal nous apporte deux larges tranches de deux études d'histoire régionale, l'une sur le « Manoir d'Airvault », l'autre sur « Les Terres de la Grande-Anse et du Port-Joly » par Léon Roy. Tout récemment encore, la même Société invitait M. le chanoine Victor Tremblay de Chicoutimi à donner une conférence sur les moyens d'activer l'étude de l'histoire régionale.

Nous rappelons à chacune de nos sections que la *Revue* reste ouverte à la chronique de leurs études ou autres entreprises.

Section historique franco-américaine. — Au moment d'aller sous presse, nous recevons le "Bulletin de la Société historique franco-américaine" années 1946 et 1947. On peut lire au verso de la première page de la couverture, cette indication: "La Société historique franco-américaine est affiliée, à titre de section, à l'Institut d'Histoire de l'Amérique française". Le "Bulletin" contient, comme d'habitude, des mémoires originaux et le compte rendu des séances tenues au cours de 1947 et de 1948. Parmi les Mémoires, relevons l'intéressante étude: "Une incroyable et véridique histoire: l'Affaire Cazeau", par Corinne Rocheleau-Rouleau, étude donnée en conférence, en 1947, à la Société historique de Montréal; les "Franco-Américains et le "Melting Pot", par le Dr Ulysse Forget; les "Canadiens [français] et la Révolution américaine", par Jean-Jacques Lefebvre; la "Littérature française de Nouvelle-Angleterre", par Lienne Tétrault. Toutes ces études, toutes très fouillées, restent bien, comme on le voit, dans le cadre de la vie franco-américaine, fonds riche et qu'on s'applique à exploiter.

Nouvelles de Louisiane. — De bonnes nouvelles nous arrivent de la lointaine Louisiane. Le jour de notre réunion générale, un télégramme nous avait apporté le salut d'un groupe de jeunes Cadiens. Depuis ce temps-là les événements ont marché. Ces jeunes Cadiens ont organisé la célébration d'un grand événement historique de leur région: le 250ème anniversaire du passage d'Iberville à Bâton-Rouge. La fête a pris des proportions considérables: proclamation du maire de la Ville et du gouverneur de l'État déclarant le 17 mars 1949, fête officielle de Bâton-Rouge; dramatisation à la radio de l'épisode ou du souvenir historique célébré; banquet, avec chansons cadiennes, acadiennes et canadiennes; échanges de télégrammes entre Français du Nord et Français de la Louisiane. Ce que nous voulons retenir de tout cela, ce n'est point la fertilité avec laquelle les jeunes organisateurs de la fête ont revendiqué pour Iberville sa nationalité canadienne, nationalité trop ignorée d'un bon nombre d'historiens de la Louisiane; ce n'est pas même, pour émouvant qu'il soit, le « serment de fidélité » prêté, ce jour-là, par cette jeunesse louisianaise, « à l'héritage spirituel et culturel que le plus noble des Cadiens (Pierre Le Moyne d'Iberville)

nous a légué » ; l'acte éminemment prometteur, c'est la suite durable que ces jeunes Louisianais ont voulu donner à leur célébration : la fondation d'une « *Société historique cadienne de la Louisiane* » et tout particulièrement la fin assignée à cette société. Cette société, lisons-nous, dans une sorte de manifeste, a été fondée par Gaston Adam, Georges-H. Simon, Alvin-J. Navarre et Edwin J. Healy. Elle a pour fin de « promouvoir des relations culturelles entre le Canada, la France et la Louisiane, par l'usage de la langue française comme moyen de communication, et par des recherches historiques sur les explorateurs, les fondateurs, les pionniers, les colons, de même que sur la généalogie des familles et sur l'histoire des villes et des villages ».

Sans perdre de temps, comme nous l'avons dit tout à l'heure, ces jeunes gens d'esprit pratique ont décidé d'offrir, tout de suite, à leur public, une dramatisation de l'anniversaire commémoré, le 17 mars, et aussi une présentation miméographiée (texte complet) du *Journal du Voyage fait à l'embouchure de la Rivière du Mississippi par deux frégates du Roy, LA BADINE, commandée par M. d'Iberville et LE MARIN par M. le Chevalier de Surgères, qui partirent de Brest le Vendredi 24 octobre 1698, ou elles avoient relasché, estant parties de La Rochelle le 5 Septembre précédent*, journal qui relate le passage d'Iberville à Bâton-Rouge, et qui est extrait du 4e volume des *Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale* de Pierre Margry (6 vol., Paris, 1879—88) : 213—89.

Voilà qui s'appelle partir d'un bon pas. Nous ne pouvons que souhaiter le plus franc succès à la « Société historique cadienne de la Louisiane ». Elle est destinée, nous le savons, à devenir une Section de notre Institut. Car l'on aura aperçu, en tout cela, la main de l'un de nos amis de la première heure, M. Gaston Adam.

La Revue et ses abonnés. — C'est pour l'Institut, comme l'on sait, la question vitale, puisque sa *Revue* est son œuvre principale, celle qui fait aller toutes ses entreprises, celle qui, plus que toute autre, permet de servir la cause de l'histoire. La période du réabonnement est toujours, pour une revue, la période critique. Nous pouvons d'ores et déjà assurer nos amis que la *Revue d'Histoire* maintiendra ses positions. A date, nous relevons un nombre infime de désabonnements, à peine quelques unités. Et si la chose peut intéresser les curieux, nous ajouterons que ces désabonnés sont tous des « professionnels ». En re-

vanche 175 ont payé leur abonnement \$5.00; une vingtaine \$10.00 et au delà. Le fonds de nos bienfaiteurs s'est accru, depuis quelques mois, de \$275.00. Et si la chose peut encore intéresser les curieux, nous leur ferons savoir que les abonnés les plus enthousiastes, les plus généreux, qui paient en se croyant obligés d'écrire un mot fervent, se rencontrent, sans doute, parmi les « professionnels », voire les intellectuels, mais aussi et en grand nombre, parmi ceux que l'on a coutume d'appeler les petites gens: collégiens, étudiants, comptables, commis, commerçants, employés de salaire moyen, qui, certes, ne sont pas toujours des « classiques », mais qui manifestent un goût de l'histoire on ne peut plus réconfortant. Je ne résiste pas au plaisir de citer tel marchand de la Rivière-Bleue du Témiscouata qui nous paie, chaque année, depuis le début, un abonnement de \$10.00. Entourés de ces sympathies et forts de ces encouragements, nous inaugurons avec allégresse notre troisième année.

Nos études. — Nous rappelons à nos lecteurs que l'Institut d'Histoire de l'Amérique française a déjà publié, dans ses études, deux ouvrages qui se placent sûrement au premier rang des œuvres historiques parues au Canada en ces derniers temps: *Iroquoisie* de M. Léo-Paul Desrosiers et *François Bigot, administrateur français* de M. Guy Frégault. Toute bibliothèque respectable se doit de placer ces volumes sur ses rayons. On fera bien de prendre note qu'il a été fait de l'une et de l'autre de nos "Études", un tirage plutôt restreint et qu'il importe de ne pas trop retarder sa commande. *Iroquoisie* et *François Bigot* sont en vente à l'Institut d'Histoire de l'Amérique française, 261 avenue Bloomfield, Outremont (Québec), à des prix de faveur: \$2.25 pour le premier; \$4.50 pour le second. Nous rappelons aussi qu'il est possible de prendre un abonnement à nos "Études" en versant à l'Institut la somme de \$10.00. Le nombre de ces abonnés augmente graduellement. On voudra croire que, s'il nous était possible de porter ce nombre à quelque cinq cents, la production historique, si en retard au Canada français, en serait singulièrement favorisée.

Intervention auprès des pouvoirs publics. — L'Institut se garde les yeux ouverts sur tous les événements qui intéressent les archives et l'avenir de l'Histoire en notre pays. C'est pourquoi, à la fin de sa réunion du 19 mars dernier, l'assistance adoptait à l'unanimité la résolution suivante:

Attendu que les historiens déploreraient que l'on ne mit pas suffisamment en valeur les documents français conservés aux Archives Publiques du Canada.

L'Institut d'Histoire de l'Amérique française, réuni en assemblée générale, recommande la nomination d'un spécialiste à qui l'on confierait le soin et la mise à la portée du public de ces documents.

Cette résolution, adressée à M. Louis Saint-Laurent, premier ministre du Canada et à M. William Kaye Lamb, archiviste du Dominion à Ottawa, valait à M. Maurice Séguin, notre secrétaire-trésorier, les deux réponses suivantes :

Archives Publiques du Canada, Ottawa, le 30 mars 1949

Cher monsieur,

Votre lettre du 21 mars m'est parvenue et je m'empresse d'y répondre. Il me fait plaisir de vous dire que sous peu vous apprendrez, par la voix des journaux, qu'un archiviste français en chef a été nommé aux Archives. Ainsi vos collègues seront heureux de constater que leur vœu est exaucé.

Veillez agréer...

Wm. Kaye Lamb,
archiviste du Dominion.

Cabinet du Premier ministre, Ottawa, le 25 mars 1949

Cher monsieur,

Le premier ministre a bien reçu votre lettre du 21 mars, à laquelle vous avez annexé copie d'une résolution adoptée par les membres de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, recommandant au gouvernement "la nomination d'un spécialiste à qui l'on confierait le soin et la mise à la portée du public des documents français conservés aux Archives publiques du Canada".

Monsieur St-Laurent m'a prié de vous dire qu'il avait transmis vos représentations à l'attention de l'archiviste en chef, monsieur Lamb, et de vous dire que la Commission du service civil vient d'annoncer qu'elle allait promouvoir un archiviste au poste d'archiviste français en chef.

Veillez agréer...

Guy Sylvestre
secrétaire particulier

Ces promesses, nous en avons la ferme assurance, seront tenues.

Une excellente nomination. — Nous apprenons, par la *Canadian Historical Review*, que M. George F. Stanley devient chef du département de l'Histoire au Royal Military College. Nous adressons nos

vives félicitations à M. Stanley, membre-correspondant de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française. Ceux qui connaissent la probité intellectuelle de ce professeur, son intelligent canadianisme, peuvent se persuader qu'avec lui l'Histoire du Canada, s'il lui arrive de l'enseigner, ne commencera pas à 1760.

Encore une pénible nouvelle. — Nous allons signer cette chronique lorsque tout à coup l'on nous apprend la mort soudaine du Père Jean Delanglez, s.j., du Loyola University, Chicago, Illinois. Nous ne pouvons qu'exprimer ici et très à la hâte notre émotion. Il y a à peine huit jours, le Père nous avait envoyé un article pour la *Revue* et la traduction française enfin terminée de son *Louis Jolliet*. Dans notre prochain no, l'un de nos directeurs qui a étudié sous la direction du Père Delanglez et qui l'a toujours considéré comme son maître, rendra hommage au disparu. Disons, en quelques mots seulement, que la science historique vient de perdre l'un de ses plus remarquables représentants en Amérique, et l'histoire du Canada et en particulier du Canada français, un de ses excellents ouvriers. Belge d'origine, de formation et de culture américaines, le Père Delanglez s'était néanmoins vivement intéressé à notre histoire française. Pour les avoir intelligemment explorées, il connaissait bien nos archives. Il s'était passionné tout spécialement pour l'histoire de la Nouvelle-France du Mississippi et des environs de Chicago. Il achevait, croyons-nous, une étude fouillée sur La Mothe Cadillac. Et il avait bien d'autres projets sur le métier. Les auditeurs de son cours à notre Institut, il y a trois ans, se rappellent avec quelle ferveur il conviait les historiens canadiens à entreprendre la biographie de deux des plus grands hommes de la Louisiane, Canadiens d'origine: François de Bienville et le Marquis Pierre de Rigaud de Vaudreuil. Le Père Delanglez était aussi un grand ami de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française. Il y a trois ans, à nos tout premiers débuts, il avait accepté, bienveillamment, d'inaugurer nos cours à l'Université de Montréal; nous le comptions pour l'un des plus diligents collaborateurs de la *Revue*. Tous nos lecteurs et amis voudront avoir un souvenir et une prière pour ce bon ouvrier qui meurt en pleine force, au milieu d'une carrière qui promettait tant et de si fortes œuvres.

Lionel GROULX, ptre
Président de l'Institut

MEMBRES DONATEURS

M. J.-L.-H. Marcil (Montréal), par versements.....	\$100.
Mtre Maxime Raymond (Outremont).....	75.
Dr Philippe Hamel (Québec).....	60.
M. Euclide Théoret (Beauharnois).....	60.
Le Séminaire de Sainte-Thérèse.....	50.
Mtre Alfred Julien (Montréal).....	50.
Madame Maxime Raymond.....	50.
Monsieur J.-A. Dionne (Outremont).....	45.
M. Gustave Bellefleur (Montréal).....	35.
Madame E.-R. Bissonnet (Chambly-Bassin).....	25.
Mtre René Chaloult (Québec).....	25.
M. l'abbé S. Gascon (Montréal).....	25.
M. le Chanoine J. Bourgeois (Nicolet).....	25.
M. F.-A. Sénécal (Outremont).....	25.
Mgr J.-E. Matte (Gaspé).....	25.
M. l'abbé J.-E. Bernier (Montréal).....	25.
M. l'abbé J.-L. Pilon (Huberdeau).....	25.
Dr Joseph Boulanger (Edmonton).....	25.
Société Historique du Nouvel-Ontario (Sudbury).....	25.
Association canadienne-française de l'Alberta.....	25.
La Ligue d'Action Nationale (Montréal).....	25.
Le Collège Sainte-Marie (Montréal).....	25.
Le Séminaire de Rimouski.....	25.
LE DEVOIR (Montréal).....	25.
M. l'abbé J.-Bernard Gingras, (Montréal).....	25.
M. l'abbé J.-A. Desrosiers, (Montréal).....	25.
Bureau des Études et École ménagère, SS. de l'Assomption de la S.V. (Nicolet)	25.
M. Albert Fournier (Montréal).....	25.
M. Robert Nadeau (Québec).....	25.
M. le Chanoine J.-H. Lecourt (St-Isidore de Laprairie).....	25.
Un ami de Montréal.....	25.
Un ami de Montréal.....	25.
M. l'abbé Yvon Charron, p.s.s. (Montréal).....	25.
Dr Antoine Dumouchel (États-Unis).....	25.
Collège Saint-Laurent (St-Laurent).....	25.
M. l'abbé L. Sansoucy (Saint-Hyacinthe).....	20.
Mtre Marie-Louis Beaulieu (Québec).....	20.

LES ÉTUDES

de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française

Abonnez-vous à ces **Études**. L'Institut d'Histoire ne publie que des œuvres d'une valeur scientifique incontestée.

Déjà parues :

Iroquoisie, de M. Léo-Paul Desrosiers (\$2.25)

François Bigot, administrateur français, de
M. Guy Frégault (\$4.50)



On peut s'abonner aux **Études** de l'Institut en faisant un dépôt de \$10. au siège social de l'Institut : 262, avenue Bloomfield, Outremont (8) P.Q.

VIENT DE PARAÎTRE !

LE QUÉBEC PAR L'IMAGE

par RAOUL BLANCHARD

Volume de 138 pages — 9½ x 6½

44 illustrations hors-texte — 7 figures dans le texte

Prix: \$ 1.25

Autres ouvrages du même auteur :

L'est du Canada Français (2 vols) broché	7.50	série
L'est du Canada Français (2 vols) relié.....	12.00	série
Le centre du Canada Français , broché	5.00	ch.
Le centre du Canada Français , relié.....	9.00	ch.

BEAUCHEMIN

LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE EST LA RÉCOMPENSE DE L'ÉPARGNE



Une excellente habitude est celle de l'épargne régulière. A chaque jour de paye, allez déposer à la banque une partie de votre salaire.

Épargne aujourd'hui

Sécurité demain

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

BACON

MORIN

Préparé au

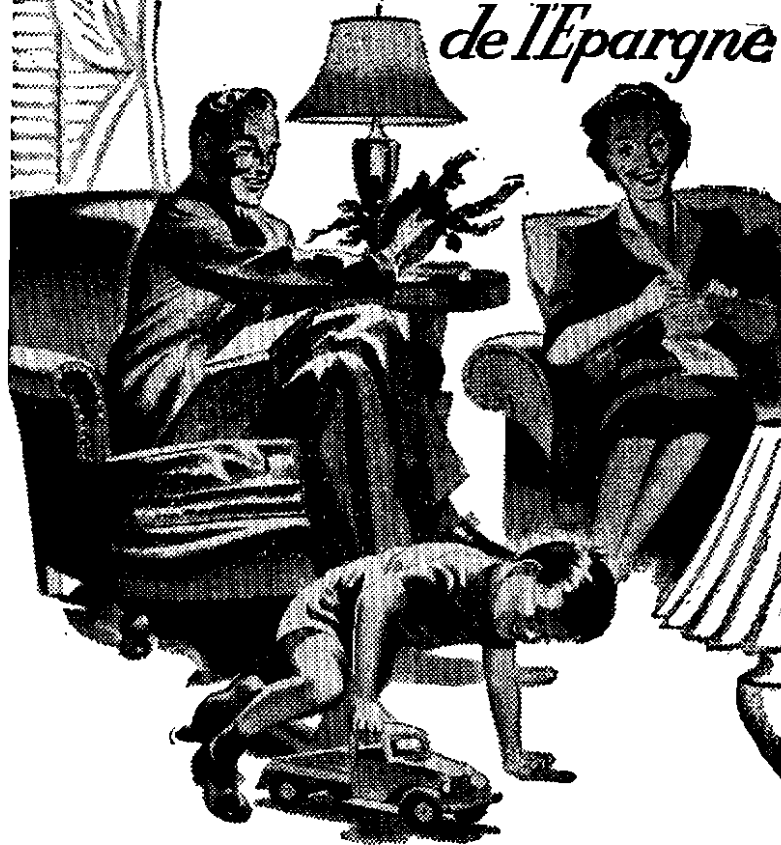
SUCRE D'ÉRABLE

Le bacon "MORIN" a une saveur riche et un arôme exquis parce qu'il est préparé au sucre d'ÉRABLE, d'après une méthode secrète et exclusive. Insistez pour avoir du bacon "Morin", préparé pour des Canadiens par des Canadiens.

SALAISSON MAISONNEUVE LIMITÉE, MONTRÉAL



*La prospérité
est le fruit
de la Production et
de l'Épargne*



LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Fondée en 1846

Coffrets de sûreté à tous nos bureaux

SUCCURSALES DANS TOUTES LES PARTIES
DE LA VILLE ET À VERDUN

Ouvrages canadiens du plus haut intérêt sur l'Histoire du Canada

Chanoine L. GROULX — Notre maître le passé	
1ère série — Vol. in-12 — 296 pages	\$1.25
2ème série — Vol. in-12 — 305 pages	1.25
3ème série — Vol. in-12 — 320 pages	1.25
Chanoine L. GROULX — L'appel de la race	
Vol. in-12. 280 pages	1.00
Sir THOMAS CHAPAIS — Histoire du Canada	
en 8 volumes. Chaque volume	1.50
F.-X. GARNEAU — Histoire du Canada	
en 9 volumes. Chaque volume	1.50
R. RUMILLY — Histoire de la Province de Québec	
en 21 volumes. Broché. Chaque volume	1.25
Relié. Chaque volume	1.75
Abbé J.-B.-A. FERLAND — La France dans l'Amérique du Nord.	
Ouvrage en deux forts volumes. Reliure amateur aux plus jolis effets. Typographie irréprochable, belles et nombreuses gravures. Cet ouvrage s'épuise rapidement et ne sera pas réédité.	
Prix	\$2.00
la série de 2 vols	4.00

Librairie GRANGER FRÈRES Limitée

54 ouest, rue Notre-Dame, Montréal, LA. 2171



Imprimerie Populaire, Limitée — 480 est, rue Notre-Dame, Montréal